

**NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2210**

A sa quatre-vingt-quatorzième session, le Conseil, par sa résolution n° 1157 (XCIV), a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-douzième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer la page de couverture ci-jointe au document original MC/2210 en date du 12 février 2007.

**MC/2210/Rev.1**

**Original: anglais  
30 novembre 2007**

**QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION**

---

**RAPPORT SUR LA  
QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève

28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2006

Rapporteur: Mme M. Sato (Japon)

**MC/2210**

**Original: anglais  
12 février 2007**

**QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION**

---

**PROJET DE RAPPORT SUR LA  
QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève

28 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2006

Rapporteur: Mme M. Sato (Japon)

---

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1
PARTICIPATION .....	1
OUVERTURE DE LA SESSION .....	2
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS .....	3
ELECTION DU BUREAU .....	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS .....	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre de la République du Monténégro et du Népal .....	3
b) Demande de représentation de <i>Qatar Charity</i> en qualité d'observateur .....	4
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION .....	5
a) Débat spécial interactif avec les membres du Groupe mondial sur la migration (GMG) .....	5
b) Les partenariats en matière de migrations : association du monde de l'entreprise et de la société civile .....	13
i) Exposé liminaire .....	13
ii) Exposés de haut niveau et débats .....	14
c) Initiative internationale Migration et Développement .....	24
i) Exposé liminaire .....	24
ii) Exposés de haut niveau et débat .....	26
d) Rétrospective de l'année écoulée – Evénements saillants .....	35

TABLES DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
DEBAT GENERAL .....	47
a) Allocutions du Directeur général et du Directeur général adjoint .....	47
b) Stratégie de l'OIM .....	48
c) Relations OIM/ONU .....	52
d) Déclarations des Membres et des observateurs .....	55
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-DIXIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL .....	57
RAPPORT SUR LA CENT TROISIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF .....	58
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006 ....	58
RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET .....	58
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2007 .....	60
NOMINATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2007-2009 .....	61
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES .....	63
AUTRES QUESTIONS .....	63
LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS .....	62

Annexe I: Remarques du Directeur général

Annexe II: Déclaration du Directeur général adjoint

## PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION DU CONSEIL

### INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1132 (LXXXVIII) du 2 décembre 2005, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-douzième session le mardi 28 novembre 2006 au Palais des Nations à Genève. La session a été ouverte à 10h30 par le Président sortant, M. Khan (Pakistan). Elle s'est clôturée le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2006 à 17h45, au terme de huit séances.

### PARTICIPATION <sup>1</sup>

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés:

Afghanistan	Costa Rica	Lettonie	République tchèque
Afrique du Sud	Côte d'Ivoire	Lituanie	République-Unie de Tanzanie
Albanie	Croatie	Luxembourg	Roumanie
Algérie	Danemark	Madagascar	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Allemagne	Egypte	Mali	Rwanda
Angola	El Salvador	Malte	Sénégal
Argentine	Equateur	Maroc	Serbie
Arménie	Espagne	Maurice	Slovaquie
Australie	Estonie	Mauritanie	Slovénie
Autriche	Etats-Unis	Mexique	Soudan
Azerbaïdjan	d'Amérique	Moldova	Sri Lanka
Bahamas	Finlande	Monténégro <sup>2</sup>	Suède
Bangladesh	France	Népal <sup>2</sup>	Suisse
Bélarus	Gabon	Nicaragua	Thaïlande
Belgique	Géorgie	Nigéria	Tunisie
Belize	Ghana	Norvège	Turquie
Bénin	Grèce	Nouvelle-Zélande	Ukraine
Bolivie	Guatemala	Ouganda	Uruguay
Bosnie- Herzégovine	Guinée	Pakistan	Venezuela (République bolivarienne)
Brésil	Haïti	Panama	Yémen
Bulgarie	Honduras	Paraguay	Zambie
Burkina Faso	Hongrie	Pays-Bas	Zimbabwe
Cambodge	Iran (République islamique d')	Pérou	
Cameroun	Irlande	Philippines	
Canada	Israël	Pologne	
Cap-Vert	Italie	Portugal	
Chili	Jamahiriya arabe libyenne	République de Corée	
Chypre	Japon	République démocratique du Congo	
Colombie	Jordanie	République dominicaine	
Congo	Kenya		

<sup>1</sup> Voir la liste des participants (MC/2209).

<sup>2</sup> Voir paragraphe 11.

3. Le Bhoutan, le Burundi, la Chine, Cuba, l’Ethiopie, l’ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, l’Indonésie, et le Saint-Siège étaient représentés par des observateurs.

4. Les Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l’Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, l’Organisation internationale du Travail, la Banque internationale de reconstruction et de développement, le Conseil de l’Union européenne, la Commission européenne, l’Union africaine, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, l’Organisation islamique pour l’Education, les Sciences et la Culture, l’Organisation internationale de la Francophonie, l’Organisation de coopération et de développement économiques, l’Organisation de la Conférence islamique et l’Union postale universelle étaient également représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et l’Ordre souverain militaire et hospitalier de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient également représentés par des observateurs: Caritas Internationalis, l’Organisation internationale islamique de secours, Amnistie Internationale, *American Jewish Joint Distribution Committee* (JDC) – Centre pour les migrations internationales et l’intégration (CIMI), *Center for Migration Studies of New York*, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l’étranger, le Comité consultatif mondial de la société des Amis, la Commission internationale catholique pour les migrations, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l’Organisation internationale des employeurs, *Islamic Relief* et *Qatar Charity*<sup>3</sup>.

## OUVERTURE DE LA SESSION

6. Le Président sortant a indiqué que 2006 avait été une année importante pour l’OIM et pour la question migratoire en général. Un résumé du dialogue international sur la migration – une tribune propice à la réflexion et embrassant de nombreux domaines, qui s’est tenue à l’occasion de la quatre-vingt-dixième session du Conseil – avait été distribué lors du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ayant eu lieu à New York en septembre 2006. Le dialogue avait été un jalon positif et important en ce sens qu’il avait délivré avec force le message selon lequel la migration et le développement constituaient un cadre dans lequel tous les membres de la communauté internationale étaient tenus de collaborer. Des progrès sensibles avaient également été faits concernant le document de stratégie de l’OIM, et il fallait espérer qu’un accord interviendrait prochainement sur la première de ses trois sections. Il a déclaré quitter confiant la présidence du Conseil, estimant que l’Organisation était promise à un bel avenir.

---

<sup>3</sup> Voir paragraphe 14.

## **POUVOIR DES REPRESENTANTS ET DES OBSERVATEURS**

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs des États non membres et des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, énumérées dans les paragraphes 3 à 5.

## **ELECTION DU BUREAU**

8. Le Conseil a élu le bureau suivant:

Présidente:	Mme N. Al-Hajjaji (Jamahiriya arabe libyenne)
Premier vice-président:	M. J. March (Espagne)
Second vice-président:	M. O. Carvallo (République bolivarienne du Venezuela)
Rapporteur:	Mme M. Sato (Japon)

9. En prenant la présidence Mme Al-Hajjaji a exprimé ses remerciements au Groupe africain pour la confiance qu'il n'avait cessé de placer en elle et à tous les membres du Conseil qui avaient approuvé sa nomination. Désormais, les migrants se trouvant sur le sol libyen – 80 pour cent d'Arabes et 20 pour cent d'Africains non arabes – constituaient 20 pour cent de la population totale du pays. Alors que certains considéraient la Libye comme un pays de destination, d'autres la voyaient comme un point de transit à destination de l'Europe. L'OIM avait ouvert un bureau à Tripoli en 2006, et elle a tenu à faire part de sa gratitude pour l'excellent travail effectué en termes de coordination et de coopération avec les autorités nationales compétentes. La question migratoire était l'une des priorités politiques de la Libye, comme en attestait la création récente du Ministère des expatriés, des immigrés et des réfugiés, ainsi que la ratification par son pays de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (la Convention sur les travailleurs migrants) le 18 juillet 2004. Elle a remercié le Directeur général et le Directeur général adjoint du rôle qu'ils avaient joué lors de la Conférence ministérielle UE-Afrique consacrée à la migration et au développement, en novembre 2006 à Tripoli.

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour précisé dans le document MC/2200/Rev.2.

## **ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS**

a) **Demandes d'admission en qualité de Membre de la République du Monténégro et du Népal**

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n<sup>os</sup> 1138 et 1139 (XCII) à l'effet d'admettre respectivement la République du Monténégro et le Népal en qualité de Membre de l'OIM.



12. Le représentant de la République du Monténégro a indiqué que son pays considérait son adhésion à l'OIM comme une opportunité de développer plus encore ses capacités de gestion des migrations et de relever les nouveaux défis posés par l'accession à l'indépendance, tout en saisissant les opportunités. Pour mieux aider le pays à ce stade crucial, le Gouvernement avait formellement demandé à l'OIM d'ouvrir une mission et avait offert une dotation en personnel appropriée pour les bureaux du Monténégro, tout en négociant un nouvel accord de coopération. Depuis 2001, le gouvernement et l'OIM coopéraient étroitement dans différents domaines tels que la lutte contre la traite des êtres humains, l'aide aux migrants en détresse, aux réfugiés, aux déplacés internes et aux Roms, et le renforcement de capacités des unités de police et de l'appareil judiciaire. Le Gouvernement avait l'intention de tirer parti de cette coopération en apportant une solution à différentes questions liées à la réduction des forces armées, à la réforme de la police, à la migration de main-d'œuvre et à la coopération technique. Comme les défis migratoires auxquels était confronté le Monténégro revêtaient clairement de nombreuses dimensions et devaient être traités dans une perspective régionale, un lien direct devait être établi entre la mission de l'OIM au Monténégro et la mission à fonctions régionales de Budapest. Grâce à son adhésion à l'OIM, le Monténégro espérait pouvoir affiner et développer davantage ses politiques migratoires de manière à satisfaire aux critères devant lui permettre d'adhérer à l'Union européenne.

13. Après avoir remercié l'OIM et ses Etats Membres d'avoir accueilli son pays en leur sein, le représentant du Népal a indiqué que son pays avait été associé depuis plusieurs années en qualité d'observateur aux différentes activités de l'OIM, ajoutant que l'Organisation avait apporté un soutien critique aux travailleurs migrants népalais dans des situations difficiles. Le Népal avait en outre participé activement au processus de consultations régionales mis sur pied par l'OIM. Son représentant s'est dit confiant que la coopération et le soutien dont son pays avait bénéficié seraient encore renforcés dans des domaines tels que le dialogue sur la migration, le renforcement de capacités et le partage de saines pratiques dans le domaine migratoire. Tant l'immigration que l'émigration avaient brutalement augmenté au Népal au cours de la décennie écoulée, et son pays avait ainsi pris toute la mesure des implications multiples du phénomène migratoire, estimant que cette question méritait d'être abordée dans une perspective holistique.

**b) Demande de représentation de *Qatar Charity* en qualité d'observateur**

14. *Qatar Charity* s'est vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes de la résolution n° 1140 (XCII).

15. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres, indiquant qu'il se réjouissait du renforcement et de l'approfondissement des relations existantes entre l'OIM et ses deux nouveaux Etats Membres. Il a souhaité la bienvenue à *Qatar Charity* en faisant observer que cette organisation s'était déjà montrée très généreuse dans le financement des activités de programme de l'OIM, notamment à l'occasion de la crise du Liban.

## DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION

### a) Débat spécial interactif avec les membres du Groupe mondial sur la migration (GMG)

16. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur général a indiqué que le Groupe mondial sur la migration constituait un excellent cadre de coordination entre institutions. L'OIM avait été un membre fondateur du groupe en 2003, lorsque celui-ci était encore connu sous le titre de Groupe de Genève sur la question migratoire. Ce débat offrait l'occasion de faire activement participer les gouvernements, conformément à l'une des dispositions clés du mandat du groupe. Le moment apparaissait particulièrement bien choisi, dans la mesure où les Nations Unies venaient de tenir leur Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

17. Les membres présent étaient: M. Antonio Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Président actuel du Groupe mondial sur la migration; M. Ibrahim Awad, Directeur du Programme des migrations internationales à l'Organisation internationale du Travail (OIT); Mme Lakshmi Puri, Directrice de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Mme Odile Sorgho-Moulinier, Directrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Genève; Mme Mari Simonen, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); M. Bacre Ndiaye, Directeur de la Division des procédures au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); et M. Luca Barbone, Directeur sectoriel du Groupe réduction de la pauvreté à la Banque mondiale.

18. M. Guterres a fait le bilan des activités du Groupe mondial sur la migration sous sa présidence. L'OIM et le HCR étaient des partenaires collaborant dans de nombreuses régions du monde sur la base de mandats complémentaires; ils avaient récemment publié une lettre conjointe précisant clairement de quelle façon la coopération entre les deux organisations pourrait encore être accrue. Au camp de Tanima en Thaïlande, par exemple, ils avaient coopéré dans le cadre de programmes de réinstallation, et à Lampedusa, ils avaient collaboré avec le Gouvernement italien afin d'assurer des conditions d'accueil humaines et une protection efficace aux immigrants arrivant dans l'île. La coopération à Lampedusa était un exemple de la manière de combiner les capacités des deux organisations à l'appui des activités du Gouvernement, une façon de faire qui, à ses yeux, devrait être systématique. Il a fait part de sa satisfaction de se trouver au Conseil de l'OIM afin d'encourager la bonne collaboration des deux institutions.

19. D'ores et déjà, la migration était un élément clé des débats politiques internationaux et de la vie de la communauté mondiale, et elle était appelée à le rester. Les mouvements de populations rencontraient des obstacles bien plus considérables que les mouvements de capitaux ou de marchandises et de services, en ce sens qu'ils posaient des problèmes complexes en termes de droit mais aussi sur les plans économique et social, problèmes exigeant une coopération internationale et une coordination entre institutions apportant leur soutien aux Etats. Par ailleurs, si les marchés nationaux du travail fonctionnaient dans leur cadre réglementaire respectif, il n'existait aucun cadre similaire pour le marché international du travail, d'où les effets de la migration irrégulière sur la société mondiale. Etant donné qu'il ne fallait guère espérer un cadre réglementaire complet ou contraignant capable de régir les mouvements internationaux de personnes, il importait de développer le dialogue afin de favoriser la coopération entre les Etats.

20. Les activités initiales du GMG mettaient principalement l'accent sur:

- a) La prise de conscience: Le Groupe mondial sur la migration était constitué de dix institutions et avait reçu deux demandes d'adhésion supplémentaires. Il avait publié un document décrivant son mandat. Il avait également publié un second document décrivant les capacités et les activités de chaque institution dans le domaine de la collecte de données et de la recherche.
- b) Les capacités respectives des différentes institutions: Actuellement, le GMG s'efforçait principalement de recenser les capacités de chaque institution dans des domaines spécifiques et de rationaliser ses méthodes de travail et ses mécanismes de coordination, afin d'éviter une structure excessivement bureaucratique, et la décision avait été prise d'adopter une présidence tournante, sans secrétariat.

21. Le Groupe serait heureux de coopérer avec le Forum mondial sur la migration et le développement devant avoir lieu à Bruxelles en juillet 2007 et il avait formulé des propositions afin d'assurer une interaction efficace.

22. Il importait que chaque institution membre du Groupe **améliore la coordination** de ses activités par rapport à ses organes directeurs, afin d'assurer la cohérence et la compatibilité des travaux menés par le Groupe et de l'appui apporté aux Etats, individuellement ou au nom du Groupe.

23. **Le renforcement des capacités** au sein des institutions du Groupe et des Etats revêtait une importance cruciale. La migration n'était pas exclusivement un mouvement Sud-Nord et elle avait désormais un caractère mondial. On constatait une tendance croissante aux migrations Sud-Sud, ce qui ne faisait qu'ajouter à la complexité du travail de renforcement des capacités au niveau national, régional et international.

24. La migration pouvait s'avérer un instrument clé dans l'édification d'une société plus harmonieuse, plus juste et plus ouverte à l'échelle mondiale, et dans la perspective du développement des pays d'origine et de destination, pour autant que des efforts soient faits afin de rendre les migrations plus humaines.

25. Mme Puri a indiqué que la CNUCED mettait fortement l'accent sur la gestion des migrations temporaires liées au commerce ou sur les mouvements de main-d'œuvre transfrontières dans l'optique de promouvoir le développement et de contribuer au débat sur l'interaction entre migration et développement. Un domaine clé de coopération entre les institutions du Groupe et au sein de la CNUCED était la gestion de l'information, s'agissant notamment des bases de données et de la conduite de recherches et d'analyses empiriques visant à combler les écarts en termes de connaissances disponibles et de crédibilité. La CNUCED mettait en outre l'accent sur un plaidoyer équilibré en faveur de la migration pour le développement, en traitant de questions telles que les effets indirects du développement, l'emploi, les compétences et le renforcement de capital humain, le transfert de technologie, les retombées positives et l'effet d'attraction vers le haut, la réduction de la pauvreté et la compétitivité artificielle occasionnée par les mouvements des personnes physiques. Elle contribuait dans une mesure sensible à la compréhension de ces questions au sein du Groupe mondial sur la migration et parmi les Etats Membres, en mettant en

lumière le lien existant entre les mouvements des personnes physiques, le commerce et d'autres aspects liés aux causes profondes de la migration.

26. Une autre tâche importante était la façon de gérer les attentes. Il fallait éviter une dépendance excessive à l'égard des rapatriements de fonds et des mouvements temporaires de main-d'œuvre, qui conduisait à négliger certains secteurs protégés et faisait obstacle à la concurrence. A cet égard, il importait de déterminer comment gérer les bénéficiaires du développement lié au commerce et à la migration, comment réduire les coûts des rapatriements de fonds, comment canaliser les sommes rapatriées pour en faire profiter le renforcement des capacités des pays d'origine, comment utiliser les réseaux créés par les mouvements de personnes physiques afin de promouvoir le commerce et le développement, comment favoriser l'esprit d'entreprise, et comment inverser le transfert de technologies. Il était en outre nécessaire de mettre l'accent sur les aspects négatifs de la migration et de déterminer la manière de pallier ces inconvénients, notamment en convertissant les pertes de compétences en gain de compétences.

27. Le groupe s'efforçait de satisfaire toutes ces exigences en visant différentes perspectives, que ce soit en veillant au respect des droits de l'homme, des droits des migrants ou des droits des travailleurs. D'autres questions importantes concernaient l'aide au commerce, l'aide au développement et les meilleures pratiques en vigueur dans ces domaines, ainsi que la manière de lutter contre la poussée du protectionnisme. Il était vital de déterminer de quelle manière les mouvements temporaires et les mouvements régulés de main-d'œuvre pourraient atténuer et empêcher les flux migratoires irréguliers et permanents. D'autres questions à prendre en considération étaient: l'importance vitale des mouvements de personnes physiques pour le commerce et le développement partout dans le monde, comment faire face à l'arrivée sur le marché du travail mondial d'un milliard d'individus originaires de pays en développement, comment tirer parti des complémentarités existantes, de la complémentarité entre la main-d'œuvre bon marché des pays en développement et l'économie du savoir de pointe des pays industrialisés, et la manière de combiner ces deux facteurs en vue de maximiser la compétitivité et la prospérité économique mondiale. En bref, la CNUCED participait activement à tous les niveaux pouvant concourir à un renforcement des capacités.

28. Mme Simonen a indiqué que le FNUAP ciblait essentiellement trois activités: le partage régulier d'informations, de travaux de recherche et de données destinées à recenser les lacunes et à nourrir l'action de chaque institution du Groupe, la recherche concertée visant à la mise en place d'un meilleur réseau de recherche en évitant les doubles emplois et les chevauchements, et le renforcement des capacités tant pour les personnes physiques que pour les institutions et les systèmes. Il y avait beaucoup à gagner des différentes approches des institutions membres face aux questions migratoires.

29. Pour M. Awad, le Groupe était une tribune d'échange d'informations et de coopération entre les institutions membres, ainsi qu'un instrument de renforcement des capacités. Par exemple, l'OIT avait produit, avec l'OIM et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – non membre du GMG – un manuel sur les politiques efficaces en matière de migration de main-d'œuvre. Elle avait également travaillé avec l'OIM sur la question des rapatriements de fonds et celle des travailleuses migrantes en Europe centrale et orientale, avec le HCR pour les réfugiés et les migrants en Afghanistan, et avec le HCDH pour la promotion des instruments garantissant les droits de l'homme. La collaboration à l'intérieur du Groupe permettait une

meilleure utilisation des ressources des différentes institutions et évitait les chevauchements d'activités. L'OIT s'efforçait également d'agir au niveau des causes profondes de la migration en analysant les marchés du travail, en fournissant des avis politiques sur la formulation et la mise en œuvre des politiques d'emploi, et en réalisant des projets de coopération technique concernant les politiques d'embauche et d'acquisition de compétences.

30. Un certain nombre de délégués se sont félicités du rôle de chef de file endossé par l'OIM dans la mise sur pied et la coordination du Groupe mondial sur la migration. Cette démarche leur paraissait appropriée dans la mesure où l'OIM était la seule agence ayant au centre de son mandat la question migratoire. Un intervenant a demandé des exemples de projets spécifiques qu'il n'aurait pas été possible de réaliser si le Groupe n'avait pas existé, et si le Groupe avait recensé de nouvelles questions à soumettre à la communauté internationale. Son gouvernement souhaiterait voir débattre plus en profondeur de la lutte contre la traite et savoir quelle contribution le Groupe pouvait apporter dans ce domaine. Deux délégations ont posé la question de savoir si le Groupe s'était interrogé sur ce que serait sa taille optimale.

31. Plusieurs délégations ont demandé davantage de détails sur le fonctionnement du Groupe, et notamment quant à son approche du renforcement de capacités en tant qu'élément clé de la gestion des migrations, et aussi quant à la manière dont il entendait procéder pour améliorer la coopération entre ses membres. La richesse institutionnelle du Groupe lui permettrait-elle de s'attaquer aux causes profondes de la migration de manière complète et holistique? Deux orateurs ont estimé qu'il serait utile que le Groupe fasse le bilan de ses activités et de ses travaux, peut-être sous la forme d'un rapport écrit, tandis qu'un autre a ajouté qu'un rapport d'activité en fin d'année ne suffirait pas; un suivi du travail effectué s'imposerait.

32. Un autre délégué a demandé s'il serait possible de mettre en place un marché du travail pleinement fonctionnel au niveau international. Il a souhaité savoir quelles étaient les vues du Groupe concernant le dialogue intergouvernemental à l'échelle mondiale et les partenariats internationaux, et s'est demandé si le Groupe s'était fixé des programmes spécifiques pour renforcer les capacités des pays à intégrer efficacement les questions migratoires dans leurs plans de développement.

33. Un orateur s'est demandé comment le Groupe entendait assurer la cohérence et la coordination avec les institutions non membres s'occupant également de questions migratoires. Etant donné que la liste initiale des activités des membres était déjà très longue, il a souhaité savoir si le Groupe envisageait de recenser les domaines de chevauchement possibles et s'attaquer à une réduction des doublons.

34. M. Guterres a indiqué que la direction politique en matière migratoire devait venir des gouvernements, ajoutant qu'il leur incombait de mettre en place les mécanismes intergouvernementaux permettant une coopération internationale efficace dans ce domaine; à l'heure actuelle, ce type de mécanisme faisait défaut, si ce n'est au niveau régional. Il y avait manifestement matière à renforcer la coopération intergouvernementale dans des domaines tels que les opportunités de migration légale, en ciblant la coopération au développement pour les régions d'origine les plus fragiles, en maximisant l'impact de la migration sur le développement des pays d'origine, en s'attaquant efficacement aux problèmes de la traite et de l'introduction clandestine de migrants et en veillant à ce que les questions de protection concernant les réfugiés,

les femmes victimes de la traite et les mineurs d'âge non accompagnés soient correctement prises en compte. Le Groupe mondial sur la migration, sans être une organisation multilatérale dotée de pouvoirs de réglementation, pouvait apporter un soutien aux efforts embryonnaires déployés dans ce sens tant au niveau gouvernemental qu'au niveau intergouvernemental. A titre d'exemple, l'OIM avait mis sur pied sa très importante Initiative internationale Migration et Développement (« IMDI »), à laquelle elle s'efforçait d'associer d'autres acteurs en créant à cet effet les conditions voulues. Si elles opéraient dans le cadre d'un mécanisme de coordination souple, les institutions pourraient recenser les lacunes auxquelles il s'agissait de remédier et désigner l'institution la mieux placée pour ce faire, tout en veillant à éliminer les doublons là où il pouvait en exister. Rien de tout cela ne remplaçait la nécessité d'un leadership politique ni n'offrait le moyen de remédier efficacement à ces problèmes et d'apporter des solutions adéquates qui leur soient propres.

35. Le Groupe s'efforçait de combiner divers programmes de formation propres à différentes institutions pour en faire des ensembles utilisables dans une perspective de renforcement des capacités, d'élargir les initiatives individuelles de chaque institution aux autres membres afin de créer des synergies accrues et de prendre des mesures plus efficaces, et de coordonner la recherche en matière migratoire. Chaque institution continuerait d'agir dans le cadre de son mandat propre, mais le Groupe devait veiller à éliminer les chevauchements et à combler les lacunes. Il était trop tôt pour en attendre des résultats, mais le Groupe avait déjà une idée assez claire de la manière dont il souhaitait procéder.

36. Mme Sorgho-Moulinier a indiqué que l'une des contributions les plus importantes du PNUD au Groupe tenait à ses très nombreuses représentations et à ses efforts ciblés au niveau national. Le but spécifique du PNUD était de fournir des orientations et de favoriser le renforcement de capacités des gouvernements des pays en développement, notamment dans l'élaboration de stratégies migratoires favorisant le développement. Le Groupe estimait que la communauté internationale devrait accorder davantage de place à la perspective du genre. Le PNUD considérait cette question comme revêtant une importance critique dans les débats sur les rapatriements de fonds, qui constituaient, avec l'exode des compétences, l'objet principal de son action sur la scène migratoire, et il prévoyait de travailler en étroite collaboration avec le FNUAP dans ce domaine en particulier.

37. Le Groupe mondial sur la migration constituait la plate-forme idéale pour nouer des partenariats entre les institutions membres, dont on trouvait un exemple dans le projet conjoint PNUD/OIM au Tadjikistan, visant à évaluer l'ampleur des rapatriements de fonds et à mettre au point des stratégies permettant de les canaliser. Quant à la manière dont le Groupe travaillait avec les organisations non membres, un exemple était donné par un projet entre le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Moldova, visant à évaluer les effets de la migration au niveau des ménages et des communautés. Au niveau national, le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était un excellent instrument, à l'intérieur duquel tous les membres du groupe collaboraient étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies. Le programme TOKTEN (Transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés) avait rendu possible d'exploiter les connaissances et l'expérience des expatriés en les renvoyant dans leur pays d'origine pour de courtes périodes afin d'aider à résoudre des problèmes cruciaux.

38. M. Ndiaye a fait observer que le besoin de renforcement des capacités ainsi que l'approche holistique valaient autant pour les pays du Nord que pour ceux du Sud, et que des mesures avaient été prises afin de trouver les raisons pour lesquelles la volonté politique était si faible dans ce domaine. L'une des sources d'une telle approche était à chercher dans les traités universels des droits de l'homme, dont les dispositions devraient être intégrées aux législations nationales. A cet égard, la 8<sup>ème</sup> Conférence internationale des institutions nationales des droits de l'homme qui avait eu lieu en octobre 2006, avait abordé la question migratoire et remarqué que, si la Convention sur les travailleurs migrants n'avait été ratifiée que par relativement peu de pays (34), d'autres instruments internationaux avaient été ratifiés par de nombreux pays, ce qui offrait une base suffisante pour que les migrants reçoivent un traitement décent et jouissent des droits dus à toute personne, et aussi permettaient aux Etats de poursuivre la traite en tant qu'activité criminelle. Il s'agissait de voir comment le rapport du Groupe du haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies pourrait être mis à profit pour faire de la migration un thème clé. La migration ne devait pas être régulée au niveau bilatéral, entre pays forts et pays faibles, car un nombre croissant d'accords bilatéraux étaient conclus aux dépens des travailleurs migrants.

39. L'interaction du Groupe mondial sur la migration avec les Etats intéressait un certain nombre de délégués qui ont demandé quel mécanisme serait mis en place pour nouer un lien formel capable d'assurer l'interaction avec les Etats, dans la mesure où il n'y avait pas de secrétariat, et quelle valeur ajoutée le Groupe apportait aux Etats. Un représentant a indiqué que la présidence tournante du Groupe devait être mise à profit pour assurer une plus grande participation des Etats, tandis qu'un autre a souhaité savoir quels organes les Etats pourraient consulter à propos de problèmes spécifiques tels que les droits des migrants, le rapatriement des migrants et le renforcement de capacités. M. Guterres a répondu que la présidence tournante résoudrait la question de la coordination, facilitant les contacts avec les Etats, et Mme Sorgho-Moulinier a indiqué que les gouvernements pourraient consulter les équipes de pays des Nations Unies, en particulier le Coordonateur résident des Nations Unies, qui pourrait faire suivre les demandes d'assistance aux organes appropriés.

40. Un représentant a exprimé l'avis que le Groupe mondial sur la migration pourrait apporter une valeur ajoutée par le biais de son approche conjointe de la migration, notamment en agissant sur la perception publique du fait migratoire. Il s'est inquiété de ce que le Groupe pourrait faire pour équilibrer la quête du développement et le respect des droits de l'homme sur la scène migratoire, et a demandé ce que faisait le HCDH pour promouvoir la ratification de la Convention sur les travailleurs migrants, devant servir de base au traitement humain de la migration. M. Guterres a répondu que l'atout principal du Groupe était le fait qu'il était constitué d'institutions œuvrant à la fois au développement et à la protection des droits de l'homme. M. Ndiaye a fait observer que le comité surveillant la mise en œuvre de la Convention sur les travailleurs migrants avait examiné les rapports de quatre Etats et qu'un rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants avait été nommé. Un comité directeur, composé de représentants de l'OIT, de l'OIM, de l'UNESCO et du HCDH avait été mis sur pied afin de promouvoir la Convention, et le HCDH envisageait de tenir des séminaires régionaux à cet effet également.

41. Un autre délégué a estimé qu'il ne fallait pas considérer la migration essentiellement en termes économiques et a plaidé pour une approche multilatérale de la gestion des flux migratoires de façon à introduire des règlements mondiaux susceptibles de mettre plus de cohérence dans les règlements nationaux. Il estimait que le principal atout du Groupe résidait dans le fait qu'il

embrassait différents aspects de la question migratoire, et s'est demandé comment le Groupe pourrait trouver un équilibre entre des questions aussi disparates que le genre, l'intolérance et les droits de l'homme. Le Directeur général a indiqué que le Groupe était un lieu de rencontre où les membres apprenaient à bien se connaître et exploraient des moyens de collaborer entre eux, en favorisant la solidarité entre les institutions, en promouvant l'esprit de coopération et en suscitant des partenariats, ce qui primait sur les considérations de taille. Il a en outre souligné que le Groupe favorisait les résultats pratiques par la formation d'alliances spontanées, citant le Manuel sur la migration de travail de l'OIT, de l'OIM et de l'OSCE, qui était le fruit des contacts qui s'étaient noués par l'intermédiaire du GMG, ainsi que l'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI), qui avait débuté entre l'OIM et la Banque mondiale et à laquelle étaient aujourd'hui associées la plupart des institutions membres du GMG.

42. Une autre délégation s'est dit intéressée de savoir comment le Groupe prévoyait de traiter la migration Sud-Sud, et plus particulièrement s'agissant de la migration irrégulière, étant donné que certains pays ne disposaient pas des ressources nécessaires pour intégrer ni même pour expulser les immigrants irréguliers. Mme Sorgho-Moulinier lui a répondu que la migration Sud-Sud était effectivement une priorité et que le PNUD avait mis sur pied une unité de coopération spéciale Sud-Sud qui examinait les questions migratoires, notamment sous l'angle des rapatriements de fonds, de la fidélisation de la main-d'œuvre qualifiée et du renforcement de capacités au niveau national.

43. Un autre délégué s'est dit préoccupé par la contradiction entre les mesures tendant à faciliter la migration – la levée des exigences en matière de visa, par exemple – et la promotion des droits de l'homme et des droits des migrants et des droits des migrants au sein des Nations Unies d'une part, et les restrictions croissantes que mettaient les gouvernements à l'immigration d'autre part. Il s'est demandé si le Groupe mondial sur la migration prendrait des mesures pour résoudre cette contradiction et s'il existait une volonté politique à cet égard.

44. Un représentant a demandé si le Groupe faisait la distinction entre la migration de longue durée et la migration de courte durée et s'il traitait différemment les deux phénomènes, ajoutant qu'il souhaiterait savoir quels types de recherches étaient menés sur la migration de courte durée. Le Directeur général a répondu que la migration de longue durée et en particulier la migration de courte durée faisaient en effet partie des préoccupations constantes du Groupe. La migration de courte durée ou migration cyclique pouvait constituer le moteur principal du développement pour bon nombre de pays d'origine. L'Asie, et en particulier les Etats du Golf avaient mis au point un système de contrats fixes à l'intention des travailleurs étrangers, et la République de Corée avait entrepris de mettre au point un système d'engagement temporaire pour les étrangers.

45. Une délégation s'est demandé si le Groupe mondial sur la migration avait envisagé de se pencher plus spécifiquement sur certaines considérations, comme la migration irrégulière, les enfants, les femmes ou les flux hétérogènes. Elle a également demandé si le Groupe avait envisagé des moyens pouvant encourager les flux de migration ordonnée, par exemple à l'aide de mesures de renforcement de capacités. M. Awad a répondu que les frontières entre la migration de longue durée ou migration d'implantation et la migration de courte durée n'étaient pas clairement délimitées en raison des progrès réalisés en matière de communications et de transports. Quant à la discrimination, l'intégration des travailleurs migrants et la reconnaissance de leurs compétences étaient des questions importantes liées à la migration de courte durée qui relevaient du mandat de



l'OIT. L'OIT s'intéressait aux droits des travailleurs migrants, qui représentaient 50 % de tous les migrants dans le monde. Les droits des travailleurs migrants irréguliers et le fruit de leur travail méritaient d'être protégés. A l'heure actuelle, la migration irrégulière pouvait le mieux être absorbée par un élargissement de la migration régulière, ce que faisait l'OIT en insistant sur l'acquisition de compétences et sur le travail décent. Par ailleurs, il était essentiel de protéger à la fois les migrants et les non-migrants contre la discrimination.

46. M. Barbone a indiqué que la Banque mondiale était intéressée à collaborer avec d'autres institutions sur la scène migratoire en raison des ramifications financières, économiques et sociales importantes des flux migratoires, tels que l'exode de compétences, les rapatriements de fonds et les considérations d'ordre social et humanitaire. Les effets de la migration au niveau des pays devaient être étudiés, et une évaluation d'impact rigoureuse des politiques migratoires s'imposait à titre d'effort de collaboration interinstitutions. L'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI) offrait la possibilité de mettre des ressources à la disposition des pays et des institutions intéressées au renforcement de capacités, désireux de comprendre les conséquences des flux migratoires et de maximiser l'impact positif de la migration sur le développement tout en réduisant au minimum les conséquences négatives. Mme Simonen a estimé pour sa part que la valeur ajoutée et la force du Groupe résidaient dans la diversité des perspectives que pouvait offrir un tel groupe, capable de toucher des publics différents. Le Groupe visait à maintenir un dialogue ouvert et tendait vers le consensus et la volonté politique moyennant une approche holistique des problèmes migratoires.

47. Mme Puri a indiqué que la CNUCED mettait essentiellement l'accent sur les mouvements de main-d'œuvre de courte durée eu égard au mode 4 de l'accord général de l'OMC sur le commerce des services (AGCS). Le commerce transfrontière de main-d'œuvre était une réalité, malheureusement handicapée par de nombreuses restrictions non liées au commerce, et il existait un fossé entre la libéralisation et la régulation des mouvements de main-d'œuvre d'une part et les réalités du marché d'autre part. Le Groupe mondial sur la migration avait été conçu pour promouvoir la coopération internationale. Même s'il appartenait aux Etats Membres de faire preuve de volonté politique, il incombait au Groupe de montrer la voix en tentant de réduire le fossé de l'information. Cela pouvait déboucher sur un gain de cohérence et sur un consensus quant aux politiques à mener, réunir les décideurs et les parties prenantes de différentes organisations et contribuer à créer des points focaux multidisciplinaires sur la migration et le développement aux niveaux local et régional. D'autres objectifs pouvaient être l'acquisition des meilleures pratiques, l'échange d'expériences, la quête de solutions aux problèmes rencontrés, la régulation par des mesures de facilitation, et l'adoption de saines approches traditionnelles et novatrices.

48. M. Guterres a ajouté qu'il ne serait pas possible d'endiguer la migration irrégulière sans offrir des opportunités de migration légale, notamment par l'intermédiaire de filières officielles. Le marché mondial de la main-d'œuvre devait fonctionner de façon légale si possible, et de façon illégale si nécessaire. Les marchés étaient un moyen efficace d'allouer des ressources, mais ils ne résolvaient pas tous les problèmes d'équité, d'où la nécessité d'un cadre multilatéral régulateur efficace pour le marché international du travail. Néanmoins, comme il était improbable qu'un tel cadre puisse voir le jour à court terme, des progrès pouvaient être faits sous la forme de mesures plus modestes, par le biais par exemple d'un dialogue intergouvernemental, à savoir le Forum mondial sur la migration et le développement, en coordonnant l'action interinstitutions par le biais

du Groupe mondial sur la migration et en s'appuyant sur les synergies découlant de leur interaction.

**b) Les partenariats en matière de migrations : association du monde de l'entreprise et de la société civile**

**i) Exposé liminaire**

49. La Directrice du Département de Politique et recherche en matière migratoire et Communications (MPRC) a fait un exposé sur les partenariats en matière migratoire, et plus particulièrement entre gouvernements d'une part et avec le monde de l'entreprise et la société civile d'autre part. L'afflux d'immigrés n'avait cessé d'augmenter au cours des dernières années, rendant les gouvernements plus conscients de la nécessité de gérer les migrations et entraînant une augmentation du nombre des acteurs sur la scène migratoire. Alors que la gestion des migrations était autrefois principalement du ressort des gouvernements, elle concernait aujourd'hui le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile, sans oublier les migrants eux-mêmes, à la fois en tant que groupe (diaspora) et en tant que particulier, de même que les grands médias. Dans chaque cas, il existait de nombreuses possibilités de partenariat avec les gouvernements; en fait, certaines fonctions qui incombait jusque là aux seuls gouvernements étaient aujourd'hui efficacement assurées par des structures de la société civile.

50. Le secteur privé, par exemple, était l'un des principaux recruteurs de migrants; il agissait sur le levier du marché du travail et exerçait donc une influence importante sur les politiques migratoires et les systèmes de quotas y afférents. Les gouvernements et le secteur privé pouvaient mettre leurs ressources en commun et accroître les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines. Ainsi, ils pouvaient par exemple engager les travailleurs migrants de manière à réduire au minimum le problème de l'exode des compétences ou à y remédier, et promouvoir la circulation des compétences, prendre des mesures propres à empêcher le risque d'une baisse des salaires due à la présence des immigrants, mettre en valeur les contributions appréciables des migrants aux sociétés d'accueil, et faciliter l'intégration économique et sociale des migrants dans la communauté locale.

51. Parce que les ONG, pour leur part, constituaient souvent la principale interface entre les migrants et leur pays d'origine et de destination, parce qu'elles avaient l'expérience des réalités quotidiennes auxquelles se heurtaient les migrants, elles étaient en mesure de collaborer avec les gouvernements afin d'offrir aux migrants des informations fiables et de faire en sorte qu'ils nourrissent des attentes réalistes quant au processus migratoire. En tant que sources précieuses d'informations pour les migrants tant dans les pays d'origine qu'à l'étranger, elles pouvaient aider les gouvernements à façonner leurs programmes et leurs politiques en fonction des besoins réels et servir de réseaux d'interaction avec les migrants. Certains pays avaient mis sur pied de vastes mécanismes consultatifs associant le monde de l'entreprise, les ONG et la société civile; l'OIM considérait ces mécanismes comme des instruments utiles pouvant susciter un soutien auprès du grand public en faveur de politiques de migration viables.

52. Les diasporas constituaient la principale structure de soutien à long terme comme dans la phase suivant l'arrivée des immigrants et propre à favoriser l'intégration dans le pays d'accueil, mais elles jouaient en outre un rôle considérable sur le plan des relations avec le pays d'accueil.

Elles étaient en mesure d'influer sur la décision d'émigrer et constituaient une autre grande source d'information concernant les réalités et les procédures migratoires. Elles pouvaient collaborer avec les gouvernements tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil afin de créer un environnement propice à l'investissement et à la création d'entreprises dans les pays d'origine, et au transfert de compétences et de savoir-faire; elles pouvaient orienter les migrants dans le choix des méthodes de transfert de fonds. Les ingrédients essentiels de tels partenariats étaient les politiques et les incitations gouvernementales, le respect des priorités des diasporas et la confiance mutuelle.

53. Les migrants eux-mêmes pourraient contribuer à ce qu'ils soient au centre des politiques et des processus migratoires, en permettant une protection accrue de leurs droits humains et, de façon tout aussi importante, en facilitant des processus migratoires plus ordonnés.

54. Enfin, les grands médias étaient les principaux pourvoyeurs de l'information entre les gouvernements et l'opinion publique, et, dans une certaine mesure, façonnaient également la politique et l'opinion publique. Ils devraient collaborer avec les gouvernements afin de donner de meilleures informations sur la politique migratoire, en vue de susciter un débat public mieux informé sur la question, de contribuer à une perception plus équilibrée du fait migratoire et de renforcer la perception des rôles des migrants dans les pays d'origine et les pays d'accueil.

55. Les partenariats en matière migratoire étaient appelés à devenir une caractéristique essentielle et durable du paysage migratoire. L'identification de partenariats efficaces, notamment avec les entreprises, la société civile et les migrants, revêtaient une importance cruciale pour une bonne gouvernance de la migration.

## ii) Exposés de haut niveau et débats

Les membres du panel étaient:

- **Arturo Brion**, Secrétaire au travail et à l'emploi, Philippines
- **David Arkless**, Premier Vice-président, Affaires générales, Manpower; membre du Comité consultatif d'entreprises de l'OIM
- **Thomas McCarthy**, Président de Ghanacoop, Italie et **Jerry Oware**, Directeur de Migrants for GhanaAfrica, Ghana
- **Rafael Hurtado**, Président de la *Federación de Clubes Zacatecanos del Sur de California*

Le débat était animé par **Imogen Foulkes**, journaliste à Genève.

56. M. Brion a évoqué les liens entre l'Etat, les entreprises et la société civile du point de vue du gouvernement d'un pays exportateur de main-d'œuvre. La politique migratoire des Philippines consistait à réguler l'activité de manière à protéger à la fois les pays d'origine et d'accueil, mais surtout à protéger les migrants temporaires originaires des Philippines. Les entreprises et la société civile participaient déjà activement à la mise en œuvre de cette politique.

57. Dans son pays, les marchés du travail étaient recensés et les travailleurs recrutés avant tout par le secteur privé, notamment par l'intermédiaire d'agences de recrutement. L'Administration philippine de l'emploi outremer (POEA) se chargeait de réguler les agences de recrutement. A son tour, le secteur ainsi régulé, les syndicats et les associations de femmes envoyaient des représentants élus au conseil d'administration de la POEA. Les membres du Conseil consultatif des travailleurs philippins de l'outremer représentaient l'entier éventail des acteurs du secteur privé ayant des intérêts significatifs dans la migration. Le Gouvernement s'en remettait au Conseil et à ses membres pour obtenir les informations nécessaires devant lui permettre de fixer sa politique. Un réseau constitué d'organisations gouvernementales locales, de l'église, des instituts universitaires et des ONG se chargeait de distribuer des informations sur les conditions d'embauche à l'intention des candidats migrants, et les agences de recrutement organisaient des séminaires d'orientation en partenariat avec les ONG accréditées et le Gouvernement. Des partenariats avaient été mis en place avec des groupes confessionnels, des ONG, et des associations de Philippins outremer pour apporter protection et services sociaux aux migrants. Les ambassades, les consulats et les attachés chargés des questions d'emploi à l'étranger contribuaient activement au processus.

58. Certains partenariats s'étaient créés avec des entreprises autres que des agences de recrutement et comprenaient un lien avec une banque importante associée au processus de délivrance de documents d'identité aux travailleurs de l'outremer afin de faciliter les rapatriements de fonds. De grandes compagnies téléphoniques (la société téléphonique philippine pour les appels longue distance et Globe Telecom) étaient activement engagées dans la campagne contre les recrutements illégaux. On s'attendait à voir se nouer encore d'autres partenariats.

59. Une structure de réintégration renforcée devait ouvrir en février 2007, avec pour but de nouer des liens plus étroits entre la migration et le développement et de mettre le monde de l'entreprise et la société civile en mesure de jouer un rôle accru dans la mise en œuvre de la politique de l'Etat. Le programme de réintégration serait constitué de 3 grands domaines. Dans le premier de ces domaines – la réintégration individuelle – les ONG joueraient un rôle majeur dans l'aide aux rapatriés afin de leur assurer un emploi ou d'autres activités rémunératrices d'une manière devant permettre au pays de tirer parti des connaissances et de l'expérience acquises à l'étranger. L'Etat assisterait tant les ONG que les migrants en facilitant la formation et l'accès au crédit. Deuxièmement, l'Etat faciliterait les liens entre les migrants et les communautés locales. Un exemple de partenariat fondé sur ce type de lien était donné par le projet Classroom Galing sa Mamamayang Pilipino Abroad (CGMA), au titre duquel les travailleurs de l'outremer levaient des fonds pour construire des salles de classe, tandis qu'un autre groupe de la société civile, la chambre de commerce Fil-Chinese, entreprenait la construction à coûts réduits; les fonds étaient gérés par une banque, et le projet était placé sous le contrôle de l'Etat. Troisièmement, l'Etat favoriserait la réintégration économique des migrants en obtenant à leur intention des frais moindres de rapatriement de fonds et en leur offrant une aide aux investissements en partenariat avec des banques et d'autres institutions financières. Ces mesures étaient de nature à encourager les migrants à rapatrier les fonds par les voies légales et à épargner et gérer efficacement leurs avoirs.

60. M. Arkless, représentant le secteur privé, a indiqué que son organisme était le plus grand employeur non gouvernemental au monde. Il employait 4,5 millions de personnes chaque année dont un demi million franchissaient chaque année des frontières internationales.

61. Il estimait que les partenariats en matière migratoire, notamment sous une forme tripartite de coopération associant l'entreprise, les organisations internationales et la société civile, étaient nécessaires pour l'économie mondiale. Dans son rôle de représentant du secteur privé, il avait approché 100 des 500 principales sociétés dans le monde pour connaître leur vue sur la gestion des migrations, et toutes avaient souligné le fait que leur position était entièrement commerciale. Le secteur mondial de l'entreprise avait d'ores et déjà accès à une main-d'œuvre plus nombreuse et plus diverse que ce qui était disponible au plan local. En effet, aucun pays du monde industrialisé ne disposait d'une population active croissant au rythme requis pour sa survie économique. Par conséquent, la migration était une nécessité. Un cadre législatif international jouissant d'une reconnaissance mondiale s'imposait pour gérer le phénomène migratoire; peut-être même avait-on besoin d'un système capable d'y faire régner l'ordre, au besoin par la contrainte. Il a lancé un appel aux agences internationales pour qu'elles collaborent avec le monde de l'entreprise afin de créer les outils nécessaires avec lesquels les entreprises puissent fonctionner.

62. Le monde de l'entreprise considérait les efforts déployés par l'OIM et la communauté internationale au travers d'un dialogue constant, des négociations du Mode 4 de l'AGCS et du Forum mondial sur la migration et le développement. Cependant, la gestion de processus inefficaces et difficiles à gérer inhérents à la réalité migratoire posait en soi un vrai défi. Les parties prenantes cherchaient toutes à se positionner au mieux. Il était essentiel d'amener dans ce domaine une coordination, des règles et des responsabilités.

63. A l'occasion du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, il avait été gratifié de voir que le représentant principal du monde du travail présent à cette manifestation, à savoir le Directeur général de l'OIT, partageait ses propres vues quant à la conception future de la migration internationale de main-d'œuvre. Quant au fait que cette concordance de vues n'avait pas été reflétée dans les comptes rendus officiels des Nations Unies, il y voyait une manifestation des obstacles institutionnels qu'il s'agirait de surmonter.

64. Selon lui, le monde avait besoin d'une organisation faitière en charge de la question migratoire. Il estimait que l'OIM devait être renforcée et que ses travaux méritaient d'être mieux connus. L'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI) lui paraissait cruciale dans la mesure où elle traitait de la migration de main-d'œuvre dans une optique de développement. Le monde de l'entreprise s'efforcera de jouer un rôle dans le contrôle et le traitement approprié des flux migratoires mondiaux. Il a lancé un appel à tous les pays et à toutes les agences pour qu'ils s'alignent sur cette initiative de l'OIM en y associant le monde de l'entreprise. Cependant, si une réponse inadéquate devait venir des institutions multilatérales, les entreprises cibleraient leur action au niveau bilatéral et prendraient les mesures qu'elles jugeraient appropriées à leur niveau.

65. Evoquant un projet local reflétant le binôme migration et développement, M. McCarthy a expliqué que GhanaCoop avait été créé en mai 2005 en vertu du programme MIDA (Migrations pour le développement en Afrique) de l'OIM, en coopération avec le Gouvernement italien, à titre de projet pilote soutenu par l'OIM avec l'aide du Ministère italien des Affaires étrangères en vue de promouvoir le rôle de la diaspora subsaharienne en Italie au moyen de projets de développement autofinancés. Le but de GhanaCoop était de renforcer le développement durable dans les communautés rurales du Ghana en favorisant les liens entre les expatriés résidant en Italie et les communautés du Ghana, en partenariat avec l'Etat et des acteurs non étatiques.

66. L'accord initial créant GhanaCoop avait été porté sur les fonts baptismaux par quatre entités, à savoir l'OIM, l'Association des nationaux ghanéens, la municipalité de Modène, et l'Union des coopératives de Modène. La coopérative comptait un effectif de 15 Ghanéens et se composait de trois sociétés, à savoir l'Association des nationaux ghanéens, représentant les 4.000 Ghanéens vivant dans la province de Modène, Arcadia, une coopérative sociale ayant planifié le démarrage de la coopérative, et Emil Banca, une coopérative de crédit associée à un large éventail d'activités liées à la migration et au développement.

67. GhanaCoop importait des fruits et des produits agricoles de son pays d'origine sur la base des principes du commerce équitable. Il avait créé et exploité une ferme baptisée « les migrants pour le Ghan-Afrique » dans le village de Gomoa Simbrofo, à 90 km d'Accra, afin d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales en créant des emplois, en mettant en place des politiques favorisant la protection de l'environnement et le respect des droits des travailleurs. GhanaCoop assurait en outre des services de consultant aux migrants ghanéens quant aux opportunités d'emploi et aux exigences du marché du travail, contribuaient à sensibiliser l'Italie à la culture ghanéenne et subsaharienne, favorisait les manifestations de solidarité et aidait les communautés ghanéennes pauvres à résoudre leurs problèmes sociaux.

68. Les mesures mondiales prises à ce jour pour créer un cadre de développement équitable s'étaient jusque là révélées inadéquates. L'exode des compétences à destination des pays industrialisés s'accélérait et appauvriissait les pays en développement. Le modèle MIDA, basé sur l'aide aux diasporas, pourrait s'avérer le meilleur moyen de promouvoir le processus de développement. Cependant, les projets MIDA ne pourraient être mis en œuvre par les diasporas qu'avec la participation des pays d'accueil et la collaboration de la société civile.

69. M. Oware a décrit le travail de Gahnital, la coopérative succursale de GhanaCoop au Ghana, créée pour planifier et gérer l'ensemble des activités économiques, commerciales et sociales de GhanaCoop au Ghana, telles que l'importation et la vente de produits alimentaires et de boissons d'Italie, la coordination et la supervision des exportations d'ananas vers l'Italie pour distribution par GhanaCoop, l'organisation d'un tourisme responsable, et le développement de l'exploitation agricole de Gomoa Simbrofo pour la culture des ananas. Les gains étaient mis à profit pour fournir des services essentiels dans différents villages et, périodiquement, pour distribuer du matériel scolaire et des équipements sportifs. Une installation de production d'énergie solaire avait été installée à Gomo Simbrofo en vue d'améliorer le niveau de vie de cette communauté. Un chèque de 2.000 euros avait été donné par l'Association des nationaux ghanéens en Italie, en collaboration avec GhanaCoop et présenté par Ghanital au Ministère de la Santé en vue de financer une action de prévention du paludisme. L'expérience de GhanaCoop était nouvelle mais elle produisait déjà des résultats impressionnants et motivants.

70. M. Hurtado a invité l'assistance à porter cette fois son attention sur le continent américain et l'une des toutes premières et plus anciennes diasporas du monde, à savoir la Fédération des migrants de l'Etat mexicain de Zacatecas. Cette Fédération était constituée de 75 clubs de migrants ou associations de villes natales ayant investi 100 millions de dollar dans près de 2.000 projets d'infrastructures de base (hôpitaux, écoles, canalisations sanitaires, réseaux d'eau potable, routes, etc.) dans leur communauté d'origine de Zacatecas au cours des sept années écoulées.

71. Les premières associations de villes natales avaient été fondées dans les années 60, en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés d'origine. Le programme « un pour un » avait été lancé en 1986, le Gouvernement mexicain ayant contribué à hauteur d'un dollar pour chaque dollar apporté par les associations de villes natales en vue du financement d'un projet donné. En 1992, le programme avait été élargi de telle sorte que le gouvernement fédéral avait été associé à l'initiative « deux pour un ». L'initiative « trois pour un », associant les gouvernements fédéral, des Etats et des municipalités, avait été introduite en 1999, mais uniquement dans l'Etat de Zacatecas. A l'instigation de la Fédération, un programme national avait été lancé en 2001, afin que tous les Etats mexicains puissent y prendre part.

72. Au titre du programme national, 80 millions de dollars E-U avaient été investis à l'échelle du pays chaque année, dont 20 millions apportés par des émigrés. En travaillant en partenariat avec les gouvernements à tous les niveaux, les migrants faisaient désormais partie de la solution; ils étaient convaincus que leur participation au processus décisionnel aidait à promouvoir le développement et à réduire la pauvreté. D'anciens migrants étaient devenus membres du Gouvernement aux trois niveaux et avaient une perception particulièrement claire des besoins des migrants et des communautés d'origine. Ils travaillaient à la mise en œuvre des politiques du Gouvernement et de celles de l'association.

73. Etant donné que les migrants mettaient tout en œuvre pour améliorer les conditions dans leur communauté d'origine, la Fédération était prise au sérieux par les trois niveaux gouvernementaux, qui l'associaient dans les débats sur les budgets et les programmes gouvernementaux. La Fédération avait également d'autres programmes, parmi lesquels des échanges d'étudiants entre les universités de Californie et de Zacatecas, visant à faire faire connaissance aux enfants des émigrés avec leurs racines et à susciter leur coopération.

74. Le modérateur a engagé la partie interactive du programme en demandant aux membres du panel si la gestion des migrations leur paraissait un objectif réaliste et comment ils pensaient pouvoir y parvenir.

75. M. Brion a répondu que la gestion des migrations était essentielle. L'implosion à venir de la démographie à l'Ouest et l'explosion parallèle de la démographie dans les pays d'Asie n'étaient pas sans danger. Il avait écouté avec intérêt M. Arkless lorsqu'il disait que le monde de l'entreprise était intéressé par le phénomène migratoire pour des raisons commerciales, la motivation du profit constituant l'incitation la plus forte à une gestion efficace des migrations. Il espérait par exemple que les entreprises compenseraient les faiblesses de son propre pays à trouver des marchés. Les pays d'origine partageaient leurs précieuses ressources humaines lorsqu'elles envoyaient à l'étranger leurs travailleurs, et il en appelait au monde de l'entreprise pour qu'il apporte éducation et formation aux migrants, de telle sorte que le processus migratoire soit mutuellement bénéfique. Les profits commerciaux devraient atteindre également les travailleurs migrants. Les contacts tripartites entre les gestionnaires, les syndicats et les gouvernements, sur le modèle décrit par M. Arkless, lui semblaient être le bon moyen de gérer les migrations. Enfin, il s'est dit reconnaissant à l'OIM pour l'assistance humanitaire qu'elle avait fournie dans le contexte des problèmes du Liban. Cependant, il estimait que des institutions telles que l'OIM et les entreprises en général devaient faire en sorte d'apporter une aide au développement à ceux des pays qui déployaient de réels efforts pour décoller.

76. M. Arkless a insisté sur la nécessité et la possibilité de réguler la migration de main-d'œuvre. Pour lui, c'était l'ampleur du phénomène qui l'exigeait. A cet égard, il a signalé qu'en l'espace de 24 heures, 36.000 personnes seraient victimes de trafiquants d'êtres humains et 176.000 personnes traverseraient des frontières internationales en quête de travail. Il lui paraissait essentiel d'engager une action sans plus attendre. Le monde de l'entreprise souhaitait jouer un rôle positif dans ce processus.

77. M. McCarthy a estimé que les problèmes sociaux liés à l'afflux non régulé de migrants pouvaient être atténués en soumettant l'émigration à la production d'une invitation à immigrer. Des mesures s'imposaient pour promouvoir l'intégration économique et sociale de la deuxième génération d'immigrants. La tendance des nouveaux arrivants à rejoindre des communautés autosuffisantes d'immigrés ne lui paraissait pas propice à l'intégration.

78. M. Hurtado a estimé que, s'il n'était pas possible de mettre un frein à la migration, les communautés de migrants et en particulier les gouvernements pourraient agir dans une mesure sensible afin d'endiguer certains flux migratoires en créant des sociétés dans les pays d'origine. Par exemple, un programme « quatre pour un », auquel la Western Union avait également contribué, avait déjà permis de mettre sur pied huit petits projets productifs qui devaient démarrer dans l'Etat de Zacatecas pour un coût de 444.000 dollars E-U.

79. Un délégué a évoqué les deux volets de la politique migratoire philippine et demandé un complément d'information concernant l'aspect de la protection, ajoutant en outre qu'il souhaiterait savoir si la diaspora avait été associée à l'élaboration des mesures de régulation préparées par l'Etat. Comment l'Etat veillait-il à ce que les migrants philippins participent à l'élaboration de telles mesures? Quelles difficultés tangibles le Gouvernement philippin avait-il rencontré dans l'application de sa politique migratoire?

80. M. Brion a présenté tout l'éventail des mesures de protection mises en place à l'intention des migrants philippins: une campagne d'information de pré-emploi visant à conseiller les candidats migrants quant à ce qui les attendait à l'étranger; des séminaires obligatoires de pré-départ concernant la culture, le climat, la politique et la langue des pays de destination; les activités déployées par les ambassades, les consulats et les attachés à l'emploi des Philippines, combinées avec un dialogue bilatéral avec les pays de destination; et les programmes de réintégration économique visant les individus et les communautés à l'intention des migrants de retour.

81. La mesure la plus importante qu'ait prise le Gouvernement philippin pour associer les diasporas à l'élaboration de mesures de régulation avait été de faire en sorte que les expatriés puissent voter lors des élections aux Philippines. Il avait en outre régulièrement consulté la communauté expatriée et offert à ses membres la possibilité de prendre part aux affaires du pays.

82. La politique migratoire s'était heurtée à trois écueils. Le premier était le recrutement illégal par des organismes non agréés qui profitaient de la demande de travailleurs philippins pour engranger d'énormes bénéfices aux dépens des migrants. Le deuxième était le nombre de travailleurs philippins sans papiers à l'étranger. Malheureusement, les mêmes pays qui attendaient des Philippines qu'elles luttent contre la traite des personnes offraient des emplois aux Philippines qui se trouvaient sans autorisation sur leur territoire. A moins de conclure des accords bilatéraux



ou internationaux, il était difficile d'envisager une solution à ce problème. Le troisième écueil était l'exploitation des travailleurs, notamment des employés de maison. Pour combattre ce fléau, le salaire minimum des employés de maison avait récemment été doublé et les pays concernés avaient été invités à prendre des mesures dans ce sens eux-aussi.

83. Un autre délégué a demandé si les membres de GhanaCoop en Italie avaient d'autres emplois ou s'ils exerçaient uniquement des activités dans le cadre de GhanaCoop, sachant que les objectifs de cette société étaient de renforcer les compétences des Ghanéens en Italie. Comme GhanaCoop était une coopérative, ses membres avaient vraisemblablement contribué à son capital. Comment organisaient-ils la distribution des profits éventuels? Comment les fonds étaient-ils transférés d'Italie vers le Ghana? Un autre des buts de GhanaCoop étant la réintégration au Ghana, quelle était la politique de la coopérative en vue de la réintégration des membres de la diaspora qui retournaient définitivement au Ghana?

84. M. McCarthy a répondu que GhanaCoop avait seulement deux employés à temps plein; les autres Ghanéens appartenant à la coopérative étaient des volontaires qui exerçaient un emploi ailleurs. La coopérative n'envisageait pas de verser des dividendes; au contraire, tous les profits devaient être réinvestis dans les activités déployées au Ghana. Les fonds nécessaires étaient habituellement transférés par l'intermédiaire des Ghanéens eux-mêmes. La coopérative n'avait pas de politique en matière de retour définitif, estimant que cela devait rester une décision personnelle. Elle se souciait davantage de transférer au Ghana les compétences et le savoir-faire acquis en Italie. A cet égard, M. Oware a ajouté qu'il visait à créer un environnement propice au Ghana, de façon à décourager les habitants des zones rurales d'émigrer vers les villes, et les habitants des zones urbaines de partir à l'étranger. Un délégué a fait observer que le même problème de l'exode rural s'était déjà produit dans des pays européens. Endiguer l'exode impliquait d'orienter l'assistance technique et la coopération là où elle était le plus nécessaire, au moyen d'instruments modernes tels que des coopératives ou autres sociétés autogérées à responsabilité limitée. Un autre délégué, se référant également aux environnements propices, a suggéré que des politiques migratoires plus ouvertes dans les pays de destination n'étaient envisageables que s'il y avait un engagement visible de la part des pays d'origine à inciter les populations locales à rester sur place.

85. Trois délégués ont évoqué plus particulièrement la migration de main-d'œuvre. Etant donné les conflits que ne pouvait manquer de faire surgir l'incompatibilité entre les besoins en main-d'œuvre des entreprises, la politique étrangère des gouvernements et l'attitude du public à l'égard des immigrés, comment les entreprises, les gouvernements et les migrants pouvaient-ils travailler ensemble en tant que partenaires égaux, alors même que la question faisait l'objet d'une exploitation politique? Dans le cas des migrants qualifiés (par exemple les médecins ghanéens), le problème posé était celui de l'exode des compétences. A cet égard, l'un des délégués a demandé quelle ligne directrice les entreprises appliquaient pour éviter une hémorragie – à moindre coût pour les pays industrialisés – de la main-d'œuvre la plus qualifiée en provenance des pays en développement.

86. M. Arkless a indiqué que Manpower venait de réaliser une enquête sur les mille sociétés les plus prospères, qui avaient presque toutes opéré un glissement de stratégie, passant d'une démarche de « faire venir » à une démarche « aller vers ». Leur but était de développer des centres de propriété intellectuelle et de développement tirant parti des ressources humaines locales dans

les nouveaux marchés de consommation que l'on voyait apparaître sur le globe. Pour leur part, les Philippines envisageaient en fin de compte un retour au pays de la plupart de leurs immigrés, et par conséquent, elles fondaient l'essentiel de leur politique sur la réintégration, envisagée en quelque sorte comme un instrument destiné à inverser l'exode des compétences. Les travailleurs ayant acquis une expérience dans un pays donné étaient ensuite employés à leur retour aux Philippines de façon à mettre leurs services à la disposition des investisseurs de ce pays en territoire philippin.

87. Comme certains Etats Membres l'ont fait observer, d'autres problèmes étaient à signaler, tels que l'absence totale ou partielle de qualification de la main-d'œuvre, souvent féminine, qui émigrerait clandestinement et était fréquemment exploitée par des intermédiaires sans scrupules hors de toute filière légale. Dans l'un et l'autre cas, la solution passait par la formation: il fallait que les pays d'origine assurent la formation des travailleurs non qualifiés de telle sorte qu'ils obtiennent à l'étranger des conditions de travail décentes (pour utiliser les termes du Directeur général de l'OIT), et que les pays de destination forment les travailleurs migrants pour leur permettre de rentrer chez eux comme main-d'œuvre qualifiée. Une telle approche présentait l'avantage de lier les pays d'origine et de destination dans la poursuite d'un objectif commun. M. Brion et M. McCarthy ont estimé que les pays de destination qui concouraient à l'exode des compétences en provenance des pays d'origine devraient aider ces derniers à former une main-d'œuvre de remplacement, par exemple en finançant des écoles techniques locales et des universités dans les pays d'origine. Un délégué a estimé que les entreprises avaient également un rôle à jouer à cet égard; en leur qualité d'employeur de migrants, elles pouvaient éclairer l'opinion publique et faire valoir la contribution positive des migrants au processus de production.

88. Les membres du panel ont été d'accord pour dire que le partenariat entreprise-gouvernement-migrant n'était pas quelque chose de facile à réaliser, mais ils ne pensaient pas que les objectifs différents des entreprises et des gouvernements les empêchaient de collaborer au même objectif ultime. Les économies de nombreux pays se trouveraient certainement très lourdement handicapées sans la main-d'œuvre immigrée – et l'industrie suisse du tourisme en était le parfait exemple –, et il fallait donc que les entreprises fassent passer ce message. Si, comme cela avait été suggéré, la régulation du phénomène migratoire devait être le résultat d'un processus d'ensemble mené à l'échelle mondiale, les politiciens locaux auraient de quoi justifier des mesures migratoires impopulaires mais nécessaires. A cet égard, un délégué a fait observer que le Forum mondial sur la migration et le développement pourrait se révéler l'événement déclencheur d'un tel processus dans les 20 à 25 années à venir. En outre, le « marché » qui pourrait être organisé en parallèle avec le Forum offrirait une occasion idéale pour les pays de se procurer par exemple une ébauche de législation, les garanties d'un système de micro-financement ou des réductions sur les coûts de transfert de fonds, ce qui les rapprocherait du monde de l'entreprise.

89. S'agissant de la société civile, il y avait en outre une autre distinction à faire. GhanaCoop, par exemple, avait constaté que ses pourparlers avec les membres non commerciaux de la société civile débouchaient habituellement sur des activités sociales, alors que ceux qu'ils menaient avec des entreprises étaient plutôt sous-tendus par des motivations économiques. Par ailleurs, les entreprises avaient une approche plutôt positive lorsqu'il s'agissait des migrants considérés individuellement, alors qu'elles avaient échoué jusqu'à présent à répondre correctement aux besoins des diasporas. Il fallait que les entreprises, et plus particulièrement les institutions

financières, associent les diasporas à la planification et à la conception des projets qu'elles voulaient financer. Un délégué a souligné le fait que l'une des stratégies les plus fructueuses ayant permis d'établir le lien entre les diasporas et les communautés d'origine était celle des associations de villes natales mexicaines. Les avantages de ces associations dans une perspective de développement pourraient être amplifiés si, aux apports des migrants, venaient s'ajouter des contributions du pays d'origine. Pour sa part, M. Hurtado a considéré que les entreprises et les politiques avaient toujours tenté de profiter des migrants. Le mur en cours de construction entre les Etats-Unis et le Mexique n'empêcherait pas l'arrivée de nouveaux immigrants; leur nombre ne diminuerait que lorsque les habitants du Mexique auraient des emplois et des salaires décents.

90. Un délégué s'est rallié aux propos de M. Hurtado, en faisant remarquer que les exposés avaient clarifié un certain nombre d'aspects du phénomène migratoire, en particulier la distinction entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Ce n'est que lorsque toutes les parties concernées seraient parvenues à une définition commune de ces concepts que des solutions coordonnées pourraient être apportées aux problèmes réels que posaient les migrations, le but ultime étant de permettre aux populations de trouver du travail dans leur propre pays.

91. Deux délégués ont soulevé la question de la diversification des ressources humaines et du besoin d'intégration. Comment le monde de l'entreprise répondait-il à ce besoin? M. Arkless a répondu que les grandes entreprises partout dans le monde s'orientaient désormais vers de nouveaux modèles d'intégration, comme le faisait également les gouvernements.

92. Un délégué a demandé comment les gouvernements pourraient aider les pays au niveau des rapatriements de fonds, de façon à ce que les sociétés puissent se développer. M. Hurtado a répondu que sa fédération veillait à ce que les fonds rapatriés soient utilisés à bon escient en participant à des projets, non pas seulement financièrement mais aussi matériellement, afin d'en contrôler la transparence. M. Brion a indiqué que l'approche des Philippines était de faire valoir la valeur de l'épargne, d'enseigner aux migrants l'intérêt d'investir leurs gains dans des entreprises productives, particulièrement dans l'éducation de leurs enfants, plutôt que dans des achats non productifs.

93. Deux Etats Membres ont parlé des partenariats en termes de gestion des migrations. Pour le Canada, le défi consistait à valoriser autant que possible le capital humain que constituaient les immigrants tout en en retirant le maximum de profit. Un programme prometteur de Toronto avait réuni des employeurs, des syndicalistes, des organes de contrôle des titres et qualifications, des écoles, des groupements communautaires, ainsi que les trois niveaux du Gouvernement (fédéral, provincial et municipal). La plupart des employeurs de l'ouest étaient réticents à reconnaître les titres des migrants qualifiés et donc à les engager. Le programme de Toronto avait mis en accord les migrants qualifiés avec les employeurs dans le cadre d'un programme de stage de 4 mois qui avait permis de réduire le niveau de risque pris par les employeurs. En fait, les immigrants, dans 80 % des cas, s'étaient vu offrir en fin de compte un contrat permanent chez leur employeur. Qu'est-ce qui clochait dans la politique des gouvernements et qui empêchait toutes les parties de tirer tout le parti possible de la migration?

94. L'Australie s'efforçait de trouver l'équilibre entre les différentes attentes des communautés et des entreprises, et le besoin de tenir compte des aspects culturels, sociaux, environnementaux, économiques et sécuritaires, moyennant un processus annuel de consultations qui était l'occasion,

pour le Gouvernement, de s'entretenir avec les conseils d'entreprise et l'industrie concernant les besoins et les attentes en la matière. Il s'agissait de se doter des bons instruments d'évaluation et de recherche pour que les attentes et les besoins, en particulier au niveau des écoles et de l'emploi, soient bien équilibrés. Revenant à la question posée par le Canada, comment les entreprises pourraient-elles peser sur le discours politique en matière de migration? Comment voyaient-elles leur rôle en termes d'encadrement des nouveaux immigrants dans la perspective des programmes de formation sur le tas et autres, susceptibles de les faire passer d'un environnement culturel et sociétal à un autre et d'intégrer plus facilement leur nouvelle communauté?

95. M. Arkless a reconnu qu'il était vital de trouver le juste équilibre, ajoutant que, selon lui, l'Australie s'était dotée à cet effet de l'un des meilleurs mécanismes consultatifs au monde. Il a également souscrit sans réserve aux remarques faites par des délégués selon lesquelles les titres et l'équivalence des qualifications constituaient un réel problème pour les entreprises. Un autre problème résidait dans le fait que les gouvernements tentaient de faire endosser la responsabilité de la sécurité sociale (plan de retraite, assurance maladie) au secteur privé. Il fallait que les gouvernements réalisent que les entreprises préféraient utiliser leurs profits pour gagner en efficacité en investissant dans la formation, le développement, l'équivalence des qualifications et un bon système permettant de transférer les compétences d'un lieu à un autre. De nombreuses sociétés dans le monde prenaient des mesures sensées en faveur des nouveaux immigrants. Par exemple, le Gouvernement britannique, PriceWaterhouseCoopers, Manpower et Microsoft avaient formé au Royaume-Uni un partenariat baptisé Working Links, dans lequel Manpower veillait au placement temporaire de la main-d'œuvre non anglophone, des nouveaux arrivés et, dans certains cas, des migrants en situation irrégulière, moyennant intervention financière du Gouvernement et des sociétés dans lesquelles étaient effectués ces placements, après quoi, au terme d'une période d'assimilation culturelle, les intéressés pouvaient rejoindre le marché régulier de la main-d'œuvre. Environ 15 autres pays avaient pris des dispositions semi-commerciales similaires avec des gouvernements en vue d'intégrer les travailleurs nouvellement arrivés dans la population active.

96. M. Hurtado a déclaré pour sa part que, plusieurs années auparavant, le Gouvernement s'était régulièrement trompé dans son évaluation des coûts des projets et qu'au bout du compte, rien n'avait été accompli. Le problème avait été résolu et de nombreuses erreurs faites par le Gouvernement avaient été évitées, parce que la Fédération travaillait désormais en étroite collaboration avec tous les échelons gouvernementaux afin de veiller à ce que les fonds et les rapatriements de fonds soient correctement utilisés. La Fédération elle-même disposait d'un centre de formation en Californie où étaient accueillis les immigrants, où on leur enseignait l'anglais et les règles locales de conduite. Ce centre travaillait également avec le consulat mexicain pour procurer aux migrants un document d'identité permettant au moins de les identifier par leur nom.

97. Au vu de l'expérience acquise dans le cadre de GhanaCoop, M. McCarthy a estimé que les entreprises et les milieux d'affaires devaient investir davantage dans la formation, surtout s'agissant des associations de migrants. Ils pourraient également apporter aux migrants des capitaux d'amorçage pour leur permettre de lancer de nouveaux projets. En effet, il était difficile pour les migrants d'utiliser leurs économies dans une coopérative ou une entreprise dans la mesure où leur but, lorsqu'ils partaient de chez eux, était somme toute d'épargner pour pouvoir un jour y retourner.

98. M. Brion a estimé que les entreprises philippines devraient participer davantage dans des programmes d'apprentissage et de formation. Elles pourraient par exemple s'impliquer plus dans le nouveau programme philippin d'éducation qui combinait études et travail.

99. Le Directeur général a résumé le débat en rendant compte des conclusions de la toute dernière réunion du Comité consultatif d'entreprises concernant la contribution potentielle du monde de l'entreprise à la gestion des migrations. Une distinction importante devait être faite entre les entreprises qui « utilisaient des migrants » et celles que « les migrants utilisaient ». Presque toutes les entreprises tombaient dans la première catégorie, et seulement une partie des activités concernées pouvaient être relocalisées dans les pays d'origine. Les entreprises que les migrants utilisaient constituaient un secteur de croissance potentiel et la plupart d'entre elles avaient déjà été identifiées au cours de la réunion. Il s'agissait notamment des agences de recrutement – un secteur dans lequel il apparaissait nécessaire de mettre de l'ordre –, les services tournant autour du secteur des voyages, les services de documentation – à moins qu'ils ne soient contrôlés par le gouvernement –, les services de transfert et d'investissement de gains – un domaine dans lequel des solutions créatives devraient être mises au point pour remplacer les formes traditionnelles d'investissement dans l'éducation et le logement –, l'assurance de santé des migrants, la création d'un système de retraite transférable pour les migrants, les cours de langue et autres formations professionnelles, ainsi que les services d'homologation, même sous licence. Tels étaient les exemples d'opportunités commerciales liées aux tendances du marché international de l'emploi.

### **c) Initiative internationale Migration et Développement**

#### **i) Exposé liminaire**

100. La Directrice de MPRC a prononcé un exposé sur la base du document MC/INF/284, Initiative internationale Migration et Développement: la mobilité de la main-d'œuvre au service du développement. Les objectifs de l'Initiative internationale Migration et Développement (IMDI) étaient triples: rendre plus facile la concordance entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, permettre que la migration influe positivement sur le développement, et veiller à ce que les mouvements de main-d'œuvre soient plus sûrs, plus humains et mieux ordonnés.

101. Cette initiative comporterait le recours à un savoir-faire partagé ainsi qu'à des ressources et à des outils communs, et l'élaboration de programmes conjoints durables. Ce serait une alliance ouverte et volontaire de parties prenantes sur la scène migratoire, travaillant dans un cadre pratique de coopération sur les questions de migration de main-d'œuvre et de développement.

102. L'OIM avait été incitée à mettre au point cette initiative après avoir pris conscience du fait que la communauté internationale avait besoin d'un nouvel outil stratégique de renforcement des capacités pour répondre aux besoins diversifiés et pluridimensionnels de la migration de main-d'œuvre, et à la suite des recommandations formulées par la Commission mondiale sur les migrations internationales en octobre 2005, pour une coopération accrue entre les institutions, en particulier dans ce domaine. L'OIM collaborait sur ce concept depuis le début de 2006 avec la Banque mondiale et incitait les autres membres du Groupe mondial sur la migration, depuis la mi-2006, à mettre au point un projet de document de réflexion intitulé « proposition de l'OIM

portant sur une Initiative internationale Migration et Développement (IMDI) visant à accroître l'effet bénéfique de la migration de main-d'œuvre sur le développement.

103. Cette initiative permettrait aux institutions contributives, aux gouvernements, ainsi qu'aux entités du secteur privé ou de la société civile d'apporter leur propre savoir-faire en vue d'arriver à une perception cohérente de la question et de renforcer les liens entre la migration de main-d'œuvre et le développement. Elle visait à la mise en commun, dans une large mesure, des ressources et des capacités des parties prenantes, reflétant par là les aspects pluridimensionnels de la migration de main-d'œuvre et du développement. Elle poursuivait des objectifs et des résultats clairs et se voulait complète jusque dans la fixation des moyens de fonctionnement les plus efficaces. Les deux principaux éléments étaient 1) les activités et les objectifs centraux, à portée internationale, qu'il s'agissait idéalement de traiter sur le plan international dans la mesure où ils se recoupaient mutuellement et faisaient appel à diverses ressources, et 2) des projets ad hoc à réaliser avant tout au niveau national, avec l'aide d'agences intergouvernementales, de gouvernements nationaux, du secteur privé, des ONG et d'autres parties ayant soumis des projets spécifiques. Tant les activités centrales que les projets *ad hoc* seraient financés sur une base volontaire par les gouvernements et le secteur privé.

104. La base commune de ressources de l'Initiative, faite d'activités et d'objectifs centraux, comprendrait des bases de données sur les tendances en matière de migration de main-d'œuvre, une collection de politiques et d'exemples de programmes telles que les meilleures pratiques dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre et des politiques et des projets de développement, les législations migratoires régionales et nationales, des outils et des mécanismes d'évaluation, ainsi que des indicateurs d'impact des migrations et du développement. Ces ressources seraient mises en commun par les organisations intergouvernementales, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les diasporas, et les Etats Membres, entre autres, pourraient y avoir directement accès. Le but n'était pas de recréer des moyens existants ni de les multiplier, mais plutôt de mettre les ressources existantes dans une réserve commune, de faire en sorte qu'elle soit directement disponible et de recenser et combler les lacunes de manière coordonnée au moyen d'une structure souple conçue pour déterminer les meilleurs moyens de satisfaire les besoins identifiés afin d'éviter les doubles emplois et d'obtenir les meilleurs résultats de la manière la plus efficace possible. Parmi les exemples d'activités, il fallait citer la fourniture d'informations et le renforcement de capacités dans le domaine des procédures législatives sur l'immigration, le renforcement de capacités aux fins de la mise en valeur des ressources humaines et de l'emploi de main-d'œuvre étrangère, la mobilisation des diasporas et des services directs tels que l'aide à la préparation des travailleurs en vue d'un emploi à l'étranger.

105. Les avantages de l'Initiative comprendraient des objectifs communs mieux définis dans les domaines de la migration de main-d'œuvre et du développement, une consultation plus rapide et plus large et un meilleur partage de l'information parmi les nombreux cercles représentatifs de parties prenantes et autres acteurs, et en fin de compte, une politique mieux documentée et plus réactive dans ce domaine, ainsi que des mécanismes et des programmes plus efficaces et plus aptes à fournir des réponses durables. Une coopération plus efficace concernant les besoins et les capacités, un savoir-faire et des ressources opérationnelles dans le domaine migratoire, ainsi qu'une base de financement plus large revêtaient une importance essentielle.

106. Les activités envisagées dans l'Initiative étaient bien ancrées dans la constitution de l'OIM et dans son savoir-faire, et l'Initiative elle-même constituait une réponse directe aux besoins des Membres sans cesse plus nombreux de l'Organisation; elle répondait aux préoccupations des pays en développement concernant la migration et le développement et aux besoins des pays industrialisés de mettre au point des politiques en matière de migration de main-d'œuvre qui leur permettent de faire face aux réalités démographiques. Elle constituait la première proposition concrète qui ait été présentée au Groupe mondial sur la migration, et la première activité d'assistance technique et de renforcement de capacités à être présentée collectivement par les institutions membres. Elle se voulait un instrument orienté vers l'action, les programmes et les résultats en faveur de la communauté internationale, mais pas dans une optique de substitution ou de concurrence avec le Forum mondial sur la migration et le développement. Le Groupe de travail interinstitutions de l'Initiative voyait ses travaux progresser, et l'Initiative avait été entérinée par le Comité consultatif d'entreprises créé par le Directeur général de l'OIM. La prochaine étape consisterait à y associer les gouvernements afin qu'ils collaborent étroitement avec le secteur privé.

## ii) Exposés de haut niveau et débat

Les membres du panel étaient:

- **Konstantin O. Romodanovskiy**, Directeur des Services fédéraux de migration de la Fédération de Russie
- **Kan Oye Fong Weng-Poorun**, Secrétaire permanent du Bureau du Premier Ministre, Maurice
- **Antonio Peñalosa**, Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)
- **Austin T. Fragomen, Jr.**, Président du Conseil d'administration du Comité exécutif de Fragomen, Del Rey, Bernsen & Loewy, LLP
- **Luca Barbone**, Directeur sectoriel, Réduction de la pauvreté et gestion économique, Banque mondiale

107. M. Romodanovskiy a adressé des éloges à l'OIM en tant que tribune ayant permis à toutes les parties prenantes internationales de maintenir un dialogue actif sur les questions migratoires, et en tant qu'organisation engagée dans un large éventail de projets pratiques dans le cadre de son vaste mandat, qui couvrait tous les aspects de la migration internationale.

108. La mondialisation de l'économie et l'expansion des liens commerciaux et financiers entre les pays s'étaient accompagnées d'une plus grande intégration des marchés nationaux du travail et d'un accroissement de la migration de main-d'œuvre. Cette migration augmentait plus vite que la capacité des nations à gérer les processus correspondants. Il appartenait à tous les Etats de coordonner leur mode de gestion des migrations, d'autant plus que les migrations non contrôlées portaient préjudice à la sécurité nationale. La migration irrégulière conduisait à un renforcement

des cadres législatifs et à un abaissement de la tolérance à l'égard des migrants, des processus qui ne pouvaient ensuite être enrayerés qu'au bout de nombreuses années.

109. La Fédération de Russie cherchait activement des solutions modernes aux problèmes de migration, tant à long terme qu'à court terme. Au niveau régional, elle était engagée au sein de la communauté économique eurasienne dans la création d'un système international de recrutement et d'emploi de travailleurs étrangers, sur la base de concepts comparables à ceux exposés dans l'Initiative internationale Migration et Développement. Il s'agissait notamment de recueillir des données sur les marchés du travail à l'étranger, de créer des bases de données et d'enregistrer les travailleurs migrants potentiels. Son pays avait entrepris de préparer un nouveau programme de régulation du marché national de la main-d'œuvre qualifiée, qui permettrait la mise au point d'un échange intégré automatique de la main-d'œuvre, de maintenir des bases de données sur la demande de main-d'œuvre en Russie et de fournir une assistance juridique et pratique aux travailleurs étrangers en quête d'emploi dans le pays. Un conseil de coordination en matière migratoire mis sur pied par l'Assemblée parlementaire de la Communauté d'Etats indépendants serait chargé de gérer les activités connexes dans le cadre de cette communauté au sens large. Il importait de développer et d'améliorer une législation nationale régissant les migrations et de normaliser les approches des parties prenantes face au fait migratoire, les processus régionaux constituant la force motrice devant assurer la conclusion d'instruments et d'accords multilatéraux et bilatéraux.

110. De manière générale, la Fédération de Russie souscrivait aux résultats du Dialogue de haut niveau ayant eu lieu à New York. L'Initiative internationale Migration et Développement visait à promouvoir le développement social et humain lié à la migration de main-d'œuvre et à fournir des points de référence à la coopération internationale. Il était implicite, dans l'Initiative, que la mise au point d'un mécanisme visant à faire concorder l'offre et la demande sur le marché international du travail exigerait une normalisation et une harmonisation des approches de la question. Son pays souhaitait participer aux débats visant à affiner ces concepts et les mécanismes y afférents, et aussi à leur mise en œuvre

111. Mme Fong Weng-Poorun a indiqué que des migrants s'étaient installés depuis le 15<sup>ème</sup> siècle à Maurice, qui était au départ une île inhabitée, et que le pays comptait aujourd'hui une population ethniquement mixte de 1,2 millions de personnes. La situation économique et, par voie de conséquence, le taux de l'emploi, fluctuaient depuis l'indépendance acquise dans les années 60. On avait observé des effets correspondants sur la migration, notamment une émigration considérable lorsque le taux de chômage avait atteint 11,8 % en 1970, ainsi qu'une importation temporaire à grande échelle de main-d'œuvre qualifiée pour l'industrie de transformation, la construction et le secteur hôtelier après 1989. Plus récemment, sous l'effet de la mondialisation, un besoin de main-d'œuvre qualifiée était apparu dans le secteur des services, dans les activités délocalisées et dans les technologies de l'information et des communications.

112. Aujourd'hui, le pays connaissait une situation économique critique, due aux problèmes structurels, aux récentes hausses des prix (pétrole, sucre) et à l'expiration de l'Accord multifibres. Le chômage avait augmenté, passant de 6,7 % en 2000 à 9,5 % en 2005, et il fallait s'attendre qu'il atteigne 13 % en 2010. Chez les femmes, il était particulièrement élevé, et il était en hausse de manière générale chez les jeunes. A l'inverse, un nombre considérable de travailleurs qualifiés quittaient le pays, notamment dans le secteur sanitaire, et il fallait faire venir des médecins indiens.



Un nouveau dispositif – le permis de travail – avait été introduit afin d’encourager l’immigration de travailleurs dont la présence pouvait promouvoir le développement, à savoir en particulier des personnes possédant des compétences particulières, des investisseurs, des personnes qualifiées pouvant subvenir à leurs propres besoins par le travail, et des retraités.

113. Le Gouvernement avait pris des mesures pour répondre à cette situation économique, mais environ 12.000 emplois seraient perdus dans l’industrie sucrière et celle des textiles au cours des trois prochaines années. Il s’agissait d’exploiter le potentiel de développement offert par la diaspora. Un colloque s’était tenu en juillet 2006 auquel avaient participé plus de 1.000 représentants de la diaspora. Afin de promouvoir l’économie du savoir et de contribuer à la création d’emplois, l’Université de Maurice avait entrepris de créer une base de données contenant les noms de personnes susceptibles de s’adresser aux étudiants. Le Premier Ministre avait lancé un appel aux émigrants afin qu’ils mettent leurs compétences et leurs investissements au service du développement du pays.

114. Le Gouvernement avait demandé à l’OIM d’entreprendre une étude sur la diaspora mauricienne. Les buts de cette étude seraient d’évaluer le nombre et la diversité des émigrés, de mettre sur pied un mécanisme capable de faciliter l’interaction entre la diaspora et Maurice, et d’enquêter sur le potentiel des stratégies et des programmes mutuellement bénéfiques. Un programme de migration temporaire était envisagé, au titre duquel les travailleurs qualifiés au chômage se verraient offrir la possibilité de passer quelques années à l’étranger. Les avantages d’un tel programme comprendraient le renforcement de capacités et un rapatriement accru de fonds, ce qui en renforcerait les effets sur le développement.

115. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement avait reconnu que les questions migratoires devaient être prises en compte de manière coordonnée, ciblée et bien structurée. L’Initiative internationale Migration et Développement était louable et méritait d’être encouragée. En tant que petit pays sur lequel la migration avait eu des conséquences significatives, Maurice pouvait offrir un environnement propice dans lequel une étude de cas contrôlée pourrait être organisée au titre de cette nouvelle initiative. Cela lui offrirait l’occasion d’acquérir un savoir-faire dans la gestion des migrations et de mettre au point une approche positive des questions de gestion des migrations. Elle espérait qu’un projet conjoint pourrait être organisé avec l’OIM dans un avenir proche.

116. M. Peñalosa a rendu hommage à l’Initiative internationale Migration et Développement pour son approche équilibrée et son esprit de rassemblement. Il a rappelé que l’Organisation internationale des employeurs coordonnait 143 organisations nationales d’employeurs, et était ainsi le plus vaste réseau d’employeurs au monde. Le secteur privé jouait un rôle clé sur la scène migratoire car c’était lui qui avait le plus à gagner de cette nouvelle offre de main-d’œuvre sur les marchés nationaux. Les organisations membres de l’OIE prenaient une part active dans de nombreux pays au niveau de la conception et de l’élaboration de politiques migratoires nationales en fonction des besoins du marché du travail, de l’origine ou de la destination des flux migratoires, des procédures renforcées de départ, d’entrée, de recrutement et de retour volontaire, de la durée des permis de travail et de la formation qualifiée. La communauté internationale en particulier était mal informée des efforts déployés par le secteur privé pour soutenir les politiques migratoires; il serait donc utile de mettre au point un compendium des meilleures pratiques définissant les

différents types de coopération entre les représentants des entreprises et les autorités, et le fruit de cette coopération; l'OIE était prête à aider à la réalisation d'un tel compendium.

117. Afin de combler le fossé de l'information, notamment dans les pays d'origine, l'Initiative internationale Migration et Développement pourrait servir de Forum de coordination ou de tribune de débat sur les questions migratoires. Il fallait également noter un besoin pressant de coopération accrue entre les institutions, et la nécessité pour ces dernières d'adopter des instruments actualisés et plus efficaces. Les conventions internationales sur le travail se rapportant à la migration, et en particulier les conventions de l'OIT n<sup>os</sup> 97, 143 et 157, n'avaient eu que peu de répercussions dans le monde car elles n'avaient pas été largement ratifiées. Il était essentiel d'engager un débat international majeur susceptible de conduire à une convention de l'OIT reflétant les réalités actuelles de la migration et pouvant servir de référence à tous.

118. La politique migratoire devait être exhaustive, présenter des règles claires, une bureaucratie légère et des mécanismes rationalisés permettant l'admission régulière des migrants. Les autorités des pays d'origine et d'accueil devaient coopérer et coordonner leurs efforts. Quant aux migrants, et en particulier les migrants sans papiers, ils étaient vulnérables car exposés à l'exploitation et aux abus, et leurs droits devaient être protégés comme indiqué dans les conventions de base de l'OIT. Il a adressé un appel aux gouvernements pour qu'ils se rallient à l'Initiative, laquelle ne menaçait aucunement leur souveraineté; il s'agissait d'un instrument de coordination souple et volontaire devant faciliter les mouvements ordonnés de main-d'œuvre et offrant la possibilité de progresser dans l'élimination des graves problèmes migratoires dans le monde. L'OIE était prête à coopérer aux niveaux national et international et à chercher des solutions aux problèmes migratoires, mais aussi à aider l'OIM à mettre en œuvre cette initiative, entre autres projets.

119. M. Fragomen a décrit les besoins de mobilité des milieux d'affaires internationaux. Les employeurs devaient avoir accès à des travailleurs qualifiés à tous les niveaux, là où les besoins ne pouvaient pas être satisfaits localement. La mondialisation du marché du travail progressait rapidement pour différentes raisons: le vieillissement et le déclin de la population dans une bonne partie du monde industrialisé, le manque de travailleurs disposant de compétences appropriées dans des domaines tels que les sciences, les mathématiques, l'ingénierie et la technologie, une tendance à recruter des travailleurs d'origines diverses reflétant des capacités linguistiques et une capacité d'acclimatation culturelle correspondant à leur dispersion géographique, une saine concurrence visant à recruter les candidats les plus brillants et disposant de compétences affirmées, et la tendance des entreprises à placer les personnes les plus qualifiées dans chaque poste, indépendamment de leur nationalité, tout en planifiant soigneusement la mise en valeur des ressources humaines. La communauté des employeurs éprouvait une grande frustration face aux lois migratoires actuelles restreignant leur capacité à atteindre ces objectifs en termes de ressources humaines.

120. La gouvernance nationale de la migration internationale faisait les frais d'une mauvaise mise en œuvre des ressources et d'un manque de cohérence dans ce domaine. Les préoccupations liées à la sécurité nationale, s'ajoutant au protectionnisme du marché du travail, concourait à l'édification d'obstacles à la mobilité qui allaient fréquemment à l'encontre des intérêts des pays et reflétaient une appréciation irréaliste des effets économiques et sociaux de la migration de main-d'œuvre. Par exemple, l'incapacité à faire face aux vastes besoins de main-d'œuvre dans les métiers peu qualifiés était l'une des causes principales de la migration irrégulière. Les employeurs

étaient en quête de systèmes migratoires capables de donner accès aux ressources humaines de manière transparente, efficace et prévisible. Ils étaient bien conscients qu'un leadership mondial s'imposait pour y parvenir. Même si les Etats avaient l'autorité de fixer leur politique migratoire, ils étaient mal équipés pour traiter seuls de cette question car cela allait au-delà de leur domaine de compétences. Par ailleurs, les entreprises reconnaissaient que les préoccupations politiques internes conduisaient à des systèmes d'immigration qui ne permettaient de satisfaire qu'en partie les besoins des employeurs. La disparité entre ces systèmes se traduisait par une situation dans laquelle des entreprises d'envergure mondiale déployant de vastes opérations à l'échelle de la planète se trouvaient confrontées à un volumineux ensemble de lois, de règles et de procédures régissant le transfert de leurs employés. La communauté des multinationales avait mis l'accent sur les traités bilatéraux et multilatéraux, en insistant habituellement sur le commerce, afin de normaliser et de libéraliser les restrictions mondiales en matière de mobilité; cependant, les accords commerciaux à eux seuls ne permettaient pas de traiter efficacement des effets multiples de la migration mondiale. La politique de migration de main-d'œuvre devait être élargie de façon à ce que tant les pays d'origine que les pays de destination puissent tirer tous les avantages d'un système bien conçu.

121. L'Initiative internationale Migration et Développement présentait le potentiel d'une structure de coopération appropriée entre les pays d'origine et de destination comme entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, en vue de faciliter la politique de migration de main-d'œuvre et la conception des programmes. Les éléments clés à cet égard comprenaient le renforcement des capacités et la compilation et la diffusion des données. Les activités essentielles dans ce domaine devaient consister notamment à recueillir des informations sur les législations migratoires nationales et régionales et sur les pratiques administratives, à rédiger des rapports sur l'efficacité des programmes migratoires nationaux et régionaux, à commander des études sur lesdits programmes, à servir de dépositaire des meilleures pratiques des programmes gouvernementaux, à offrir des services consultatifs aux gouvernements ou aux autorités régionales destinés à la mise au point ou à la modification de la politique d'immigration, et à former les gouvernements et le secteur privé à la formulation et à la mise en œuvre de la politique migratoire. L'Initiative pourrait fournir le savoir-faire, l'information et les services de conseil aux gouvernements, ce qui les aiderait à mettre en œuvre et à gérer les programmes de migration de façon efficace et rentable.

122. En même temps, les milieux commerciaux et juridiques pourraient aider l'Initiative à recueillir et organiser des informations complètes sur les systèmes d'immigration dans le monde et à fournir des informations sur la mauvaise application de la loi et les dysfonctionnements politiques. Ils pourraient analyser les meilleures pratiques reflétées dans les programmes mis au point et élaborés par différents pays en vue de déterminer si un programme donné était propice à la mobilité. Le secteur commercial, en tant que principal utilisateur des services de migration des gouvernements, possédait lui aussi une vaste expérience dans le domaine de l'application de la loi.

123. Les concepts les plus fructueux pouvaient être extrapolés d'un ensemble de programmes de migration nationaux et servir de base à l'adoption d'une approche exhaustive de la migration, ce qui conduirait à déterminer un noyau de politiques et de procédures ayant été approuvées et adoptées pour leur viabilité, et en fin de compte, servir de modèle aux lois sur l'immigration en transcendant les intérêts étriqués de certains pays. Des traités pourraient être proposés pour résoudre les problèmes transfrontières régionaux dans lesquels des parties nourrissaient des

intérêts communs. Les milieux commerciaux et juridiques pourraient également contribuer à l'Initiative en s'efforçant de rallier un consensus par-delà les frontières afin de faciliter les projets associant plusieurs Etats.

124. Ainsi, l'Initiative jouerait un rôle clé en favorisant l'avènement de politiques migratoires libérales. On n'avait pas permis aux milieux commerciaux de jouer pleinement leur rôle d'allié dans la poursuite de l'objectif consistant à mettre la migration au service du développement. Des normes minimales concernant les pratiques en matière d'emploi de travailleurs migrants devraient être imposées, dans les pays de destination, aux entreprises qui emploient des immigrés. Les pays devraient être encouragés à adopter des normes minimales en termes d'avantages sociaux et ces avantages devraient être offerts par l'employeur comme le prévoient les lois nationales.

125. M. Barbone a d'abord relevé que l'Initiative était centrée sur les questions de migration et de développement, considérant qu'elles venaient à point nommé, étant donné le consensus croissant selon lequel un traitement coordonné des questions migratoires offrait des avantages potentiels importants pour toutes les parties concernées. Deuxièmement, alors qu'une multitude d'acteurs sur la scène internationale traitaient des questions migratoires, une coordination accrue et des programmes conjoints pouvaient déboucher sur quelque chose qui soit davantage que la simple somme des parties. C'est pourquoi l'Initiative devait être perçue et organisée comme un instrument permettant d'accroître les capacités et les compétences des différentes institutions qui y participaient. Troisièmement, il était important que les initiatives politiques et de haut niveau actuellement mises en œuvre soient renforcées et complétées par des projets actuels, et l'Initiative offrait cette possibilité. Quatrièmement, il fallait faire preuve d'humilité et rester conscient du fait que certaines des activités proposées étaient par nature expérimentales et qu'elles devaient voir le jour sous la forme de projets modestes, sachant que certaines d'entre elles s'avèreraient irréalisables. Si l'Initiative était mise à profit, il y aurait une période de trois à cinq ans d'expérimentation, dont les résultats devraient ensuite être évalués. Enfin, le conseil offrait une excellente tribune aux Etats pour poser les questions. S'il y avait unanimité pour dire que l'Initiative était bienvenue, des ressources devraient être mobilisées pour passer de la parole aux actes.

126. Le Directeur général a estimé à son tour que l'Initiative prendrait forme avec le temps, projet par projet, en commençant par les besoins et les méthodes permettant d'y répondre dans un cadre cohérent. Les membres du panel avaient indiqué que ces besoins devraient être satisfaits en favorisant l'avènement d'un marché du travail international efficace et en servant les intérêts de tous les acteurs.

127. Ayant fait observer que les migrants constituaient 40 % de la population de son pays, le représentant du Luxembourg a indiqué que son pays était extrêmement intéressé par la coopération et les partenariats dans le domaine de la gestion des migrations. Comme le proposait l'Initiative, il était vital de créer des filières légales et sûres de migration, de lutter contre la migration irrégulière et de protéger les droits humains des migrants. Il a félicité l'OIM de son engagement à promouvoir la micro-finance. Le Luxembourg avait entrepris de mettre au point un projet devant permettre que les rapatriements de fonds effectués par les migrants du Cap-Vert puissent être utilisés pour financer des projets de micro-finance. Son pays aidait en outre plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest à mettre sur pied et à développer une formation technique et professionnelle. Un soutien financier consacré à une formation accrue en Europe pourrait tirer parti de l'expérience

du secteur privé. L'OIM avait donné la preuve qu'elle possédait des capacités opérationnelles certaines et il se disait convaincu qu'elle réussirait à mobiliser les énergies et les ressources dans l'intérêt des migrations et des migrants, notamment par le biais de cette initiative.

128. Des manifestations de soutien parfaitement claires ont encore été exprimées, parmi lesquelles une déclaration d'un orateur estimant que l'Initiative présentait une pertinence fondamentale pour toute action portant sur la migration de main-d'œuvre et le développement. Un autre a estimé qu'il serait vital d'assurer des filières sûres de migration, de lutter contre la migration irrégulière et de protéger les droits humains de migrants, et un troisième a exprimé l'avis que l'Initiative contenait de nombreuses bonnes idées et qu'elle touchait à des domaines essentiels. Deux représentants ont qualifié la proposition de projet complexe, impressionnant et ambitieux. Un délégué a cependant regretté que les Etats Membres n'aient pas été consultés plus tôt à ce propos.

129. Une délégation a fait savoir que son gouvernement avait entrepris d'examiner soigneusement l'Initiative. Celle-ci, tout en préconisant la migration sélective, ne semblait pas tenir compte du caractère complexe de la dynamique migratoire. De plus, il paraissait difficile d'évaluer la volonté politique qu'exigerait la reconnaissance de l'existence de la demande de main-d'œuvre étrangère, laquelle était sans doute impossible à quantifier et à prédire. Les exigences du marché ne pouvaient pas être le seul critère à prendre en compte lorsqu'il s'agissait de relever les défis migratoires. La dimension humaine était essentielle, surtout s'agissant de la migration régulière, dans le cadre de laquelle tous les intéressés devraient être en mesure de prendre leurs décisions en fonction d'un choix et non d'une nécessité. La gestion des migrations ne devait pas être fondée sur l'analyse coût-avantage, les migrants jouissant d'une série de droits dont ils pouvaient se prévaloir. Les migrants n'étaient pas à considérer comme des marchandises. Par conséquent il importait de mettre la personne humaine au centre des analyses et des solutions et d'adopter une approche duelle et complémentaire, en mettant surtout l'accent sur les causes profondes de la migration et sur la protection des droits des migrants. Les besoins en développement ne devaient pas être vus du point de vue de la contribution des migrations au développement, mais sous l'angle des politiques nationales et internationales visant à la création d'un environnement capable de promouvoir le travail décent dans les pays d'origine, car il s'agissait là d'un point essentiel pour assurer le respect des droits de l'homme et promouvoir des solutions complètes. L'Initiative suggérait l'adoption d'une série de mesures de gestion de base, dont certaines étaient peu claires, telles que le système d'agrément, conçu pour le secteur privé et les gouvernements. Ce point mériterait un complément de débat et de négociations en juillet 2007, à l'occasion du Forum mondial sur la migration et le développement.

130. Plusieurs délégués ont demandé une définition plus claire de l'Initiative. Que ferait exactement l'Initiative que l'OIM ne faisait pas déjà et en quoi cela serait-il fait différemment? Un autre délégué a instamment prié l'OIM de veiller à ce que le Dialogue international sur la migration et les propositions contenues dans l'Initiative s'inscrivent dans le prolongement du Dialogue de haut niveau des Nations Unies. Des consultations intensives entre Etats Membres devraient se poursuivre concernant l'Initiative. Une autre délégation a souhaité savoir comment l'Initiative entendait traiter de la question de la migration irrégulière, des droits des migrants et des droits du travail, de la responsabilité partagée des Etats et des causes profondes de la migration et de la mobilité de main-d'œuvre.

131. Le Directeur général a indiqué que l'Initiative avait pour but de produire un marché du travail plus équitable et plus rationnel en aidant les gens à sortir des filières irrégulières pour entrer dans les filières régulières de migration.

132. Un Etat Membre a posé une question sur le lien entre l'Initiative et le Fonds 1035. Le Directeur général a répondu que l'Initiative n'aurait pas d'incidence sur le Fonds 1035 et qu'elle ne remplacerait pas ce dernier ni ne lui ferait concurrence. En effet, il fallait espérer que le Fonds 1035 prendrait une place de plus en plus grande. Etant donné que l'Initiative jouirait de ressources plus conséquentes, en raison du soutien que lui apporterait notamment le secteur privé, elle serait en mesure de réaliser non seulement des projets similaires à ceux réalisés avec l'aide du Fonds 1035 sur une période plus longue, mais d'autres projets également.

133. Les rapatriements de fonds constituaient l'un des avantages clés de la migration, mais il serait nécessaire de déterminer l'apport que pouvaient faire les pays industrialisés à la migration. Le représentant de la Banque mondiale a été invité à commenter les liens entre l'ampleur croissante de la migration en Amérique latine et l'application des politiques économiques de la Banque mondiale visant à privatiser les centres stratégiques et à libéraliser les marchés, ainsi que sur les différents scénarios concernant le marché du travail. L'Initiative adopterait-elle l'approche de la Banque mondiale face à ces questions? Un délégué a considéré que l'Initiative pourrait être une partie de la réponse aux questions précédentes concernant la valeur ajoutée du Groupe mondial sur la migration. Les Etats Membres devraient travailler étroitement sur la question en procédant pas à pas, en choisissant des projets pilotes préliminaires, bilatéraux ou régionaux. Il a instamment prié l'OIM de débattre des questions de coopération avec les gouvernements afin de déterminer la faisabilité de l'Initiative. Un autre délégué a sollicité les vues du Groupe mondial sur la migration, institution par institution, concernant la synergie qu'il s'agirait de créer avec d'autres organisations intergouvernementales dans le cadre de l'Initiative. Les travaux de l'Initiative dans le domaine de la collecte de données et de systèmes d'information seraient-ils élargis à la législation en matière migratoire, aux besoins de migration des pays et aux causes profondes de la migration? M. Peñalosa a répondu que la Fédération des employeurs espagnols du secteur du tourisme et le Gouvernement espagnol avaient mis au point un programme avec le Gouvernement colombien visant à assurer des migrations ordonnées et à apporter une formation dans les pays d'origine des travailleurs, ce qui devrait profiter à la fois aux travailleurs et aux pays concernés. L'Initiative serait un excellent véhicule pour ce type de projet. Le fossé séparant les pays d'origine et les pays d'accueil en termes de communication n'étaient traditionnellement pas un problème international, et la communication passait d'ailleurs mal entre le monde de l'entreprise et les gouvernements. De ce fait, il était clairement apparu qu'il fallait mettre un peu d'ordre dans le marché du travail, et que des réajustements s'imposaient. A son avis, l'Initiative apportait un mécanisme dont les gouvernements pourraient tirer parti s'ils le souhaitaient.

134. Plusieurs délégués ont fait part de leurs inquiétudes concernant les retombées du programme sur les ressources de l'OIM elles-mêmes, notamment sur l'Administration et sur la partie administrative du budget. Il y aurait manifestement des conséquences en termes de financement. Des éclaircissements étaient également demandés concernant le financement de l'Initiative, ses mécanismes de prise de décision, ses incidences sur la dotation en effectifs, le fait de savoir si elle serait gérée au sein de l'OIM ou si elle disposerait d'un secrétariat distinct, et la structure de gouvernance envisagée.

135. Des doutes ont été exprimés concernant la pertinence du programme pour les activités essentielles de l'OIM. Un orateur a souligné le fait que le développement ne devrait pas être la première priorité de l'OIM, et un autre a invité l'OIM à se recentrer sur la mise en œuvre des projets en faveur des Etats plutôt que sur des initiatives politiques, estimant que l'Initiative concernait fondamentalement le développement et qu'elle était donc en dehors du domaine de compétence de l'OIM. Cet avis a été contesté par un autre orateur, qui a indiqué que le programme mettait avant tout l'accent sur la gestion de la migration économique, un thème central de l'OIM, et qu'il n'avait qu'un lien distant avec le développement.

136. Plusieurs orateurs se sont interrogés sur le lien entre l'Initiative et les travaux des institutions existantes. L'un d'entre eux a évoqué l'Initiative en tant que mécanisme du Groupe mondial sur la migration, tandis qu'un autre estimait que, si elle était acceptée, elle devrait être reprise comme projet du GMG. Il n'était pas possible de dire de quelle façon le Forum mondial et l'Initiative se complèteraient l'un l'autre, et il eût d'ailleurs fallu que cela soit clairement dit dans le projet de document de réflexion (MC/INF/284, annexe). Les intervenants ont souligné combien il leur paraissait important que l'Initiative ne fasse pas double emploi avec les travaux des institutions et des forums régionaux, ni avec le Forum mondial. Par ailleurs, il ne conviendrait pas qu'elle anticipe sur le Forum mondial.

137. S'agissant de la structure de l'Initiative, un orateur a demandé quel serait le rôle des Etats. Un autre a souhaité savoir à quel stade les Etats et autres acteurs seraient associés au processus. Dans un avenir immédiat, comment l'Initiative s'inscrirait-elle dans le thème retenu pour le Dialogue international sur la migration pour 2007, à savoir la gestion des migrations dans un marché mondial du travail en évolution?

138. Le Directeur général a indiqué que l'Initiative n'en était encore qu'au stade des consultations. A mesure que des progrès seraient faits, davantage de parties seraient invitées à contribuer. L'Initiative devait être vue comme un instrument de mise en œuvre. Il espérait qu'elle serait débattue par le Forum mondial en juillet 2007. L'un et l'autre étaient différents mais fortement complémentaires.

139. M. Barbone a indiqué que l'Initiative était actuellement débattue par un groupe conjoint spécial de membres du Groupe mondial sur la migration. La structure envisagée était celle d'un partenariat mondial, en d'autres termes une entité ou un fonds d'affectation spécial qui serait placé sous la tutelle de la Banque mondiale. Celle-ci pourrait verser des contributions par l'intermédiaire de son mécanisme de subvention du développement, ciblant les activités d'envergure mondiale susceptibles d'engendrer une valeur ajoutée importante et de bénéficier des efforts conjoints de partenaires multiples. Les ressources devraient être mobilisées au moyen de contributions volontaires de différentes origines. Les partenariats d'envergure mondiale étaient généralement organisés de telle manière que les contribuants disposaient chacun d'une voix. La structure administrative devrait être légère et simplement suffisante pour assurer le fonctionnement de l'Initiative et faire en sorte que les projets sélectionnés s'accordent bien avec les termes de référence et les pratiques d'achat prévus par les normes internationales. S'agissant de la délivrance du mandat et de l'accent mis sur le développement, l'Initiative associerait plusieurs partenaires de développement, mais aussi des institutions s'occupant d'un large éventail de questions.

140. La Directrice de MPRC a précisé qu'outre la Banque mondiale et l'OIM, les institutions du GMG qui étaient partenaires à part entière de l'Initiative étaient l'OIT, la CNUCED et le HCR. Le FNUAP et le PNUD avaient le statut d'observateurs.

141. M. Fragomen a estimé que les procédures d'immigration soulevaient des questions complexes et délicates du point de vue politique, et qu'il devrait être possible de tirer parti de la masse des expériences acquises au niveau mondial. L'un des rôles importants de l'Initiative serait de compiler les informations fiables concernant l'efficacité des programmes de migration dans différents pays, de déterminer leur applicabilité à d'autres pays ou régions, et de fournir en conséquence des services consultatifs.

142. Mme Fong Weng-Poorun a ajouté que les petits Etats insulaires étaient très vulnérables dans le contexte de la mondialisation et que des initiatives telles que l'IMDI, ou même l'OIM elle-même, seraient d'une grande aide pour une économie fragile telle que celle de son pays.

143. La Directrice de MPRC a ajouté que le projet de document de réflexion serait révisé à la lumière des commentaires reçus par l'Administration, spécialement ceux formulés lors de la session du Conseil, ainsi que des observations qui auraient été faites avant la fin de l'année. Les Etats avaient un rôle à jouer dans l'élaboration du concept sur la base de telles observations. En outre, si un mécanisme de subvention du développement devait être créé, les Etats contribuant à une telle entité seraient automatiquement habilités à en façonner la structure de gouvernance. Elle a dit accueillir avec bienveillance la suggestion faite par deux délégués selon lesquels les Etats devraient proposer de petits projets pilotes qui pourraient être lancés dans le cadre de l'Initiative.

144. Elle a marqué son accord sur le fait que certaines idées contenues dans l'Initiative s'appliqueraient à des projets des institutions s'occupant de migration, et que certaines autres s'appliqueraient à des projets relevant d'institutions s'occupant de développement. Le mécanisme de l'IMDI était spécialement conçu pour allouer des projets aux institutions pertinentes et pour réunir les institutions dans une collaboration plus efficace. C'est là que résidait la valeur ajoutée de cette idée.

145. L'Initiative était directement liée au thème retenu à la fois pour le Dialogue international sur la migration pour 2007 et pour le rapport Etat de la migration dans le monde – 2007. Les ateliers d'intersession seraient consacrés à la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en évolution, ainsi qu'au libre mouvement dans des régimes d'intégration régionale, et l'Initiative ferait partie de ce processus. Le plan de travail avait été conçu de façon à privilégier la cohérence interne, à utiliser les ressources de manière efficace et à éviter de grever la partie administrative du budget.

#### **d) Rétrospective de l'année écoulée – Evénements saillants**

Les membres du panel étaient:

- **Kevin O'Sullivan**, Directeur de la politique de l'immigration au Service national irlandais de l'immigration, Département de la justice, de l'égalité et des réformes législatives (Irlande)



- **María Elisa Berenguer**, Ambassadeur, Secrétaire adjointe au Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)
- **Régine de Clercq**, Ambassadeur, politiques de migration et d'asile, Service public fédéral belge des Affaires étrangères (Belgique)

**Peter Bosch**, Chef de l'Unité Immigration et Asile, DG Justice, Liberté et Sécurité, Commission européenne, a joué le rôle de modérateur.

146. M. O' Sullivan, rendant compte d'**un examen global de la politique migratoire entrepris par le Gouvernement irlandais**, a fait savoir que jusqu'à la période allant du début des années 90 au milieu de cette décennie, l'Irlande était un pays caractérisé par l'émigration. Depuis lors, cependant l'amélioration des conditions économiques avait induit une inversion de tendance, et l'Irlande avait été témoin d'une immigration nette et d'un accroissement de sa population, d'abord sous l'effet du retour au pays d'émigrés irlandais, et ensuite de l'arrivée de migrants économiques. On estimait que les étrangers constituaient 10 % de la population, et ce chiffre était en augmentation. Dans un premier temps, les demandes d'entrée dans le pays avaient été gérées au cas par cas, et non en vertu d'une politique prioritaire, et le seul instrument significatif de législation en la matière avait été la loi sur les étrangers de 1935. La migration était d'abord devenue une question de première importance en termes de conscience publique et de décision politique dans le courant des années 90, par le biais des demandes d'asile dont un grand nombre provenaient en réalité de migrants économiques ne disant pas leur nom. En 1992, on avait dénombré entre 20 et 30 cas d'asile, mais ce chiffre était passé à 10.000 par an dès 2002. Pour faire face à cette évolution brutale et à l'arrivée massive d'étrangers en Irlande, des ressources considérables avaient été déployées, de nouvelles institutions créées, des lieux d'hébergement mis à disposition et une législation votée.

147. Ce n'est qu'en 2001 que le Département de la Justice, de l'Égalité et des Réformes législatives avait entrepris un processus de consultation initiale avec les parties prenantes concernant la mise au point d'un système d'immigration adapté aux nouvelles circonstances. L'OIM avait été mandatée pour effectuer une étude sur l'expérience internationale des systèmes mis en place dans d'autres pays et formuler des recommandations concernant les avantages et les inconvénients respectifs de tels systèmes. Ce processus de consultation, après une période de fonctionnement au ralenti, avait fini par déboucher en 2005 sur un processus public tout à fait exhaustif, associant plus de 120 organismes, entrepris sur la base d'un document de politique générale intitulé Immigration et Résidence en Irlande. Les principes essentiels sous-jacents de cette politique comprenaient notamment le maintien de la sûreté et de la sécurité de l'État et de ses résidents, la gestion des migrations de manière ordonnée, pour répondre aux besoins économiques et sociaux de l'État et de ses résidents, la protection des droits de l'homme, l'égalité de traitement de toutes les personnes, la protection et le développement des relations internationales de l'Irlande, et l'observation de normes de transparence et de service à un niveau satisfaisant.

148. Le résultat du processus de consultation, à savoir la Loi sur l'immigration, la résidence et la protection, serait présentée au Parlement au début de 2007. Elle offrirait un cadre statutaire à l'immigration, tendant vers un équilibre entre la transparence d'une part et la flexibilité et la liberté d'appréciation des ministères concernés d'autre part. Dans ce cadre, le Gouvernement formulerait de temps à autres des déclarations concernant la politique d'immigration, applicable

aux différentes catégories d'étrangers. Ces déclarations donneraient aux fonctionnaires des orientations quant à la manière dont ils étaient supposés gérer les différents cas, tout en conservant une certaine marge de manœuvre au Ministre. L'un des principaux objectifs de la législation était de créer le statut de résident de longue durée, visant à encourager les personnes possédant des qualifications recherchées à envisager de se rendre en Irlande ou de s'y installer de manière définitive. Des déclarations de politique générale, résultant de consultations menées auprès des ONG et des informations reçues en retour des services d'immigration définiraient de manière précise les questions d'admission, d'habilitation, de regroupement familial et de visite pour raison d'études. Au centre de la nouvelle législation, on trouvait le concept de résidence légale: les étrangers ne seraient pas considérés comme résidant légalement sur le territoire de l'Etat aussi longtemps qu'ils n'auraient pas été mis en possession d'un permis de résidence en cours de validité.

149. Le deuxième grand développement était la loi sur les permis d'emploi de 2006, qui offrait un cadre statutaire pour une politique d'immigration réactive, activement gérée et basée sur les compétences, protégeait les droits de travailleurs individuels et sanctionnait les normes en matière d'emploi. Cette législation prévoyait un nouveau système du type carte verte pour les professions dans lesquelles existait une pénurie stratégique à laquelle il ne serait pas possible de remédier au sein de l'Union européenne. Les permis seraient d'abord émis pour une durée de deux ans, mais offriraient normalement la possibilité d'une résidence de longue durée ou définitive.

150. Le Conseil national économique et social, qui rendait compte au Premier Ministre concernant les questions sociales et économiques stratégiques, avait publié une étude sur la migration économique en Irlande, et l'OIM avait elle aussi rédigé, pour le compte du Conseil, un rapport économique et social sur la gestion de la migration économique dans ce pays. Les deux études étaient parvenues à la conclusion que l'incidence des migrations sur l'Irlande avait été largement bénéfique – on ne trouvait que peu d'indications à ce jour selon lesquelles la migration aurait entraînée une baisse des salaires pour les travailleurs irlandais –, que les migrants étaient surtout des personnes jeunes, célibataires, instruites et majoritairement installées dans les grands centres urbains, notamment Dublin, qu'il existait un besoin de cohérence politique accru entre les différentes agences gouvernementales et non gouvernementales et de recherche axée sur la politique, qu'il serait utile de créer une filière de migration définitive ou de longue durée, notamment pour la migration de main-d'œuvre qualifiée, et qu'une politique active d'intégration était la clé de la bonne gestion des migrations.

151. L'expérience de l'OIM, sa présence partout dans le monde et sa capacité à s'assurer le concours d'experts constituaient des avantages considérables sur le plan de la recherche. La recherche et le rôle consultatif de l'OIM complétaient le reste de son action. L'OIM travaillait en outre sur un certain nombre de projets dans le domaine de l'aide au retour volontaire et de la réintégration, et apportait son soutien logistique à la participation de l'Irlande au programme de réinstallation de réfugiés du HCR. Ce dernier était spécifiquement reconnu dans la législation et avait fourni une formation de grande qualité au personnel participant au processus de détermination de l'asile.

152. Enfin, le Gouvernement était pleinement conscient du défi majeur auquel il allait être confronté, à savoir celui de l'intégration. L'Irlande devait trouver l'approche correspondant le mieux à ses circonstances, en tirant le cas échéant les enseignements d'autres sociétés, tant il était

vrai qu'il n'existait aucune solution universellement applicable. Même s'il devait assurer le leadership et fournir structures et ressources, le Gouvernement ne pouvait imposer unilatéralement l'intégration, laquelle supposait une collaboration entre toutes les parties intéressées de la société et une compréhension mutuelle entre les citoyens natifs et les nouveaux arrivés.

153. Le modérateur a indiqué qu'un certain nombre d'autres Etats Membres de l'Union européenne avaient entrepris de revoir leur politique migratoire. La majeure partie de l'augmentation de la population européenne était attribuable à l'immigration, et si l'on voulait que le continent se développe économiquement parlant, il faudrait qu'il continue de pouvoir compter sur l'immigration. Même si cette question était généralement au centre du débat en Europe, les Etats Membres constataient en fait une émigration croissante. La Commission était donc désireuse de mieux comprendre les flux migratoires dont étaient témoins ses 25 Etats Membres. Il s'est réjoui du processus de consultation mené par le Gouvernement irlandais, jugeant nécessaire de faire participer toutes les parties prenantes, y compris les migrants eux-mêmes, en vue de parvenir à une meilleure compréhension des réalités migratoires. Par souci de cohérence politique, le Gouvernement irlandais avait réuni les ministères responsables de divers secteurs, de même la Commission avait récemment mis sur pied un groupe de commissaires responsables de la politique ou de secteurs ayant une influence sur les migrations, tels que la politique de développement, l'emploi et les relations extérieures. Pour l'année à venir, l'Union européenne mettrait principalement l'accent sur l'Afrique; un programme de 40 millions d'euros consacré à la migration et au développement serait lancé au début de 2007, et un processus de consultation serait entrepris avec les pays africains.

154. Un représentant a demandé si, dans la mise au point de sa politique migratoire, le Gouvernement irlandais avait eu des consultations avec les pays d'origine des migrants économiques afin de trouver des solutions aux causes profondes du phénomène. M. O'Sullivan a répondu que des consultations régulières avaient lieu avec les gouvernements concernés sur une base bilatérale par l'intermédiaire des ambassades.

155. Deux questions ont été posées à propos des redevances perçues pour les permis de travail et autres: y-avait-il un barème, et quelles étaient les redevances perçues pour des services spécifiques? M. O'Sullivan a répondu que la redevance afférente au permis de travail n'était spécifique à aucun type d'emploi ou profession en particulier. Il ne possédait pas les chiffres exacts, mais le coût d'un permis de travail était de l'ordre de 750 euros, et celui du renouvellement d'une carte d'enregistrement était de 100 euros. Le Gouvernement envisageait de revoir ces redevances, afin d'introduire une nouvelle redevance pour les résidents de longue durée. Quant aux frais d'obtention de visa, ils étaient considérés dans la norme et on pouvait constater qu'ils n'avaient pas eu d'effet dissuasif sur les nouveaux venus en Irlande. Il s'engageait à communiquer à l'OIM une liste complète des redevances perçues par son pays.

156. La Directrice de MRPC a indiqué que, selon l'OIM, de nombreux Etats étaient appelés à connaître des changements fondamentaux comparables à ceux dont l'Irlande avait fait l'expérience, et elle trouvait que le processus mis en place dans ce pays, notamment concernant les consultations ouvertes au plus grand nombre possible de parties, pouvait servir de modèle. Un vaste modèle utilisable par les parties prenantes avait été adopté, comprenant de nombreux segments de la société, afin de susciter un soutien en faveur du changement au sein du grand public.

157. Un observateur a demandé s'il existait des industries particulières dans lesquelles un afflux massif de travailleurs migrants irréguliers avait été constaté, et si oui, si le Gouvernement irlandais avait pris des mesures pour répondre à ce besoin de l'économie par une politique visant à régulariser les immigrants irréguliers. M. O'Sullivan a répondu que, compte tenu de la situation géographique de l'Irlande, il était difficile d'entrer illégalement dans le pays, et il n'y avait pas de témoignages importants d'un grand nombre de migrants irréguliers. Par conséquent, il n'y avait pas eu de processus de régularisation, et aucun secteur n'avait été particulièrement touché. Si la migration irrégulière devenait un problème à l'avenir, il y serait répondu au moyen d'un statut simplifié incorporé dans une nouvelle loi. Des investissements considérables avaient été faits dans le domaine de la technologie de l'information afin de renforcer la compréhension de la composition démographique. Il a souligné que l'Irlande ne se considérait pas comme un modèle pour d'autres pays, et qu'une bonne partie des progrès accomplis résultaient d'essais successifs plus que d'une politique particulièrement perspicace.

158. Evoquant le défi de l'intégration, un délégué a estimé lui aussi que la compréhension mutuelle entre les locaux et les nouveaux arrivés était essentielle. Il ne suffisait pas de demander aux immigrants de s'intégrer dans la société d'accueil; il fallait aussi que les locaux les perçoivent comme faisant partie de la société si l'on voulait faciliter le dialogue entre les deux communautés. Des efforts devaient être guidés vers le renforcement des capacités de dialogue entre les cultures, ce qui ne pouvait que profiter aux communautés d'accueil, aux pays d'origine et aux migrants.

159. Le modérateur a souscrit à ce qui venait d'être dit, ajoutant que la Commission européenne s'engagerait aux côtés des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur la base de l'Accord de Cotonou. La Commission avait déjà eu un premier échange de vues positif avec le Sénégal concernant les questions de migration, et il serait important d'élargir ce dialogue à d'autres pays, notamment en vue de la programmation du dixième Fonds européen de développement. La Commission européenne attachait une grande importance au processus de consultation avec les pays africains et encourageait les délégués à prendre contact avec la délégation de la Commission européenne dans leur pays, afin d'engager un dialogue ouvert sur la migration et les questions connexes, telles que l'intégration.

160. M. O'Sullivan a déclaré que l'intégration n'était que l'un des grands défis auxquels était confrontée l'Irlande. Son pays se trouvait actuellement dans les tout premiers stades de l'analyse politique de l'intégration, et la difficulté d'évaluer les besoins futurs en la matière tenait en partie à l'état actuel du flux migratoire, en ce sens qu'il n'était pas possible de dire actuellement si les migrants envisageaient de rester temporairement ou durablement dans le pays. L'afflux le plus important, dans un passé récent, avait été observé au départ des pays d'Europe de l'Est à la suite de l'adhésion de ces pays à l'Union européenne, principalement la Pologne, mais aussi la Lituanie, le Lettonie et la Slovaquie. En dehors de l'UE, les quatre principaux pays d'origine étaient la Chine, le Nigéria, l'Inde et les Philippines.

161. La représentante de l'Australie a fait savoir que, d'après l'expérience faite par son pays, un programme de migration réussie devait être sous-tendu par de solides services d'intégration appuyant le processus d'intégration des migrants et de transition dans une nouvelle société et une nouvelle culture. Elle a demandé si le Gouvernement irlandais avait l'intention de suivre un processus similaire en termes d'engagement des parties prenantes sur le plan de la politique d'intégration. M. O'Sullivan a répondu que, comme l'Irlande entrait en territoire inconnu, elle

n'avait pas encore de plan défini quant à la manière de faire face au problème de l'intégration. Cependant, le Gouvernement reconnaissait le besoin d'un engagement auprès des communautés immigrées et, sur la base de l'expérience limitée qui était la sienne à ce jour, il lui semblait pouvoir faire beaucoup au plan local, entre les organisations de migrants et les groupes communautaires. L'Irlande avait une société civile très active, au sein de laquelle tant les groupes d'immigrés que les ONG irlandaises travaillant dans le domaine migratoire étaient représentés; ils seraient donc sans aucun doute associés au processus.

162. Le représentant de l'Espagne a déclaré que son pays et l'Irlande avaient fait des expériences très similaires dans le domaine migratoire, ajoutant que le pourcentage de population d'origine immigrée était comparable dans les deux pays. Il souhaitait savoir si un accord social existait entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en Irlande, comparable à celui mis en place en Espagne avant la régularisation des immigrés.

163. M. O'Sullivan a répondu que le vaste accord de partenariat social liait le Gouvernement et toutes les autres grandes parties prenantes de la société. Même si ce partenariat mettait à l'origine l'accent sur l'aspect économique, il couvrait à présent de nombreux domaines relevant de l'Etat, notamment les barèmes de salaire, le droit au travail et la sécurité sociale. La migration figurait dans le nouvel accord récemment conclu, à propos de la mise en œuvre des normes en matière d'emploi. La préoccupation sous-jacente de l'un des principaux partenaires sociaux, à savoir le mouvement syndicaliste, était qu'une migration non régulée ou un afflux excessif d'immigrants ne se répercute négativement sur les salaires. Cependant, il y avait eu également des cas dans lesquels les syndicats étaient intervenus au nom des migrants dont les droits étaient violés par les employeurs. La régularisation n'était pas encore un vrai problème et il n'en était fait mention dans aucun des accords de partenariat social.

164. Mme Berenguer, s'exprimant sur les **développements migratoires ibéro-américains**, a indiqué que la Conférence ibéro-américaine des chefs d'Etats et de gouvernements avait jeté les bases de sa position sur la migration lors du 15<sup>ème</sup> Sommet ibéro-américain qui avait eu lieu à Salamanque en 2005. Le paragraphe 7 de la Déclaration de Salamanque examinait les conséquences de la migration sur la configuration politique, économique, sociale et culturelle de toutes les sociétés ibéro-américaines, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination. Il faisait référence aux défis de la migration en termes d'acceptation de la diversité, de l'intégration socio-économique, de la mise en valeur du capital humain et du traitement des rapatriements de fonds, et aussi au fait que, dans plusieurs pays ibéro-américains, bon nombre des groupes concernés étaient autochtones ou d'origine africaine. La Déclaration précisait encore que la bonne gestion des migrations dépendait de l'aptitude des pays concernés à mettre en place un cadre ibéro-américain de migration, basé sur la canalisation ordonnée et la régulation intelligente des flux migratoires, à coopérer aux actions de lutte contre la traite et l'introduction clandestine de migrants, et à mettre au point une politique publique nationale dans ce domaine. Les signataires de la Déclaration avaient entrepris de coordonner leurs politiques de traitement ordonné des groupes migratoires, afin de mettre au point avec l'appui de la société civile, un programme d'actions publiques visant à promouvoir le respect des droits des migrants, à faire valoir la diversité, à éradiquer toutes les formes de discrimination contre les immigrés, à promouvoir les projets de développement associant les immigrés aux efforts de renforcement du développement dans les pays d'origine, et à mettre au point des politiques communes partagées par les pays d'origine, de transit et de destination, notamment en faveur des travailleurs migrants temporaires.

165. Afin de remplir ces engagements, et de mettre au point une convention ibéro-américaine sur la sécurité sociale, le Secrétariat ibéro-américain (SEGIB) avait organisé la réunion ibéro-américaine sur la migration et le développement qui avait eu lieu à Madrid en juillet 2006. Cette réunion était parvenue à un certain nombre de conclusions. Premièrement la communauté ibéro-américaine se caractérisait fortement par la migration de part et d'autre de l'Atlantique, et l'expérience qui avait été acquise dans ce domaine s'était traduite par l'acquisition de saines pratiques et de politiques de migration régulée pouvant servir de modèle à toute la communauté internationale. Deuxièmement, la migration devait être considérée d'un point de vue mondial intégré, et un agenda international partagé devait être préparé sur la base de défis pertinents. Troisièmement, toute politique migratoire, qu'elle soit intérieure ou internationale, devait placer les migrants au cœur de toutes les décisions, en parfaite conformité avec les droits humains des migrants et les droits du travail, tels que l'accès à un travail décent, à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale, sur un pied d'égalité avec les citoyens du pays de destination. Quatrièmement, une priorité spéciale devait être accordée aux groupes et aux personnes les plus vulnérables, tels que les migrants autochtones, les enfants et les adolescents, ainsi que les femmes migrantes. Cinquièmement, des politiques s'imposaient d'urgence pour renforcer les avantages des rapatriements de fonds, en réduisant les coûts et en permettant ainsi de constituer un apport social, économique et productif à moyen terme. Sixièmement, au vu des effets néfastes de l'exode des compétences, il fallait améliorer les conditions régnant au plan interne de façon à encourager les personnes formées à rester dans leur pays, et à susciter la conclusion d'accords entre pays d'origine et de destination concernant les échanges techniques et professionnels.

166. Ces conclusions avaient servi d'apport au 16<sup>ème</sup> Sommet ibéro-américain, qui s'était tenu à Montevideo au début de novembre 2006 et avait surtout mis l'accent sur la migration et le développement. Ce sommet avait pris acte des effets positifs de la migration et reconnu que le défi à relever était de rendre la migration compatible avec le droit des Etats à réguler l'entrée et le séjour des étrangers sur leur territoire. Il avait adopté l'engagement de Montevideo sur la migration et le développement, lequel incorporait les principes sous-tendant l'action à mener, tels que le besoin de placer le migrant au cœur des programmes et des projets de migration, et établissait un lien étroit entre migration et sous-développement. La partie la plus intéressante de cet engagement était cependant la section pratique, qui contenait une liste de 24 mesures spécifiques. Il s'agissait entre autres du renforcement des droits humains des migrants en tant qu'élément central des politiques et des pratiques migratoires, de la reconnaissance du besoin de se conformer pleinement à la législation du travail, de l'intégration sociale des migrants, de la lutte contre l'introduction clandestine de migrants et la traite, de la vulnérabilité des migrants autochtones et des descendants d'immigrés africains, du renforcement du dialogue interrégional et multilatéral (y compris par le biais du Forum mondial sur la migration et le développement) et de l'inclusion des questions migratoires en tant que thèmes transversaux relatifs au commerce international, au développement, et aux agendas de l'environnement et de la coopération. En outre, le Secrétariat avait été mandaté pour mener deux études: l'une sur la migration et le développement, en ce compris les rapatriements de fonds, à l'aide de contributions de la CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), de l'OIM, de la Conférence sud-américaine sur la migration, de la Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla) entre autres, et la deuxième à effectuer par la CEPALC, à propos des retombées économiques et sociales de l'intégration des migrants dans les pays de destination. Le Secrétariat avait en outre été invité à organiser un Forum ibéro-américain sur la migration et le développement en Equateur en 2008.

167. La migration au sein de la communauté ibéro-américaine présentait plusieurs particularités: il n'y avait aucun problème de langue, puisque tous les pays partageaient le même substrat culturel, ce qui facilitait l'intégration; les migrants s'étaient déplacés dans les deux directions, parfois en quête d'une vie meilleure en Amérique latine, parfois en quête d'opportunités plus grandes en Europe, et cela avait renforcé la compréhension de la dimension humaine de la migration. En bref, la migration entre les deux rives de l'Atlantique avait toujours constitué un moteur de croissance économique et un instrument de progression sociale, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, et il continuerait d'en être ainsi.

168. Soulignant que 2006 avait été une année riche en dialogue, le modérateur a salué l'Initiative du Secrétariat, notamment au vu de l'abondance d'expériences sur laquelle il s'appuyait. L'agenda de la migration était mis au point non seulement à une échelle régionale, mais aussi à une échelle mondiale. Le risque était qu'à un certain moment, quelqu'un demande à quel résultat avaient conduit l'ensemble des déclarations adoptées. La Commission européenne avait donc décidé d'investir massivement au niveau national, ce qui était à ses yeux le plus important, et dans les années à venir, elle aiderait les pays à mettre en place et à renforcer des stratégies migratoires complètes présentant un agenda équilibré. La Commission était particulièrement convaincue du fait que, avant de mettre en place et d'appliquer des politiques, il fallait être au clair sur les droits des migrants. A cet effet, elle soumettrait un ensemble de droits des migrants à ses Etats membres en 2007.

169. Mme Berenguer a souligné que le Secrétariat avait également des liens étroits avec les Etats Membres de l'Union européenne et qu'il était également en quête d'un agenda équilibré. Les sommets étaient parfois accusés d'être forts en paroles et beaucoup moins en mesures concrètes. C'est précisément cette accusation qui avait présidé aux négociations de l'engagement de Montevideo. En outre, le lien entre migration et développement était clair: la plupart des migrants quittaient leur pays en quête d'une vie meilleure; si l'on créait chez eux les conditions leur permettant d'y rester, il y aurait beaucoup moins de migrants. Le sommet de Montevideo avait dit pour l'essentiel que les sociétés voulaient faire de la migration une question de choix et non d'obligation. Cette volonté devait être rapprochée de la question des migrants qualifiés, qui, dans de nombreux cas, représentaient une perte de ressources fondamentales pour le développement des pays en développement. Il ne s'agissait pas d'empêcher les gens d'émigrer, mais plutôt de créer des liens entre les migrants et leur communauté d'origine, pour former des réseaux capables de tirer parti de ce qui était fait ailleurs pour ensuite permettre aux migrants de rentrer chez eux, si tel était leur souhait.

170. Une déléguée a souligné l'importance de l'engagement de Montevideo concernant la garantie de la prise en compte privilégiée de la pluridisciplinarité dans le cadre de la coopération internationale, s'agissant également de placer les migrants au cœur des politiques et des programmes migratoires. Elle a demandé un complément d'information sur les plans du Secrétariat pour l'avenir. Un autre a demandé si des mesures spécifiques avaient été prévues dans le cadre établi à Salamanque pour régulariser la situation des migrants dans la zone ibéro-américaine, s'agissant notamment des migrants de courte durée qui ne regagnaient pas leur pays d'origine.

171. Par ailleurs, la Conférence ibéro-américaine avait pris acte de l'existence de ce que l'on nommait les migrants sans papiers et avait clairement reconnu que ceux-ci avaient des droits en

tant qu'être humains. La Déclaration de Salamanque n'était pas un instrument juridique, mais plutôt un engagement politique; en effet, il serait difficile pour des pays comme l'Espagne et le Portugal, membres de l'UE, de conclure un accord dans le contexte ibéro-américain, même si des accords bilatéraux existaient déjà. Le but de la Conférence était cependant d'établir un cadre de réglementation et un dialogue franc et ouvert permettant aux Etats concernés d'aboutir à un consensus. A cet égard, les plans du Secrétariat pour l'avenir étaient de mener les deux études précédemment citées et de collaborer avec le Secrétariat très actif de la coopération ibéro-américaine.

172. Un délégué a demandé quel était le lien entre les groupes autochtones et la migration. Comment ces groupes pouvaient-ils être considérés comme vulnérables?

173. Mme Berenguer a indiqué que ces problèmes étaient sans doute spécifiques à l'Amérique latine, qui comptait des populations autochtones présentant des problèmes spécifiques de migration. L'engagement de Montevideo précisait qu'il fallait accorder l'attention voulue, lorsqu'il s'agissait de mettre au point une politique migratoire, aux conditions de vulnérabilité et d'indigence que connaissaient les peuples autochtones et les habitants de descendance africaine. Le problème variait aussi de pays à pays. Au Brésil, par exemple, les personnes de descendance africaine étaient bien intégrées et très peu d'entre elles avaient émigré, alors que certains pays andins comptaient de nombreux habitants autochtones qui avaient émigré dans des conditions défavorables pour raisons économiques.

174. Un délégué a fait remarquer que la Convention sur la sécurité sociale ibéro-américaine proposée par la Conférence avait un caractère unique en ce sens qu'elle reconnaissait les contributions au régime de retraite versé à différentes époques dans différents pays, et a demandé quelles étaient les étapes futures à cet égard, compte tenu de l'engagement de Montevideo.

175. Mme Berenguer a reconnu que la Convention sur la sécurité sociale était pratiquement unique. Des négociations en vue de sa finalisation étaient menées par l'organisation de sécurité sociale ibéro-américaine et il fallait espérer que la version finale serait prête avant le prochain sommet. A propos de l'engagement de Montevideo, le Secrétariat était responsable du suivi auprès des Etats Membres et mettrait l'accent sur le caractère transversal des thèmes migratoires dans tous les domaines de la coopération ibéro-américaine.

176. Le Directeur général a ajouté que la réunion de Montevideo avait été exceptionnellement intéressante. L'OIM avait de bonnes relations avec le Secrétariat et continuerait de travailler avec celui-ci car la zone ibéro-américaine était un axe migratoire important.

177. Le Directeur général a rendu brièvement compte de la **Conférence ministérielle UE-Afrique sur la migration et le développement** qui s'était tenue à Tripoli un peu plus tôt en novembre. Cette conférence s'inscrivait dans un processus englobant également la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement ayant eu lieu à Rabat en juillet, la réunion d'experts de l'Union africaine où avait été décidée une position africaine commune sur la migration et le développement, qui avait eu lieu à Alger au début de l'année, et le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ayant eu lieu à Banjul en juillet 2006, où une position commune avait été adoptée.



178. Cette conférence avait été un succès en ce sens que les quelque 70 pays représentés étaient largement d'accord sur la plupart des points, et en particulier sur le fait que la migration devait être considérée dans le cadre d'une stratégie de développement, qu'une attention accrue devait être accordée à la formation et au profil des pays, que le coût des rapatriements de fonds devait être abaissé et que les fonds ainsi rapatriés devaient faire l'objet d'une utilisation plus avisée. Si la Conférence n'avait pas été perçue comme un succès complet, c'était peut-être dû au fait que plusieurs propositions tangibles n'avaient pas été acceptées. Il est vrai que la demande africaine de création d'un fonds n'avait pas été acceptée, mais le processus avait conduit la Commission européenne à mettre de côté une somme de 40 millions d'euros qu'elle réservait à des projets de migration et de développement. Les demandes européennes concernant les accords de réadmission n'avaient pas non plus été acceptées, mais il existait des solutions de substitution, notamment sous la forme des programmes d'aide au retour volontaire de l'OIM. La Conférence avait reflété un autre développement intéressant, à savoir l'apparition d'un dialogue utile entre les régions, susceptible de compléter le dialogue au niveau national et mondial.

179. Rappelant l'insistance mise par le Groupe africain pour que l'Afrique reçoive une part plus importante du budget de l'OIM ainsi que l'intérêt manifesté par les pays africains pour les questions de migration et de développement, un délégué a souligné les programmes substantiels de l'OIM dans ce domaine, et notamment son programme phare Migrations pour le développement en Afrique (MIDA). Les réunions évoquées par le Directeur général avaient été importantes sur le plan du soutien politique qu'elles avaient réussi à susciter, mais l'heure était à présent venue de passer aux actes. Un message à transmettre à la Commission européenne était que le groupe africain souhaiterait lui voir manifester un intérêt pratique pour l'action menée par l'OIM dans le domaine de la migration et du développement, et plus particulièrement en Afrique.

180. Mme de Clercq, évoquant la **Conférence de Bruxelles sur la migration et le développement et le Forum mondial sur la migration et le développement**, a indiqué que, dans le contexte de la mondialisation, la migration était considérée comme une réalité humaine, sociale, économique, politique et culturelle intéressant tous les Etats, de nombreux ministères à l'intérieur de ces Etats, tout comme les organisations internationales et la société civile. Parmi les nombreux efforts déployés pour informer toutes les parties prenantes, et d'abord les décideurs politiques, concernant les travaux de recherche et les études portant sur la question migratoire, la Conférence de Bruxelles de mars 2006 avait – de l'avis général – contribué à une meilleure compréhension des liens mutuels unissant les différents aspects de la migration, et surtout la migration et le développement, et avait donc montré qu'une attention accrue avait été accordée à la contribution de la migration au développement et à la réduction de la pauvreté.

181. Toute cette question relative au binôme migration-développement ouvrait un nouveau champ de coopération, avec une possibilité d'action à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination, mais elle impliquait une médiation financière en ce qui concernait les rapatriements de fonds. Cette médiation couvrait une large gamme d'intervention allant d'une réduction des coûts de transfert à la création d'un fonds européen grâce auquel les contributions des migrants trouveraient une contrepartie équivalente de la part des pays donateurs, à la condition que ces fonds soient investis dans des projets de développement.

182. La Conférence de Bruxelles avait également mis en lumière le besoin de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Les mesures prises pour réaliser les objectifs du Millénaire pour

le développement pourraient peser sur certaines des causes structurelles, en insistant à nouveau sur l'importance non seulement de la politique de développement, mais aussi des politiques commerciales et agricoles, de l'emploi et de l'éducation.

183. La Conférence de Bruxelles avait également pris en compte les effets négatifs de la migration pour le développement, et en particulier l'exode des compétences. Elle s'était révélée novatrice en ce sens qu'elle avait réuni, peut-être pour la première fois à une telle échelle, des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile (ONG, universités et instituts de recherche), de la diaspora et d'associations de migrants.

184. Grâce à son approche pluridimensionnelle et à l'engagement de toutes les parties prenantes, la Conférence de Bruxelles avait également montré qu'un dialogue authentique pouvait s'instaurer entre le Nord et le Sud et entre les acteurs des deux bords. Cette expérience positive avait été répétée à l'occasion du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement à New York, où les participants étaient convenus que le Dialogue n'était pas une fin en soi, mais plutôt le début d'un processus de coordination et de coopération internationales, dont la première étape serait le Forum mondial sur la migration et le développement, que la Belgique accueillerait à Bruxelles en juillet 2007.

185. Le Forum mondial attestait de la prise de conscience croissante par les Etats de ce que les questions migratoires et en particulier le binôme migration-développement, ne pouvait plus se traiter uniquement au niveau national, bilatéral ou même régional, mais qu'il devait être traité au plan international. Le Forum n'entendait pas devenir une nouvelle organisation, mais plutôt marquer le début d'un processus conduit par les Etats Membres des Nations Unies. Il s'agissait d'une tribune informelle et ouverte à tous les Etats désireux d'y participer. Le Forum ne donnerait pas lieu à des négociations et ne déboucherait pas sur des conclusions ayant force obligatoire. Il se voulait une simple plate-forme devant permettre aux pays et aux régions de recenser les meilleures pratiques, de procéder à des échanges d'expériences et de connaissances et de mettre en commun leur savoir-faire. L'Initiative internationale Migration et Développement devrait faire partie du suivi du Forum mondial et s'aligner sur les orientations que celui-ci aurait permis de dégager. Le Forum mondial se voulait une initiative concrète, opérationnelle et orientée vers l'action; il pouvait également apporter des réponses innovantes à quelques-uns des aspects les plus complexes du binôme migration-développement.

186. Afin que le Forum mondial permette de gagner en cohérence au niveau tant national qu'international, la Belgique avait demandé à chaque gouvernement de désigner un point focal au sein de l'autorité politique compétente, de sorte que tous les acteurs concernés puissent se rencontrer. Le Forum mondial visait en outre à susciter une prise de conscience accrue, au sein des cercles privés et publics s'occupant de questions de développement, des défis que posait la migration dans ce domaine. Enfin, le Forum devait servir de base structurelle à la réflexion et à l'action internationale.

187. La Belgique s'était engagée à organiser ce Forum mondial selon les principes d'une transparence absolue et d'une étroite coopération avec les autres gouvernements. Elle avait envoyé un questionnaire invitant les gouvernements à sélectionner et formuler les questions qu'ils considéraient comme prioritaires. Le projet d'ordre du jour du Forum mondial serait établi sur la base des réponses reçues à la suite de ce questionnaire et soumis pour complément de consultation

à un groupe volontaire d'Etats connu sous le nom des « Amis du Forum ». Ce groupe était ouvert à tous les Etats et pourrait également établir un plan de travail à plus long terme; il se réunirait pour la première fois à la fin janvier 2007. Des consultations avaient également eu lieu avec le Représentant spécial du Secrétaire des Nations Unies pour les questions de migration, avec le Groupe mondial sur la migration et avec divers processus régionaux.

188. Le Forum mondial s'étalerait sur trois jours, commençant par une journée de débats avec des représentants de la société civile, pour se terminer par deux journées de sessions intergouvernementales (certaines en plénière, mais plus généralement sous la forme de table ronde afin de favoriser le dialogue). La participation était limitée à trois membres par délégation, et il fallait espérer que les délégations seraient de haut niveau, comprenant des ministres et des personnes exerçant des responsabilités ou possédant des connaissances spécifiques dans les matières qu'aborderait le Forum. Si elle constatait dans ce sens un intérêt suffisant, la Belgique envisagerait également d'accueillir, en parallèle avec le Forum mondial, une sorte de « place du marché » où elle pourrait confronter des offres d'assistance et de saines pratiques avec des demandes tangibles en la matière.

189. Pour la Belgique, le Forum mondial revêtait une importance cruciale pour l'avenir du Dialogue mondial sur la migration et le développement. Elle souhaitait collaborer avec d'autres pays, notamment avec des pays en développement, pour faire de ce forum un succès, et remerciait ceux d'entre eux qui avaient déjà exprimé un intérêt ou manifesté leur volonté d'apporter un soutien financier, comme la Suède, la Suisse et les Pays-Bas.

190. Les Etats Membres ont posé un certain nombre de questions pratiques à propos de l'organisation du Forum mondial. Où se réuniraient les Amis du Forum? Quelles seraient les langues de travail? Quels canaux avait-on utilisé pour distribuer le questionnaire, et les invitations officielles avaient-elles déjà été envoyées? Des réunions régionales auraient-elles lieu en amont du Forum? Les liens du Forum avec les Nations Unies se limiteraient-ils à des contacts avec le Représentant spécial?

191. Mme de Clercq a répondu que les Amis du Forum se réuniraient d'abord à Bruxelles puis à Genève. Etant donné que le Forum mondial était un mécanisme informel, il serait organisé en français et en anglais seulement, bien que le questionnaire soit également disponible en espagnol. La Belgique aurait besoin d'aide s'il devait être décidé de tenir le Forum et de fournir toute la documentation requise en espagnol également. Le questionnaire avait été envoyé par l'intermédiaire des ambassades de Belgique dans les pays concernés (et serait retourné par la même voie), avec une copie pour information aux missions permanentes à Genève et à New York. L'invitation officielle serait envoyée dès que l'ordre du jour aurait été finalisé, probablement en avril ou en mai. La Belgique ne prévoyait pas de tenir d'autres réunions régionales en amont du Forum, mais rien n'empêchait d'autres organisations de le faire.

192. Les liens du Forum mondial avec les Nations Unies ne pouvaient pas se décider au niveau de la Belgique, mais plutôt des Etats Membres des Nations Unies. Bien entendu, dans la préparation du Forum, la Belgique resterait en contact avec le Représentant spécial, ainsi qu'avec le Groupe mondial sur la migration, dont la plupart des membres étaient des institutions des Nations Unies. Le Forum avait toutefois déjà été évoqué à l'occasion de la deuxième Commission de l'Assemblée

général des Nations Unies à New York, qui avait décidé qu'elle réfléchirait à la manière d'organiser le suivi du Dialogue de haut niveau dans un délai de deux ans.

193. Une question a également été posée à propos de la possibilité de créer un fonds d'affectation spécial dans le prolongement du Forum mondial. Les pays en développement ne seraient pas en mesure de couvrir les dépenses de l'Organisation d'une telle manifestation et devraient s'en remettre au fonds d'affectation proposé. Mme De Clercq a répondu que le fonds d'affectation spécial serait créé par les Nations Unies, et non par la Belgique. Elle pensait néanmoins que ce fonds était en voie de création et qu'un donateur avait déjà annoncé le versement d'une somme de 250.000 euros. Le fonds d'affectation spécial n'était toutefois pas la seule source de financement. Des pays pouvaient apporter une assistance directe aux organisateurs du Forum, soit en espèces, soit en fournissant des experts et des conseillers de haut niveau. La question du financement ne devrait pas dissuader d'éventuels pays en développement d'offrir d'accueillir la deuxième édition du Forum, car des offres spontanées d'assistance seraient très vraisemblablement faites.

194. Le Modérateur a ajouté que la Commission européenne suivrait de près cette initiative, car elle offrait une occasion intéressante d'apprendre ce que souhaitaient les gouvernements en termes de politique migratoire.

195. La Directrice de MPRC a répété que les institutions membres du Groupe mondial sur la migration étaient tout à fait désireuses d'apporter leur soutien à la Belgique et à tous les autres Etats dans la préparation du Forum mondial, et que l'OIM qui assurerait la présidence du Groupe de janvier à juin 2007, ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faire de ce Forum une réussite.

196. Le Directeur général a confirmé que l'OIM apporterait son soutien au Forum de toutes les manières qui lui paraîtraient appropriées, y compris peut-être en détachant des experts pour aider à sa préparation, car il estimait que le succès de cette manifestation était dans l'intérêt de tous. Le débat sur certains des événements ayant marqué l'année avait focalisé l'attention sur différents niveaux de débat consacrés aux questions de migration et de développement. Etant donné que les gouvernements nationaux ne pouvaient pas à eux seuls résoudre les problèmes posés par la gestion des migrations, qui devaient être traités au plan international, des discussions avaient été entreprises au niveau régional – ce dont attestaient les conférences Europe-Afrique, les réunions ibéro-américaines et les consultations ministérielles entre pays asiatiques d'origine et de destination, en ce compris le Conseil de coopération du Golfe – et elles semblaient avoir donné d'assez bons résultats, en dépit de certains doutes légitimes quant à leurs résultats tangibles. Il s'est dit confiant que le Dialogue engagé au niveau mondial se révélerait également fructueux.

## **DEBAT GENERAL**

### **a) Allocutions du Directeur général et du Directeur général adjoint**

197. Le Directeur général a développé les grandes lignes de sa déclaration jointe en annexe I au présent rapport.

198. Le Directeur général adjoint a prononcé une allocution dont le texte est joint en annexe II au présent rapport.

199. En se référant à ce qu'avait dit le Directeur général à propos des plans de l'OIM concernant l'ouverture de bureaux à Beijing et à Panama, un Etat Membre a noté que ces décisions n'étaient pas sans incidence, ni au plan politique, ni au plan administratif. A cet égard, il s'est dit intéressé de connaître la stratégie de l'Organisation concernant son expansion géographique. Une telle stratégie devrait sans doute être préalablement débattue avec le Conseil, également à la lumière des nouvelles priorités apparues sur la scène internationale, telles que le binôme migration-développement. Un autre Etat Membre a dit souscrire à cette façon de voir. Etant donné que l'Union européenne et ses Etats Membres étaient parmi les principaux bailleurs de fonds de l'Organisation et que le Groupe africain était le principal groupe régional de l'Organisation quant au nombre de membres, l'OIM devrait logiquement tenir davantage compte des intérêts stratégiques de l'UE, lesquels, s'agissant de la migration, étaient principalement ciblés sur les questions de migration et de développement concernant l'Afrique et l'Europe de l'Est, ainsi que sur les besoins africains. Ces réalités devraient être reflétées chaque fois qu'il s'agissait de revoir le réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM, et se traduire dans sa stratégie. Un troisième Etat Membre a néanmoins souligné le fait que l'Organisation devait satisfaire les besoins de toutes les régions, surtout d'agissant de migration et de développement, puisqu'elle avait des Etats Membres dans toutes les régions.

#### **b) Stratégie de l'OIM**

200. M. Khan, Président de la quatre-vingt-dixième session du Conseil, a rappelé que le Conseil avait approuvé la stratégie de l'Organisation dans sa résolution 923 (LXXI) du 29 novembre 1995, entérinant « l'approche globale et les grandes orientations » décrites dans le document MC/1842, Planification stratégique: Cap sur le vingt et unième siècle. En décembre 2002, les Etats Membres avaient exprimé un intérêt pour débattre de la stratégie de l'OIM à la lumière des réalités migratoires changeantes et de la composition plus large de l'Organisation, ainsi que de l'étendue plus grande de ses activités et sa présence sur le terrain. En réponse, l'Administration avait soumis en novembre 2003 le document MC/INF/262, lors de la quatre-vingt-sixième session du Conseil, pour en débattre. Suite à ce débat, l'Administration avait soumis en novembre 2004 un autre document, paru sous la cote MC/INF/274, lors de la quatre-vingt-huitième session du Conseil, et apporté un complément d'information avec son document de séance n° 15. Le Président de la quatre-vingt-huitième session avait alors décidé de tenir une série de consultations durant l'année 2005, dont le résultat était le document de séance n° 18, qui avait été distribué lors de la quatre-vingt-dixième session du Conseil en novembre 2005 et qui se répartissait en trois sections: stratégie, organes directeurs et Programme et Budget. Au terme du débat qui avait eu lieu au sein du Conseil sur ce document, il avait invité l'un des vices-présidents à mener un complément de consultation sur la Stratégie. Ces consultations avaient donné lieu aux conclusions suivantes:

- Les Etats Membres étaient très satisfaits de l'action de l'OIM et avaient son avenir à cœur;
- Les discussions sur la stratégie devaient prendre fin en 2006;
- Il était improbable que des progrès soient faits en matière de stratégie avant que les résultats du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement soient connus;

- Il était improbable qu'un accord puisse intervenir sur un document unique de stratégie couvrant les trois sections, mais des progrès pouvaient être faits dans chacune de celles-ci à condition de les traiter séparément;
- Il devrait être possible d'exprimer une vision commune sur l'avenir de l'Organisation dans un document succinct, et l'OIM aurait certainement un avantage à tirer d'un tel document.

201. Il avait par la suite présidé une série de consultations informelles consacrées à la stratégie, qui avaient eu lieu le 26 octobre, puis le 9 et le 16 novembre 2006. En outre, les 13 et 20 novembre, un groupe de travail à composition non limitée et réunissant des Etats Membres avait délibéré sous sa propre présidence concernant la teneur du projet de texte rédigé à la suite de ces consultations. Ce texte, relatif à la première section de la stratégie, était daté du 23 novembre 2006 et avait entretemps été distribué à tous les Etats Membres.

202. Lors des consultations informelles, les Etats Membres étaient convenus d'agir en vertu du principe qu'ils appuyaient la flexibilité de l'OIM dans sa façon de répondre aux besoins qu'elle constatait et qu'ils éviteraient par conséquent les propositions de nature à réduire inutilement cette flexibilité. Ils étaient en outre convenus de ce que la stratégie devait refléter le besoin de coordination et de coopération efficace entre les différentes organisations travaillant sur la scène migratoire, que l'OIM contribueraient activement dans ce but, et qu'ils cibleraient spécifiquement leurs travaux sur la première section, à savoir les activités auxquelles l'OIM devrait principalement se consacrer au cours des cinq années à venir, en s'inspirant du paragraphe 17 du document de séance n° 18, contenant des propositions élaborées sur la base des paragraphes 28 et 29 du document MC/INF/274. Il était bien entendu que les trois sections du document de stratégie, baptisées "piliers", étaient liées les unes aux autres, mais que l'on pouvait davantage espérer progresser si les membres se fixaient une tâche plus réduite pour entreprendre le processus. Il était en outre clairement apparu que même si un accord intervenait sur la première section, celle-ci ne serait pas formellement adoptée par le Conseil aussi longtemps que l'ensemble des trois sections ne seraient pas soumises pour adoption.

203. Les Membres n'avaient pas épargné leur peine et s'était montré efficaces, produisant un texte qui était proche de l'achèvement mais pas encore mûr pour adoption. Il devait être possible de terminer le travail sur la première section au début de la nouvelle année au plus tard. L'élan ainsi pris devait être maintenu et une date limite avait été fixée pour l'obtention d'un accord sur les trois sections, à savoir juin 2007. Il importait également que les travaux consacrés à la stratégie se poursuivent sous l'autorité du Conseil.

204. M. Khan a remercié l'Administration, et plus particulièrement le Directeur général et le Directeur général adjoint, pour leur soutien et leur professionnalisme, tout en exprimant sa reconnaissance aux représentants de l'Australie, du Mexique, du Maroc et de l'Irlande pour leur dur labeur et leurs contributions substantielles.

205. Le Conseil a exprimé sa vive reconnaissance à M. Khan et aux autres ex-membres du Bureau dont la direction s'était révélée efficace et avait permis de faire progresser la question de la stratégie.

206. Pour de nombreux Etats Membres, l'achèvement de l'examen de la stratégie devait être une priorité, et plusieurs d'entre eux se sont dit confiants qu'un consensus puisse intervenir rapidement sur la première section. Le Conseil devrait donc entreprendre de terminer ses travaux sur cette section d'ici à mars 2007, et sur les deux autres sections au plus tard pour juin 2007. Les ressources des Etats Membres comme celles de l'OIM n'avaient été que trop longtemps sollicitées pour une entreprise qui excéderait bientôt la durée de vie normale d'une stratégie, soit au maximum 5 ans. Sur ce, plusieurs délégations avaient demandé au Président d'établir un plan de travail et un calendrier de sorte que tous les Etats Membres désireux de participer puissent dresser des plans en conséquence. Une délégation avait souligné le fait que la date limite de juin 2007 (date présumée de la prochaine session (extraordinaire) du Conseil) laissait entendre que tout le processus devrait avoir été bouclé un mois plus tôt, afin de laisser suffisamment de temps pour que tous les documents soient traduits dans les trois langues officielles de l'Organisation.

207. De nombreuses délégations se sont exprimées sur les aspects que devrait couvrir la stratégie. Pour certaines d'entre elles, la stratégie devrait optimiser les atouts de l'Organisation: son savoir-faire dans le domaine migratoire, comme l'avait montré le Dialogue international sur la migration lancé en 2001, et sa flexibilité sur le terrain des opérations. Plusieurs délégations ont néanmoins souligné que la flexibilité opérationnelle devait être maintenue dans un cadre précis, comme le prévoyait la Constitution. Une flexibilité sans limite pourrait conduire à une croissance incontrôlée, à une dilution du savoir-faire et à une baisse de qualité.

208. La stratégie devait en outre définir les relations de l'OIM avec le Groupe mondial sur la migration et d'autres institutions, de façon à maximiser les synergies et à éviter les chevauchements d'activités, de même qu'avec les Nations Unies. Il fallait reconnaître clairement les mandats des autres organisations internationales, afin de faciliter une coordination efficace entre les institutions. Par exemple, il s'agissait de distinguer entre migration économique et autres mouvements de personnes, tels que mouvements de réfugiés et déplacement internes. Le terme "migration" ne s'appliquait pas partout.

209. La stratégie devrait énumérer tous les objectifs stratégiques de l'Organisation, mais pas par ordre de priorité, de sorte que les programmes adoptés par les organes directeurs soient approuvés de façon à maintenir l'équilibre dans l'observation des domaines prioritaires. Il fallait reconnaître le rôle décisif de l'OIM dans la promotion d'une approche globale de la migration, consistant à donner aux pays en développement les capacités nécessaires, à assurer le respect des droits humains des migrants et à placer ces derniers au centre des politiques migratoires et des débats sur la question. En effet, la migration ne devait pas être considérée sous l'angle des besoins du marché du travail des seuls pays de destination, mais aussi sous celui des migrants eux-mêmes et des pays d'origine.

210. Il fallait aussi que la stratégie tienne compte de l'apparition récente d'un dialogue mondial sur la migration et le développement en tant que priorité internationale et de son mécanisme de mise en œuvre, à savoir le Forum mondial sur la migration et le développement. Il s'agissait de donner la priorité à l'assistance – sous la forme de programmes et de projets – aux efforts déployés par les Etats pour lutter contre la traite des personnes et l'introduction clandestine de migrants. L'importance du renforcement des organes directeurs de l'Organisation a également été évoquée.

211. De nombreux Etats Membres ont fait part de leur accord avec M. Khan, qui avait estimé que chacune des trois sections de la stratégie devait être débattue séparément, mais non pas adoptée séparément; toutes trois étaient liées et devaient donc être adoptées ensemble.

212. Les incidences financières de la stratégie ont également été évoquées. Le Groupe africain, observant qu'aucune stratégie ne porterait ses fruits sans les ressources financières requises pour la mettre en œuvre, a souligné le fait que le financement de la partie opérationnelle du budget de l'OIM s'effectuait selon le principe de l'imputation directe des dépenses sur le budget des projets auxquels elles se rapportaient. Un processus de consultation récemment lancé avec les pays donateurs leur donnerait davantage conscience – il fallait l'espérer – des priorités des pays africains, particulièrement en ce qui concernait la migration et le développement. Il était cependant irréaliste de supposer que les priorités des deux groupes se recouperaient toujours. Les besoins urgents des pays en développement exigeraient le type de financement libre et souple que ne permettait pas la structure actuelle du budget des opérations de l'OIM. Le Fonds 1035, qui avait été créé en vertu de la résolution du Conseil 1035 (LXXX) en 2000, était à l'heure actuelle le seul mécanisme offrant une réponse partielle à ce type de besoin, et si de nombreux pays en développement y voyaient certainement un motif de satisfaction, les crédits qu'il permettait de dégager (1,5 millions de dollars pour 81 Etats Membres remplissant les conditions) ne permettaient plus de faire face correctement à une demande d'assistance sans cesse croissante. En révisant sa stratégie, l'OIM devrait se doter des moyens de la mettre en œuvre.

213. Plusieurs délégués ont insisté sur le fait que le processus conduisant à l'adoption de la stratégie devait être ouvert et transparent, s'inscrire dans les structures de gouvernance existantes et permettre à l'OIM de s'y investir activement. En effet, il leur semblait que l'Administration devait jouer un rôle plus prospectif dans les débats sur la stratégie car elle savait mieux que tous les Etats Membres quelles étaient les possibilités et les limites de l'Organisation, ses forces et ses faiblesses. Ils invitaient l'Administration à faire part de ses vues par écrit, et plus spécifiquement sur la première section, quant à ce qu'elle considérait comme une stratégie cohérente et réaliste, dans l'optique de trois buts spécifiques:

- a) permettre aux Etats Membres de connaître la position de l'Organisation concernant les objectifs qu'elle avait négociés, de façon à déterminer dans quelle mesure ils s'accordaient avec les dispositions de la Constitution et les besoins actuels;
- b) aider à définir les limites entre le mandat de l'OIM et celui des autres organisations, notamment celles constituant le Groupe mondial sur la migration;
- c) dresser un tableau précis de ce que l'on pouvait décemment espérer réaliser compte tenu des ressources disponibles et du caractère des contributions à la partie opérationnelle du budget, qui étaient ciblées sur les projets.

214. A cet égard, un autre délégué, ayant commencé par dire qu'il ne s'opposait pas à ce que l'Administration fasse part de ses vues par écrit, a indiqué que celles-ci ne seraient qu'un apport parmi d'autres au débat sur la stratégie dans son ensemble, estimant qu'il appartenait aux Etats Membres de fixer la stratégie de l'Organisation.



215. Un autre délégué a estimé que, si la stratégie dans son ensemble devait être évaluée dans un espace de cinq années, il conviendrait que les progrès accomplis dans la poursuite d'objectifs particuliers soient examinés plus fréquemment, si possible chaque année.

216. Les Membres ont fait part de leur volonté de collaborer avec la Présidente en 2007 et l'ont encouragée à faire bon usage des travaux menés par les présidents du Conseil qui l'avaient précédée.

217. La Présidente a fait savoir qu'elle avait pris bonne note de tous les commentaires faits et a assuré le Conseil qu'elle-même et le Bureau informeraient les Membres dès que possible quant aux prochaines étapes du processus et aux dates limites à respecter.

218. Le Conseil a décidé de poursuivre ses travaux sur la stratégie sous la direction de la Présidente, en vue d'adopter le document de stratégie lors de la 93<sup>ème</sup> session (extraordinaire) du Conseil.

### **c) Relations OIM/ONU**

219. Introduisant le document MC/INF/285, intitulé Relations OIM/ONU, le Directeur général a fait observer que le Conseil s'était entretenu une première fois des relations entre l'OIM et les Nations Unies trois ans auparavant, dans l'optique d'améliorer le statu quo. Compte tenu des développements des dernières années, et notamment des conclusions de la Commission mondiale sur les migrations internationales en 2005, les préparatifs entrepris en vue du Dialogue de haut niveau et les plans du Forum mondial, les Etats Membres et l'Administration avaient jugé opportuns de reconsidérer cette position.

220. En réponse à une lettre qu'il avait adressée au Secrétaire général, le Secrétariat des Nations Unies avait fait savoir que, sur le plan institutionnel, l'OIM ne pourrait se rapprocher davantage des Nations Unies que si elle demandait le statut d'institution spécialisée en suivant les procédures applicables en la matière; d'autres formules d'association étaient cependant possibles, telles que celle de l'Organisation mondiale du Commerce, mais elles ne pouvaient pas s'appliquer à l'OIM.

221. Le Directeur général a dit ne pas être convaincu que les seules options s'offrant à l'OIM étaient de solliciter le statut d'institution spécialisée des Nations Unies ou de maintenir le statu quo, ni que les relations OIM-ONU étaient fondamentalement une question d'ordre juridique. Selon lui, il s'agissait davantage d'une question politique et à cet égard, l'attitude du nouveau Secrétaire général et sa perception de l'éventail des options s'offrant à l'OIM seraient cruciales. Le Directeur général avait l'intention de le rencontrer rapidement.

222. Le débat sur le point 6 b) de l'ordre du jour, à savoir la stratégie de l'OIM, avait révélé que la plupart des Etats Membres percevaient l'OIM comme l'organisation chef de file dans le domaine migratoire. De plus, les Membres seraient bientôt suffisamment nombreux pour que l'OIM puisse s'arroger le titre d'organisation universelle (l'Organisation mondiale du Tourisme avait utilisé cet argument lorsqu'elle avait compté 120 membres). Pour ces deux raisons, l'OIM occupait, dans l'ensemble des organisations internationales, une place qu'on ne pouvait pas lui

contester. La question qui se posait était de savoir quelle voie choisir: rejoindre le système des Nations Unies ou collaborer étroitement avec lui.

223. Personnellement, il avait eu l'impression que certains Etats Membres craignaient que l'incorporation de l'OIM dans le système des Nations Unies n'entame sa flexibilité et son efficacité sur le terrain; d'autres estimaient en revanche que ses capacités se trouveraient renforcées par le gain de crédibilité que lui conférerait son appartenance au système mondial. Pour sa part, il jugeait à la fois possible de garder l'efficacité et la créativité de l'OIM tout en bénéficiant du gain de visibilité que lui conférerait le statut d'institution spécialisée des Nations Unies.

224. Plusieurs délégations ont admis que l'OIM était l'organisation chef de file dans le domaine migratoire, ou qu'elle devrait du moins s'efforcer de l'être, tandis qu'une autre a estimé que cette position lui serait contestée si elle devait intégrer le système des Nations Unies. Elles ont souligné ses atouts actuels, parmi lesquels la flexibilité démontrée dans l'exécution de ses opérations, son efficacité et ses activités directement rattachées à des projets, l'accent mis sur les migrants, son large mandat et sa capacité de réaction, tout en soulignant qu'il s'agissait de ne pas perdre de vue le besoin de préserver ces atouts dans les discussions sur les relations entre l'Organisation et les Nations Unies.

225. Un délégué a dit ne pas souscrire à l'initiative de l'Administration de réexaminer la question en 2006, estimant qu'une position claire avait été adoptée en 2003 et qu'il était inapproprié d'en changer sans faire valoir de bonnes raisons pour ce faire. Un autre a estimé que la stature de l'OIM ne changerait pas si elle rejoignait le système mondial, car cette stature était le reflet de ses atouts et de ses accomplissements. Plusieurs délégations ont dit espérer que le Groupe mondial sur la migration produise un effet positif sur l'OIM et ses relations avec les Nations Unies, et l'une d'entre elles a souligné que tout problème de collaboration avec les Nations Unies devrait être résolu sans rien changer à la nature formelle des relations entre les deux organisations. Plusieurs délégations ont estimé que le statu quo actuel était viable et qu'il devait être maintenu pour le moment. Il serait possible de le réviser périodiquement à la lumière des changements de statut ou de situation des deux organisations, à la suite de la réforme des Nations Unies, ou s'il y avait une démarche des Nations Unies en direction de l'OIM. Certaines délégations se sont dit inquiètes des effets néfastes qu'une association plus étroite avec les Nations Unies pourrait avoir sur l'OIM, citant le caractère plus bureaucratique de l'organisation mondiale et les coûts plus importants de ses projets. Un délégué a souligné que le résultat du Dialogue de haut niveau et le débat sur la stratégie de l'OIM devraient être pris en compte avant d'envisager quelque mesure que ce soit, tandis qu'un autre a fait savoir qu'il souhaitait voir l'OIM rester à l'extérieur du système mondial, demandant un complément d'information sur les formes d'association plus étroites qui permettraient à l'Organisation de conserver ses atouts existants.

226. Plusieurs délégations se sont réjouies du réexamen des relations entre l'OIM et les Nations Unies, invoquant le fait que les deux organisations avaient engagé un processus de mutation et d'adaptation, que l'OIM trouverait à terme son avantage dans un rapprochement avec les Nations Unies, considérant qu'une intégration accrue lui permettrait de participer aux activités des Nations Unies en tant que partenaire principal, et que l'action menée par l'OIM subissait de plus en plus l'influence des décisions et des activités des Nations Unies. D'autres raisons plaidant pour un rapprochement avec le système international étaient le nombre de Membres composant

l'OIM et le large éventail de son action, de même que sa participation aux discussions sur la migration au niveau international, y compris avec les Nations Unies.

227. Un orateur a déclaré que l'OIM était actuellement la seule organisation disposant d'un mandat global en matière migratoire et pouvant se targuer de posséder une expérience et des connaissances sur tous les aspects de la migration et du développement; par ailleurs, elle était déjà fortement liée aux Nations Unies et avait des accords de partenariat avec pratiquement toutes les institutions. Elle se trouvait donc dans une position idéale pour envisager l'adhésion au système des Nations Unies et l'heure était venue d'en faire la démarche. Un autre a suggéré que, si la décision devait être prise de demander un changement institutionnel, cela présenterait un défi en termes de modernisation et une opportunité pour faire de l'OIM une organisation du 21<sup>ème</sup> siècle; par conséquent la prudence s'imposait.

228. Plusieurs délégations ont déclaré souscrire aux vues du Directeur général selon lesquelles d'autres options pouvaient être envisagées. Certaines d'entre elles se sont exprimées en faveur d'un complément d'examen de la question, tandis que d'autres ont estimé que l'Administration devrait soumettre un document aux Etats Membres décrivant les différentes options possibles, et les évaluant au regard de critères spécifiques, notamment ceux de l'efficacité et de la transparence. Il a été suggéré qu'un document de travail approprié pourrait être produit en mettant à jour le rapport du groupe de travail de travail de 2003, paru sous la cote MC/INF/263. Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a proposé qu'en 2007, les questions stratégiques et institutionnelles soient étudiées en séance publique afin d'assurer la transparence et de permettre à tous les Etats Membres de participer.

229. Certaines délégations ont rappelé à l'Administration que la question des relations OIM/ONU était hautement politique et que les Etats Membres devraient être informés et consultés à propos des approches en direction des Nations Unies et des questions politiques prioritaires. Elles ont invité le Directeur général à rendre compte plus en détail de l'entretien qu'il entendait avoir avec le nouveau Secrétaire général. Un délégué, notant que, par tradition, les décisions de l'OIM étaient prises par consensus, a estimé que tel devrait être le cas en l'occurrence également.

230. En réponse à une demande qui lui était adressée, le Directeur général a indiqué que le paragraphe 9 du document MC/INF/285 voulait faire passer le message selon lequel la flexibilité de l'Organisation serait préservée au cas où il serait décidé d'entrer en négociation avec le Conseil économique et social sur l'obtention du statut d'institution spécialisée. Les points de négociation pourraient contenir une clause de sauvegarde de la Constitution de l'OIM ou protéger les fonds de projet de l'OIM contre toute ingérence de la part d'autres organes des Nations Unies. Il croyait savoir que l'accord conclu entre la Banque mondiale et les Nations Unies contenait une disposition similaire relative aux décisions de la Banque en matière de prêt.

231. Il a donné son accord pour qu'un document soit rédigé à la lumière des nouvelles circonstances, contenant une actualisation des options s'offrant à l'Organisation. Un tel document devrait tenir compte des enseignements pouvant être tirés des vues et des attitudes des membres, aujourd'hui plus nombreux, et de l'approche que l'on pouvait pressentir de la part du nouveau Secrétaire général. Il ne fallait cependant pas se précipiter, mais peut-être faire en sorte qu'un document puisse être examiné avant la prochaine session ordinaire du Conseil. Il lui paraissait certainement essentiel que les Nations Unies manifestent un intérêt réciproque, ce qui n'avait pas

été le cas jusque là. Il était en outre essentiel que le travail consacré à la stratégie de l'OIM progresse aussi vite que possible; par conséquent, il ne fallait pas que ce travail soit pris en otage par une décision concernant les relations OIM/ONU.

232. Le Conseil a noté que l'Administration produirait une version actualisée du document MC/INF/285, intitulé Relations OIM-ONU.

#### **d) Déclarations des Membres et des Observateurs**

233. Les Membres ci-après, cités dans l'ordre alphabétique, ont prononcé une déclaration:\* Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine (au nom du GRULAC), Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belarus, Bénin, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande (au nom de l'Union européenne), France, Grèce, Guatemala, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Malte, Maroc (au nom du Groupe africain), Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne de) et Yémen.

234. Des déclarations ont également été prononcées ou soumises par les observateurs suivants:\* Commission européenne, Ethiopie, Fédération de Russie, Ordre militaire et souverain de Malte, Saint-Siège, Union africaine et Union postale universelle.

235. Les Membres ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs de l'OIM. Trois Etats Membres ont proposé que le Directeur général tienne des séances d'information de haut niveau à un rythme annuel ou semestriel à l'intention des chefs de délégation afin d'examiner avec eux les questions et les défis auxquels l'OIM se trouvait confrontée, en prenant pour modèle les séances d'information menées par le Président du Comité international de la Croix Rouge.

236. Plusieurs délégations, prenant pour exemple les conflits armés récents du Liban et du Golfe, ont proposé la création d'un fonds d'urgence, permanent et renouvelable, consacré aux évacuations, afin d'aider les Etats Membres de l'OIM ayant besoin d'une aide d'urgence pour évacuer les migrants en détresse. Durant la crise du Liban de juillet 2006 en particulier, les opérations d'urgence humanitaire de l'OIM avaient été handicapées par l'absence d'un tel fonds, dont la création méritait d'être étudiée plus avant, tant elle leur paraissait opportune dans le contexte plus large de la migration internationale. Les activités de traite conduisaient également à des situations d'urgence requérant une assistance aux personnes en détresse. En effet, un tel fonds renforcerait encore la flexibilité de l'Organisation et sa capacité à réagir rapidement dans ce type de situation, et l'Administration était donc vivement priée de soumettre ses vues et ses propositions à cet égard à l'occasion de la 94<sup>ème</sup> session du Conseil.

237. De nombreux Etats Membres africains ont réitéré leur demande d'ouverture de centres régionaux consacrés au renforcement des capacités en Afrique. Ils espéraient voir soumettre une proposition concrète dans le Programme et Budget pour 2008. Un autre orateur a indiqué que les pays en développement d'Afrique avaient besoin de voir leurs capacités en matière migratoire

---

\* Les textes des déclarations susmentionnées, pour autant qu'ils aient été transmis par les Membres et les observateurs, peuvent être consultés par les Etats Membres sur le site Internet de l'OIM à l'adresse [www.iom.int](http://www.iom.int).

renforcées par une action de formation si l'on voulait qu'ils récoltent le maximum d'avantages de la migration.

238. Plusieurs Etats Membres ont évoqué le plan de transition de la mission à fonctions régionales de San José, lequel avait été distribué plusieurs jours avant le Conseil. Ils ont pris acte des efforts de l'Administration pour ouvrir le Centre administratif de Panama, mais ont estimé que l'OIM n'avait pas suffisamment informé les Membres quant aux répercussions de ce nouveau centre pour la MFR de San José, d'autant qu'elle avait indiqué, lors de la 96<sup>ème</sup> session du Sous-Comité du budget et des finances, que ce centre était sans lien avec la présence de l'OIM au Costa Rica. Par ailleurs, l'Administration n'avait pas évalué correctement les conséquences de ce centre sur les programmes régionaux et sur la cohérence de la gestion des migrations en Amérique centrale. Ces mêmes Etats Membres se déclaraient opposés au déclassement de la MFR en bureau de pays. La migration était une préoccupation prioritaire pour les gouvernements de la région, qui devaient faire face à des centaines de milliers de migrants, dont un bon nombre étaient sans papiers ou victimes de la traite, et qui étaient à l'origine de rapatriements de fonds se chiffrant en milliards de dollars. Ils ne souhaitaient pas voir les efforts consentis à ce jour pour développer et réaliser des programmes régionaux uniquement financés par les crédits des projets et ont fait part de leur inquiétude de voir que les contributions ayant jusque là profité aux pays de la région soient à présent mises à la disposition de l'ensemble des Membres.

239. Après que la dernière délégation s'est exprimée, le Directeur général a formulé des observations sur un certain nombre de points soulevés au cours du débat général et du Dialogue international sur la migration.

240. Premièrement, le plan de transition relatif à la MFR de San José n'avait pas été finalisé, mais il faisait partie d'un processus à propos duquel les discussions se poursuivaient. Ce processus comprenait un réexamen de tous les bureaux extérieurs ayant des frais de fonctionnement imputés sur la partie administrative du budget. En outre, le Centre administratif de Panama visait à apporter un soutien dans tout l'hémisphère et à l'échelle mondiale. A l'heure actuelle, l'Administration n'avait aucune certitude concernant l'ampleur qu'était appelé à prendre ce centre et quelle serait finalement la portée de son action. Il fallait faire une distinction entre les activités régionales de l'Amérique centrale, telles que le secrétariat technique du Processus de Puebla, qui continuerait d'être basé à San José, et le soutien administratif, qui pourrait plus efficacement être assuré au départ de Panama.

241. Le Directeur général a rappelé la proposition faite par une délégation de tenir des séances d'information périodiques à l'intention des chefs de délégation afin de les tenir régulièrement informés. Il rencontrait régulièrement le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe africain et l'Union européenne, mais il serait sans doute utile de rencontrer également d'autres groupes. Il a ajouté qu'il aimerait y revenir plus tard. L'OIM prendrait également des mesures afin de créer un fonds d'évacuation d'urgence pour les migrants en détresse.

242. S'agissant de la stratégie de l'OIM, le Directeur général a déclaré espérer que les trois sections du document de stratégie soient terminées d'ici à juin 2007, et a affirmé mettre les ressources de l'Administration à la disposition de la Présidente du Conseil afin de terminer ce projet. Il a salué tous les changements constructifs concernant l'établissement du budget, y compris celui contenu dans le document de séance n° 18, visant à ce que les contributions des

nouveaux Etats Membres soient mises à profit pour renforcer la partie administrative du budget. Il a conclu ce point en insistant sur la nécessité de travailler ensemble et a souligné que lui-même, comme tout un chacun à l'OIM, mettrait tout en œuvre pour apporter un point final au document de stratégie.

243. Selon lui, le Conseil avait eu un débat fructueux sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies. L'étape suivante consisterait à affiner le document présentant les différentes options envisageables et à présenter une nouvelle version aux Membres, le cas échéant à l'occasion d'une consultation informelle.

244. Le Conseil était également parvenu à un large consensus sur les buts de l'Initiative internationale Migration et Développement, mais certaines questions subsistaient concernant la manière dont elle devait être structurée et sur son mode de fonctionnement. Le Directeur général a suggéré que soit rédigée une nouvelle version du document de réflexion, reprenant les nouveaux apports des partenaires du GMG et de tout Etat qui souhaiterait formuler des observations.

245. Le Directeur général a jugé constructif le débat ayant eu lieu à propos du Forum mondial sur la migration et le développement. L'OIM, qui devait assurer prochainement la présidence du Groupe mondial sur la migration, en tirerait parti pour appuyer le Forum de toutes les manières que les Etats voudraient bien lui indiquer.

246. L'OIM était attachée au renforcement des capacités en Afrique et elle redoublerait d'efforts dans ce domaine. Les missions à fonctions régionales de Pretoria et de Dakar recevraient le renfort d'experts en la matière. Des éléments importants de renforcement de capacités étaient contenus dans le programme MIDA, dans l'Initiative internationale Migration et Développement et dans les accords conclus lors de la Conférence ministérielle UE-Afrique sur la migration et le développement. Par ailleurs, des consultations sur le renforcement des capacités auraient lieu avec le Groupe africain afin de déterminer comment structurer au mieux cette activité en Afrique, et en particulier quelle posture adopter concernant la création d'un centre unique de formation pour tout le continent, de préférence à une régionalisation par langue ou par groupe géographique.

247. Le Directeur général adjoint a suggéré que la façon dont s'organisait le débat général au sein du Conseil soit réexaminée en considération du nombre croissant de Membres, de façon à donner davantage aux Etats Membres et observateurs la possibilité de dialoguer. Les tables rondes avaient offert aux Etats Membres une opportunité unique de partager leurs expériences respectives. Il était ressorti des débats que les Etats Membres souhaitaient voir l'OIM jouer un rôle plus important dans le débat sur la migration internationale.

#### **PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-DIXIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-ONZIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

248. Le Conseil a adopté la résolution n° 1141 (XCII) approuvant les rapports sur la quatre-vingt-dixième session (MC/2186), et sur la quatre-vingt-onzième session (extraordinaire) (MC/2198).

## **RAPPORT SUR LA CENT TROISIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF**

249. Par sa résolution n° 1142 (XCII), le Conseil a approuvé les décisions prises par le Comité exécutif lors de sa session de printemps et a pris note du Rapport sur la cent troisième session du Comité exécutif (MC/2201).

## **REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006**

250. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a rendu compte du niveau d'activité mis en œuvre par l'Organisation depuis le Programme et Budget pour 2006 et la révision intervenue ultérieurement. La partie administrative du budget était restée inchangée à 37,1 millions de francs suisses, et l'Administration avait fourni une liste détaillée montrant comment les augmentations automatiques de dépenses et autres dépenses statutaires, à hauteur de 992.000 francs suisses, avaient été absorbées en 2006. La partie opérationnelle du budget était passée de 612,8 millions à 770,8 millions de dollars, essentiellement en raison des activités déployées par l'Organisation dans les situations de crise et d'après-crise, de diverses initiatives nouvelles en rapport avec la migration et le développement et d'activités d'assistance technique.

251. L'Administration avait souligné l'importance du renforcement des mécanismes de contrôle interne, destinés à préserver les avoirs de l'Organisation et à faire en sorte que les rapports financiers s'effectuent dans le respect des normes les plus exigeantes en la matière. Des travaux étaient en cours pour remplacer le système financier désormais obsolète par le logiciel SAP.

252. Ayant passé en revue le document, le Sous-Comité avait recommandé au Conseil de prendre note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2006 (MC/2202).

253. Le Conseil a pris note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2006 (MC/2202).

## **RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET**

254. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration avait signalé au Sous-Comité que la question des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget continuait de poser un défi à la gestion financière efficace de l'Organisation, tout en soulignant les efforts déployés pour encourager les Etats Membres défaillants à s'acquitter de leurs arriérés. Le total des contributions restant dues s'élevait à environ 5,6 millions de francs suisses. Lors de la réunion du Sous-Comité, quinze Etats Membres tombaient sous le coup des dispositions de l'article 4 de la Constitution. Un certain nombre d'Etats Membres avaient fait part de leurs préoccupations face au niveau des contributions restant dues, et un pays donateur avait manifesté son intention de ne plus soutenir financièrement les activités non liées à des crises dans des pays tombant sous le coup des dispositions de l'article 4. Le Directeur général adjoint avait confirmé que les Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 seraient invités à s'en expliquer devant le Conseil, indiquant en outre que

l'Administration et le bureau nouvellement élu du Sous-Comité collaboreraient afin de trouver des solutions pour aider les Etats Membres défaillants à s'acquitter de leurs obligations financières.

255. Le Sous-Comité avait pris note des efforts faits par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues et avaient instamment prié ceux d'entre eux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement et de rendre compte au Conseil des efforts consentis pour honorer leurs obligations financières.

256. L'Administration a brièvement fait le point de la situation concernant les contributions restant dues depuis la réunion du Sous-Comité. Cette situation s'était légèrement améliorée, vingt Etats Membres ayant payé leur dû soit pour 2006, soit pour des années antérieures. Il s'agissait des pays suivants: Albanie, Arménie, Belgique, Egypte, Equateur, Haïti, Honduras, Israël, Kazakhstan, Lituanie, Mali, Moldova, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, Royaume-Uni, Sénégal et Zambie. Les Etats Membres étaient encouragés à nouer un dialogue avec l'Administration pour s'entretenir avec elle du règlement de leurs contributions restant dues au moyen d'un plan de remboursement ou d'un paiement en monnaie locale. La situation restait préoccupante, car le total des contributions restant dues s'élevait à 9,3 millions de francs suisses.

257. La déléguée de la République démocratique du Congo a annoncé qu'elle avait reçu confirmation de son gouvernement selon laquelle il venait de régler l'intégralité de sa dette et que les documents officiels seraient transmis en temps opportun.

258. Le représentant du Cap-Vert a fait savoir que son gouvernement avait l'intention de soumettre un plan de remboursement afin de s'acquitter très rapidement de ses contributions restant dues.

259. Le délégué du Bénin a annoncé qu'en raison d'une malheureuse erreur matérielle, l'intégralité du paiement des arriérés effectué par son gouvernement en août 2005 n'était pas parvenue à l'OIM. Le Gouvernement béninois présentait ses excuses pour le désagrément ainsi causé, tout en assurant le Conseil que toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour que ledit paiement parvienne dès que possible à l'OIM.

260. Plusieurs délégués ont fait part de leur vive préoccupation face au problème des contributions assignées restant dues, qui avaient des retombées négatives sur le budget de l'Administration, ajoutant que cette situation était rendue plus délicate encore par l'expansion rapide de l'Organisation. Ils priaient instamment les Etats Membres tombant sous le coup des dispositions de l'article 4 de collaborer avec l'OIM pour trouver une solution à cette situation intenable.

261. Un délégué a estimé qu'il fallait rejeter toute suggestion visant à exclure des services de l'Organisation tout pays en développement ayant des arriérés de contributions ou à fermer les bureaux se trouvant sur son territoire, car cela reviendrait à pénaliser des pays ayant le plus grand besoin de tels services. Un autre a encouragé l'OIM à faire usage des contributions des nouveaux Etats Membres pour renforcer la partie administrative du budget, sachant par ailleurs que les



contributions de ces Etats continueraient d'être calculées sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies.

262. Le Directeur général adjoint a indiqué que la question des contributions impayées restait très préoccupante et a remercié les Etats Membres qui avaient bien voulu évoquer leur situation financière et annoncer des plans de remboursement.

263. Le Conseil a pris note des efforts faits par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions assignées restant dues et a instamment prié ceux dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement.

### **PROGRAMME ET BUDGET POUR 2007**

264. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a fait savoir que l'Administration avait appelé l'attention sur divers changements intervenus dans le Programme et Budget pour 2007 (MC/2203): l'augmentation de la partie administrative du budget, recalculée sur la base de la croissance réelle zéro, la création du Centre administratif de Panama, aux fins de renforcer les structures de soutien administratif sur le terrain, principalement dans l'hémisphère occidental; le financement de deux postes de spécialistes en coopération technique en Afrique, dont un poste nouveau; le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes ciblant les pays anglophones et francophones d'Afrique; et la création d'une équipe chargée d'apporter des services logistiques, de passation de marchés, d'administration, de finances, de technologies de l'information et de communications, ainsi qu'un soutien en matière de sécurité dans les opérations d'urgence.

265. En dépit des augmentations budgétaires, les contributions assignées de tous les Etats Membres seraient réduites en raison de l'apport de contributions des nouveaux Etats Membres. Les délégations avaient fait connaître leurs vues sur le projet de budget à croissance réelle zéro et certaines avaient indiqué qu'elles estimaient nécessaires de réexaminer l'utilisation faite des revenus discrétionnaires et des ressources du budget administratif pour financer des fonctions essentielles. Un large consensus s'était dégagé au sein des délégations en vue d'accepter la proposition de l'Administration d'augmenter de 926.000 francs suisses la partie administrative du budget afin de couvrir les augmentations automatiques de dépenses et autres dépenses statutaires, ce qui portait cette partie du budget à 38.045.000 francs suisses.

266. La partie opérationnelle du budget restait fixée à 438,5 millions de dollars, une somme qui correspondait au financement des seules activités pour lesquelles un financement avait déjà été annoncé ou sur lequel l'Administration pouvait raisonnablement compter. Quelques délégations avaient mis en garde l'OIM contre l'expansion dans des secteurs de programmes où elle ne disposait pas d'un avantage comparatif clair et qui relevaient du mandat d'autres organisations multilatérales au sein du système des Nations Unies. L'Administration avait expliqué que toutes les activités de l'OIM avaient été déployées à la demande des Etats Membres et financées par des donateurs, qui étaient pour la plupart Membres de l'Organisation.

267. Après avoir passé en revue le document MC/2203, le Sous-Comité avait recommandé au Conseil d'approuver le Programme et Budget pour 2007.

268. Le Conseil a approuvé la résolution n° 1143 (XCII) relative au Programme et Budget pour 2007.

### **NOMINATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2007-2009**

269. Le Conseil a approuvé la recommandation du Sous-Comité et adopté la résolution n° 1144 (XCII) à l'effet de reconduire les commissaires aux comptes de Norvège dans leurs fonctions de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation pour les années 2007, 2008 et 2009.

### **AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES**

270. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a rendu compte d'un certain nombre d'autres points débattus par le Sous-Comité. Le président du Comité de l'Association du personnel (SAC) avait exprimé sa satisfaction devant la coopération du Comité avec l'Administration sur un certain nombre de points, tout en ajoutant qu'il restait préoccupé par la dégradation des conditions de travail à tous les niveaux de l'Organisation; il avait lancé un appel pour une coopération plus constructive entre le SAC et l'Administration. Le Comité avait commenté l'échec de l'Administration à associer efficacement l'Association du personnel dans les questions intéressant légitimement le personnel et avait évoqué de nombreuses plaintes émanant de ce dernier concernant le manque de ressources liées au principe de la croissance nominale zéro imposée par les Etats Membres dans le cadre de la partie administrative du budget.

271. Le Directeur général avait réagi à ces manifestations d'inquiétudes dans une déclaration qui avait été lue en son nom, reconnaissant l'excellence du travail accompli par le personnel de l'OIM dans le monde entier et les effets sur le personnel du maintien de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget pendant un certain nombre d'années. Il avait souligné une initiative en cours visant à faire progresser certaines questions politiques essentielles en matière de ressources humaines, indiqué que la rotation avait apporté des avantages significatifs à l'Organisation et à son personnel, et annoncé son intention de faire examiner par un groupe de travail la question du remboursement de l'impôt sur le revenu. Il avait réitéré son engagement de prendre en compte les préoccupations exprimées par le Comité de l'Association du personnel dans l'intérêt de tous ses membres.

272. Le Sous-Comité avait pris note de la déclaration du Président du Comité de l'Association du personnel et de la réponse apportée par le Directeur général.

273. Le Sous-Comité avait examiné le document SCBF/292 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035). L'Administration avait présenté un rapport d'activité (SCBF/292) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2006, et avait réitéré son engagement de veiller à une répartition régionale équitable

des fonds. L'Administration avait demandé des informations en retour des pays ayant bénéficié du Fonds sur une base individuelle, sous-régionale ou régionale en décrivant les répercussions de ces projets sur leur pays, notamment au plan de la gestion des migrations. L'Administration avait remercié le Gouvernement du Maroc pour sa généreuse contribution et avait invité d'autres délégations à envisager de semblables contributions volontaires au Fonds.

274. Le Sous-Comité avait pris note du document SCBF/292.

275. L'Administration avait fait le point sur le Centre administratif de Manille, en indiquant que ce dernier avait continué à élargir son soutien dans les domaines de la technologie de l'information, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des sites Internet, de la sécurité du personnel, de la trésorerie et des fonctions d'information sur les projets. Le centre était engagé dans un programme visant à rationaliser les procédures et à renforcer l'efficacité, et œuvrait à consolider ses structures et à accroître ses capacités de gestion afin d'être moins dépendant du Siège. L'Administration avait rassuré les Etats Membres en indiquant que les meilleures pratiques du Centre administratif de Manille seraient transférées au Centre administratif de Panama et que tout serait fait pour éviter le chevauchement d'activités.

276. Le Sous-Comité avait pris note du document SCBF/291.

277. L'Administration avait dressé un tableau d'ensemble des développements majeurs intervenus dans le domaine des ressources humaines au cours de l'année écoulée et informé le Sous-Comité qu'une équipe spéciale avait été créée par le Directeur général en vue de rationaliser les procédures relatives aux ressources humaines et à l'élaboration de politiques. Elle avait fait remarquer que, sur le plan des pratiques de gestion des ressources humaines, elle s'était laissée distancer après quelques années de croissance nominale zéro, surtout avec les défis de plus en plus complexes que posait cette gestion dans une organisation en pleine croissance. Le Groupe africain avait renouvelé ses regrets face à la sous-représentation de l'Afrique au sein du personnel de l'Organisation, ce à quoi l'Administration avait répondu que la question serait réexaminée par l'équipe spéciale précédemment évoquée.

278. Le Sous-Comité avait pris note du rapport sur les ressources humaines (MC/INF/282).

279. Se référant à la déclaration du Comité de l'Association du personnel, le Directeur général a reconnu que certaines critiques formulées étaient fondées. Il s'engageait à donner aux problèmes de ressources humaines un traitement équitable et ferait de son mieux pour consulter plus fréquemment le personnel sur les questions qui le préoccupaient. Il avait entrepris de revoir les questions essentielles telles que la rotation du personnel, la promotion, la fidélisation, la mise en valeur et l'évaluation du comportement professionnel. La dégradation des conditions de travail était également liée aux contraintes budgétaires; il était donc dans l'intérêt de tous que les Etats Membres s'acquittent en temps voulu de leurs contributions assignées. Il a remercié le personnel de son dévouement et de son labeur, et a exprimé sa volonté de trouver le moyen d'améliorer les conditions de travail.

280. Le Conseil a pris note des documents et entériné les recommandations du Sous-Comité.

## **AUTRES QUESTIONS**

281. Aucune autre question n'a été examinée.

## **LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS**

282. Le Conseil a adopté la résolution n° 1145 (XCII) concernant sa prochaine session ordinaire et invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2007. Les dates ont été provisoirement fixées comme suit: du 27 au 30 novembre 2007 pour le Conseil, et du mercredi 6 juin au matin du jeudi 7 juin 2007 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires de la quatre-vingt-dix-septième et de la quatre-vingt-dix-huitième sessions du Sous-Comité du budget et des finances ont été fixées au 9 mai et au 30-31 octobre 2007 respectivement.

283. Une éventuelle quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil se tiendra, sous réserve de confirmation, dans l'après-midi du jeudi 7 juin 2007.

Annexe I

**REMARQUES DU DIRECTEUR GENERAL**

Mesdames, Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

1. Cette année aura vu la question migratoire s'imposer avec plus de force encore en tant que thème politique international et multilatéral, mobilisant l'attention sur les activités de l'OIM et les réflexions qu'elle engage.
2. L'OIM poursuit sa croissance, atteignant à présent le nombre significatif de 120 Etats Membres.
3. Le Dialogue de haut niveau qui a eu lieu en septembre a marqué un regain d'attention pour les liens unissant la migration et le développement.
4. L'OIM et ses partenaires ont mis au point une proposition – l'IMDI – qui pourrait servir à concrétiser un certain nombre de questions touchant à la migration et au développement, sur lesquelles le DHN a révélé qu'il existait un vaste consensus.
5. L'expansion du Groupe de Genève sur la migration a constitué une amélioration significative de la coordination interinstitutions dans le domaine migratoire.
6. Les tribunes régionales et les contacts interrégionaux consacrés à la question migratoire se sont multipliés. Deux exemples parmi d'autres : le Sommet ibéro-américain sur les migrations et la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. Cette année, le MIDSA, c'est-à-dire le processus qui concerne l'Afrique australe, a noué des liens avec les processus de Puebla et de Bali et avec le Dialogue 5+5 de la Méditerranée occidentale, et collaborera l'année prochaine avec le processus de Colombo.
7. L'OIM a réagi promptement à la situation d'urgence au Liban, en évacuant 13.000 travailleurs étrangers piégés à l'intérieur du pays.
8. La décision a été prise de créer un deuxième centre administratif à Panama.
9. Nous avons ouvert un bureau de liaison à Beijing et espérons être en mesure de mener une action fructueuse en Chine.
10. Nous sommes en passe de progresser réellement sur le dossier Stratégie de l'OIM, ce qui devrait permettre à l'Organisation de se donner un dessein et de se fixer un cap dans cette période où l'on assiste à une évolution profonde de la gouvernance de la migration et de sa perception à l'échelle mondiale.

11. Nous allons au-devant de défis importants. C'est ainsi que l'année prochaine, il nous faudra notamment

- achever la codification en cours de la politique du personnel, en ce compris les aspects relatifs à la rotation, au perfectionnement du personnel, aux types de contrats et à leur durée;
- revoir notre système d'imputation des dépenses afférentes aux missions régionales et autres bureaux sur la partie administrative du budget;
- faire en sorte de traduire l'élan positif qu'a donné le DHN en résultats concrets pouvant permettre d'exploiter le potentiel de développement des migrations, en coordination avec les gouvernements intéressés et les institutions partenaires, et
- engager un dialogue avec le nouveau Secrétaire général à propos des relations ONU-OIM.

Annexe II

**DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de ce Conseil et je me félicite de votre participation active à nos débats et à notre dialogue à l'heure où nous nous efforçons de relever collectivement les défis que pose la gestion des migrations dans le contexte actuel de mondialisation croissante.

2. Je tiens à remercier chaleureusement l'Ambassadeur Khan qui a si pertinemment présidé le Conseil, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur appui et leur assistance au cours de l'année écoulée. Je remercie également le Président et les membres du Bureau nouvellement élus. L'orientation que vous donnerez aux travaux du Conseil revêt une importance critique pour la manière dont l'OIM se positionnera dans l'avenir.

3. Je souhaite également une chaleureuse bienvenue à nos deux nouveaux Etats Membres, le Népal et le Monténégro. En vous ralliant à l'Organisation, vous soulignez à la fois le rôle de l'OIM et l'intérêt que vous accordez vous-mêmes à la question migratoire.

Monsieur le Président,

4. 2006 a été une année très active, et sans vouloir entrer dans le détail de toutes les tâches importantes auxquelles nous avons été occupés, j'aimerais néanmoins souligner quelques-unes des manifestations et des activités qui nous ont particulièrement mobilisés.

5. Au cours de l'année écoulée, la problématique migration/développement a véritablement occupé le devant de la scène tant au sein de la communauté internationale que parmi nos Etats Membres. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, en septembre, a été le point culminant des efforts déployés à l'échelle régionale pour rendre compte des liens unissant migration et développement. En Afrique, les hauts responsables qui se sont réunis à Alger, à Rabat et pour finir à Banjul, ont pour la première fois adopté une position commune sur la question migratoire. Au Bénin, l'OIM a apporté son aide dans la mise sur pied d'une conférence qui a fait date sur la question des rapatriements de fonds et sur le rôle positif que ceux-ci peuvent jouer dans le domaine du développement.

6. Avec l'aide du Gouvernement belge, nous avons réuni des praticiens du monde entier afin de passer en revue les défis et les opportunités que peut susciter la migration en matière de développement. Et à Rabat, les hauts responsables d'Europe et d'Afrique ont pris l'engagement de mener un dialogue devant préparer le terrain pour chercher des solutions communes aux défis migratoires.

7. Les processus consultatifs régionaux en Amérique latine, en Asie et en Afrique ont offert aux gouvernements de nouvelles opportunités pour débattre des aspects multiples de la migration contemporaine.

8. A New York, un consensus s'est pour la première fois nettement dégagé aux Nations Unies. Les Etats ont reconnu l'urgence qu'il y avait à collaborer en vue de relever les défis que posent les migrations et tous ont mis l'accent sur les liens directs unissant migration et développement. J'ai personnellement été frappée également par le nombre d'orateurs ayant choisi de faire ressortir les aspects potentiellement positifs de la migration. C'est un point sur lequel nous n'avons pas cessé d'insister à travers nos programmes dans ce domaine, et plus particulièrement notre programme de Migrations pour le développement en Afrique (MIDA).

9. Je suis heureuse de dire que, depuis le Dialogue de haut niveau en septembre, l'attention suscitée par cette question n'est pas retombée. La conférence qui a réuni la semaine dernière des ministres et des fonctionnaires de l'Union africaine et de l'Union européenne sur le thème Migration et Développement, à laquelle le Directeur général et moi-même avons participé, a renforcé encore l'engagement pris de continuer à développer ces liens importants. Le Forum mondial que la Belgique accueillera en juillet 2007 soutiendra cet élan.

10. Je voudrais également m'attarder un instant sur un domaine qui me passionne : la lutte pour la parité entre les sexes. Notre Groupe de travail sur les questions de genre (WGGI) a réussi à faire prendre conscience des questions de sexospécificité au sein de l'OIM, dans les opérations que nous déployons, et sur un plan plus général encore. D'une simple action d'éducation, nous sommes passés à la mise en œuvre de projets spécifiques et avons fait en sorte que l'Organisation dans son ensemble et les opérations qu'elle déploie soient imprégnées de cette question et s'y montrent sensibles. En outre, une collaboration renforcée avec le FNUAP et l'OSAGI, pour ne citer qu'eux, a contribué à une meilleure perception des questions de migration et de genre de la part des parties prenantes. Comme les femmes migrantes sont de plus en plus nombreuses, il convient de veiller à ce que nous soyons toujours attentifs à leurs besoins et aux opportunités qui s'offrent à elles.

Mesdames et Messieurs,

11. Si l'année écoulée a été une année critique en termes de migrations, elle aura également été une année importante pour l'OIM en tant qu'organisation. Après avoir passé sept années en son sein, il m'apparaît clairement qu'elle est aujourd'hui à la croisée des chemins.

12. Tandis que la question migratoire se hissait tout en haut de la liste des priorités de la communauté internationale, l'OIM s'est développée et a élargi son champ d'activités. Cette évolution traduit en partie les efforts que nous avons sciemment déployés pour remédier à certaines lacunes et renforcer la pertinence de l'Organisation, et pour une autre partie aussi la flexibilité et la réactivité de notre Organisation, que vous êtes nombreux à apprécier. Il ne faut pas se cacher que cela reflète aussi la complexité croissante du fait migratoire à l'ère de la mondialisation. L'attention toute particulière que suscite aujourd'hui la migration, et les efforts qui visent à y répondre de manière plus cohérente, garantissent que l'OIM continuera d'être fortement sollicitée pour ses services.



13. Cela étant, cependant, la structure de l'Organisation et sa gouvernance n'ont pas suivi. Les tensions qui en résultent sont manifestes. Nous nous battons pour gérer efficacement et rationnellement une organisation mondiale qui compte plus de 5.000 agents, près de 300 bureaux et un budget d'opérations dépassant les 750 millions de dollars, avec une structure de base qui a été pensée il y a plus de 50 ans. Certes, nous disposons dans une certaine mesure d'instruments et de technologies modernes, mais les méthodes essentielles ont peu évolué. Alors que l'Organisation a vu sa taille doubler et même davantage au cours des huit dernières années, à la fois en termes de Membres et d'opérations, les seuls changements apportés à la structure de base l'ont été par le biais de la délocalisation et de l'ajout de bureaux régionaux et de liaison. Aujourd'hui, la croissance de l'OIM est tributaire de la permanence des efforts pour créer et financer de nouveaux projets et programmes, mais aussi de la rapidité avec laquelle l'Organisation peut déployer des opérations d'urgence de grande envergure.

14. Selon moi, le moment est venu pour nous tous, mais surtout pour vous, nos Etats Membres, de réfléchir à l'avenir de l'Organisation afin de décider de l'orientation que nous voulons lui voir prendre : l'OIM doit-elle être l'Organisation intergouvernementale chef de file sur la scène migratoire ? Doit-elle être la principale dépositaire des connaissances et de l'expérience acquises au fil de l'action qu'elle a menée sur cette scène ? L'OIM doit-elle être l'intervenant principal vers qui se tourneront les migrants en quête d'assistance ? Doit-elle prolonger ses efforts au niveau de l'aide qu'elle apporte aux pays dans le renforcement de leurs capacités en matière migratoire ? Doit-elle être le fer de lance dans le processus consistant à intégrer la migration dans l'éventail complet des questions de sécurité, de développement et de politique économique et sociale de ce 21<sup>ème</sup> siècle ?

15. Je pose toutes ces questions non pas dans un esprit de division, mais pour vous confronter à la nécessité de réfléchir à la tournure que vous souhaitez voir prendre par l'Organisation durant ce siècle à peine débuté et de commencer à œuvrer dans ce sens. Les défis que nous avons à relever et les services que nous offrons aujourd'hui n'ont rien à voir avec ceux pour lesquels l'Organisation avait été conçue au départ. J'ai la conviction qu'il nous faut à présent la doter des structures et des outils nécessaires pour relever ces défis.

16. Il n'y a là rien de nouveau pour ceux d'entre vous qui ont suivi de près l'évolution de l'Organisation. En fait, c'est devenu un thème récurrent de mon action au sein du Sous-Comité du budget et des finances. Nous ne le posons pas toujours en tant que tel, mais il est au centre de nos débats actuels sur la stratégie et le mandat, les structures de gouvernance et les niveaux budgétaires. A ce propos, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage aux efforts que l'Ambassadeur de Alba et l'Ambassadeur Whelan ont déployés à cet effet, et qu'a poursuivis l'Ambassadeur Khan, en vue de faire naître parmi les Membres un consensus sur la stratégie et le mandat de l'OIM. Je sais que ce travail se poursuit et que la volonté existe de progresser réellement au cours des mois prochains, et je vous encourage dans ces efforts.

Mesdames et Messieurs,

17. Les divergences de vues sur ces questions ayant été clairement évoquées, je voudrais en venir à présent aux terrains d'entente et aux objectifs communs.

18. Chers collègues, l'avenir de l'Organisation et les services qu'elle offre à ses Membres exigent que nous nous attaquions à ces problèmes avec une détermination sans faille. Avec

l'appui des Etats Membres, l'Administration a opéré un certain nombre d'ajustements au cours des huit années écoulées afin d'emboîter le pas à cette croissance qui se vérifie tant au niveau de l'ampleur que de la variété des activités déployées. En plus de la délocalisation qui nous permet de faire plus avec moins, nous nous sommes également efforcés de déléguer davantage de responsabilités et de donner plus de marge d'action aux responsables sur le terrain. Le Siège s'est aminci à mesure que davantage de fonctions de soutien ont été transférées à Manille ou ailleurs, et le seront bientôt à Panama.

19. Comme bon nombre d'entre vous le savent, l'Organisation est de plus en plus financée à l'aide des revenus discrétionnaires et des fonds des projets, et de moins en moins à l'aide des contributions assignées à la partie administrative du budget. En raison notamment de l'insistance sur l'austérité financière, les structures de gestion n'ont pas accompagné la croissance de l'Organisation. En fait, à certains égards, si l'on considère la sollicitation extrême des ressources disponibles, on peut dire que la manière dont l'OIM est gérée a régressé.

20. Même si je pense que nous devrions tous nous réjouir des efforts faits par l'OIM et de la prudence qu'elle manifeste en matière financière, nous devons aussi avoir conscience de ce que cela lui a coûté et des risques auxquels cela l'expose. Les contrôles internes, le personnel et son moral, la rentabilité des opérations et les priorités qui leur sont assignées sont l'objet d'une pression énorme. Les impératifs de coordination, de cohérence d'approche et de transparence dans les décisions d'un bout à l'autre de l'Organisation désormais présente sur toute la surface du globe ne font qu'aggraver les difficultés que rencontrent dans leur travail les membres du personnel. Les ressources financières sont une partie du remède, mais – de façon plus importante et pour bien positionner l'Organisation dans l'avenir – l'Organisation doit disposer d'un mandat plus adéquat de la part des Etats Membres. Les réformes institutionnelles et de gouvernance devant permettre à l'OIM de remplir ce mandat devraient se voir accorder le même rang de priorité.

21. Comme un certain nombre d'Etats Membres l'ont clairement fait savoir dans leurs interventions sur le budget et la stratégie, il s'agit là de questions étroitement liées et qui concernent également la gouvernance. Même s'il nous faut les traiter toutes, j'aimerais vous convaincre, vous les Etats Membres, de la nécessité de commencer par donner à l'OIM une vision ou un but plus clair pour l'avenir.

22. Selon moi, l'OIM doit être davantage que la somme des projets que nous mettons au point et que nous réalisons. L'atout central de l'Organisation est sa vaste expérience acquise en aidant les Etats Membres, avec toute la flexibilité voulue, à gérer les défis migratoires dans un large éventail de domaines. Parallèlement, nous avons étudié la question de la politique migratoire dans une mesure qui est sans comparaison avec ce qu'ont pu faire jusqu'à présent d'autres organisations intergouvernementales. Pourtant, les défis que nous réserve le 21<sup>ème</sup> siècle exigent que nous fassions mieux encore dans ce sens si nous voulons garder notre pertinence.

23. Le moment est venu d'examiner résolument ces questions et de fixer pour l'OIM un cap à suivre pour les années à venir. Dans quelques années, tant le Directeur général que moi-même aurons probablement été appelés à d'autres fonctions. Il nous appartient – de même qu'à vous, représentants des Etats Membres – de laisser à nos successeurs une organisation pourvue d'un statut lui permettant d'assumer clairement son rôle d'acteur principal sur la scène migratoire, dans l'intérêt de tous et pour les 55 prochaines années au moins.